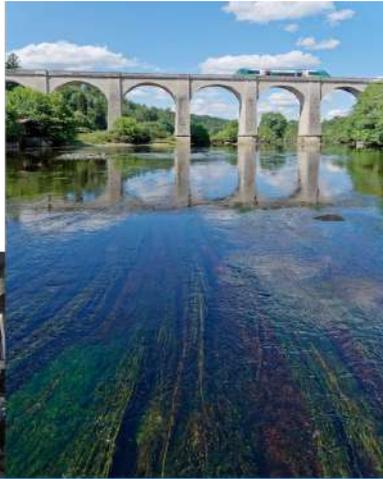




**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Atlas départemental de l'État en Haute-Vienne**



**Édition 2023**

---

*La Direction Départementale des Territoires de Haute-Vienne a conçu et réalisé cet atlas, dans le cadre de ses missions de connaissance et d'analyse territoriale.*

*L'attention du lecteur est attirée sur le fait que cet atlas est un document d'information qui n'a pas de portée réglementaire. Les données cartographiques ne dispensent pas des procédures habituelles de consultation des documents officiels ou des services gestionnaires de ces données.*

*Toute reproduction est interdite sans autorisation préalable. L'exploitation des cartes repose sur les règles juridiques contenues dans le code de la propriété intellectuelle. La source des données, leur date de validité et les copyright doivent toujours être apparents.*

*Toute question relative à l'exploitation des cartographies peut être adressée par message à : [mcat.sit.ddt-87@haute-vienne.gouv.fr](mailto:mcat.sit.ddt-87@haute-vienne.gouv.fr)*

---



Cet atlas est en ligne sur le [site internet des services de l'État](#) :



# Préface



J'ai le plaisir de vous présenter la 2<sup>e</sup> édition de l'atlas cartographique de Haute-Vienne. Ce document, élaboré par la direction départementale des territoires (DDT), compile un peu plus d'une soixantaine de cartes sur différentes thématiques telles que l'aménagement du territoire, la démographie, l'urbanisme, la transition écologique et énergétique... La consultation des informations synthétiques qui y sont présentées facilite le développement d'une connaissance partagée des enjeux et des évolutions de notre territoire.

L'édition 2023 actualise les données précédemment cartographiées et s'enrichit de nouveaux thèmes.

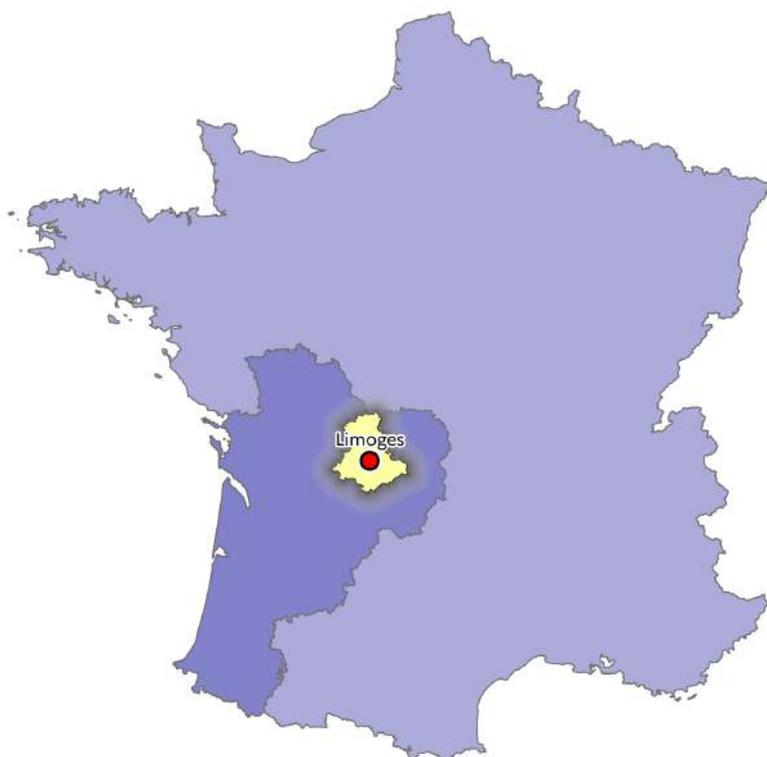
Parmi les nouveautés, figurent deux cartes consacrées à l'enseignement, une autre dédiée au suivi de l'offre de transports collectifs ou encore une localisant les monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables.

Cette publication offre une panoplie d'informations essentielles sur la Haute-Vienne, accessibles en un coup d'œil.

L'atlas des services de l'État s'adresse à toutes et tous. N'hésitez pas à le partager et à participer à l'enrichissement des futures éditions par vos remarques et suggestions.

Bonne lecture.

François PESNEAU  
Préfet de la Haute-Vienne



# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



<a href="#">Relief et points culminants</a>	6
<a href="#">Moyenne annuelle des précipitations 1991-2020</a>	7
<a href="#">Occupation du sol</a>	8
<a href="#">Infrastructures de transport</a>	9
<a href="#">Temps de déplacement depuis Limoges</a>	10

# DONNÉES ADMINISTRATIVES



<a href="#">Communes et EPCI</a>	11
<a href="#">Cantons</a>	12
<a href="#">Arrondissements et circonscriptions législatives</a>	13
<a href="#">Parcs Naturels Régionaux</a>	14

# DÉMOGRAPHIE



<a href="#">Population en 2020</a>	15
<a href="#">Évolution de la population de 2010 à 2020</a>	16
<a href="#">Indice de vieillissement 2019</a>	17

# EMPLOI - SERVICES



<a href="#">Nombre d'emplois au lieu de travail/Indice de Concentration de l'Emploi</a>	18
<a href="#">Déplacements domicile-travail</a>	19
<a href="#">Niveau de vie médian</a>	20
<a href="#">Groupes socio-professionnels</a>	21
<a href="#">Équipements et services</a>	22
<a href="#">Zonages conventionnels de l'offre de soin</a>	23
<a href="#">France Service</a>	24
<a href="#">Établissements du 1<sup>er</sup> degré et rythmes scolaires</a>	25
<a href="#">Établissements d'enseignement secondaire</a>	26
<a href="#">Transports collectifs</a>	27

# AMÉNAGEMENT - URBANISME



<a href="#">Documents d'urbanisme opposables</a>	28
<a href="#">Documents d'urbanisme opposables à l'issue des procédures en cours</a>	29
<a href="#">Compétence planification</a>	30
<a href="#">Instruction des autorisations d'urbanisme</a>	31
<a href="#">Programmes "Petite Ville de Demain " et " Cœur de Ville"</a>	32
<a href="#">Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des collectivités</a>	33

# HABITAT - LOGEMENT



<a href="#">Programme Local de l'Habitat (PLH)</a>	34
<a href="#">Loi SRU – Logements sociaux</a>	35
<a href="#">Part des ménages de la commune dans le parc HLM</a>	36
<a href="#">Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</a>	37
<a href="#">Part communale de logements vacants</a>	38
<a href="#">Financements par l'Anah</a>	39
<a href="#">Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)</a>	40
<a href="#">Infrastructures d'accueil des gens du voyage</a>	41

## NATURE - PAYSAGE - PATRIMOINE



<a href="#">Espaces protégés</a>	42
<a href="#">Zones d'inventaire</a>	43
<a href="#">Sites naturels classés/ inscrits</a>	44
<a href="#">Unités paysagères</a>	45
<a href="#">Types de peuplements forestiers</a>	46
<a href="#">La propriété forestière</a>	47
<a href="#">Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables</a>	48

## EAU



<a href="#">Réseau hydrologique principal</a>	49
<a href="#">État écologique des masses d'eau de surfaces</a>	50
<a href="#">Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)</a>	51
<a href="#">Compétence assainissement collectif</a>	52
<a href="#">Compétence assainissement non collectif</a>	53

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



<a href="#">Plans Climat Air-Énergie Territoriaux</a>	54
<a href="#">Parcs photovoltaïques au sol</a>	55
<a href="#">Parcs éoliens</a>	56
<a href="#">Centrales hydroélectriques</a>	57
<a href="#">Sites de méthanisation</a>	58

## AGRICULTURE



<a href="#">Principaux systèmes de productions agricoles</a>	59
<a href="#">Types de cultures</a>	60
<a href="#">Part de prairies permanentes</a>	61
<a href="#">Cheptels déclarés au titre des aides ovines et bovines à la PAC 2022</a>	62
<a href="#">Signes d'identification de la qualité et de l'origine</a>	63
<a href="#">Surfaces engagées en agriculture biologique</a>	64
<a href="#">Répartition départementale des aides PAC</a>	65
<a href="#">Lutte contre la tuberculose bovine</a>	66

## RISQUES - NUISANCES

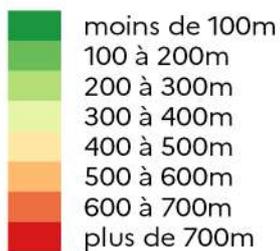
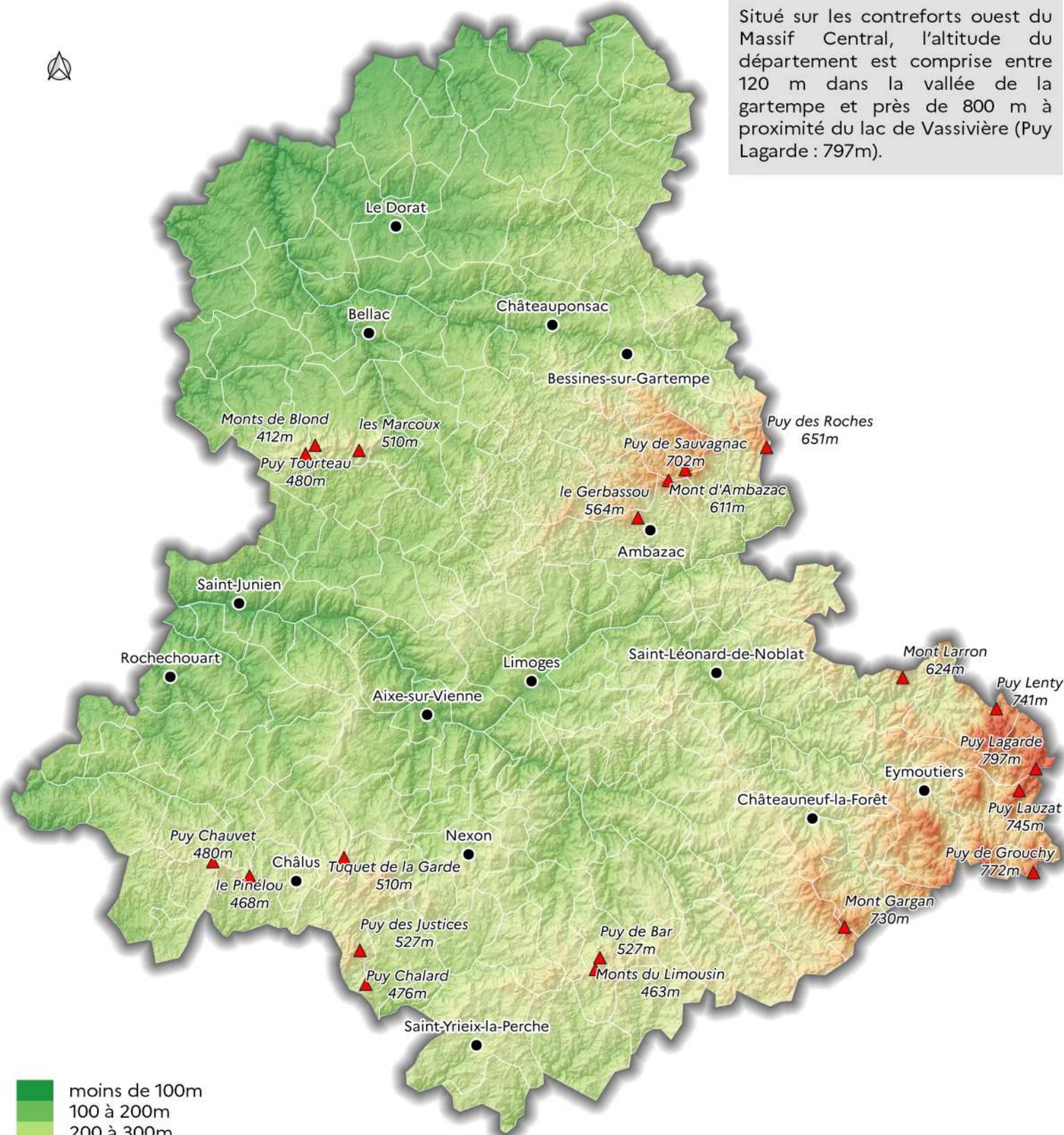


<a href="#">Accidentalité routière en 2022</a>	67
<a href="#">Plans de Prévention des Risques Inondation</a>	68
<a href="#">Potentiel Radon</a>	69
<a href="#">Risque technologique et industriel</a>	70
<a href="#">Risque sismique</a>	71
<a href="#">Risque retrait-gonflement des argiles</a>	72
<a href="#">Itinéraires concernés par les cartes de bruit stratégiques</a>	73



## Relief et points culminants

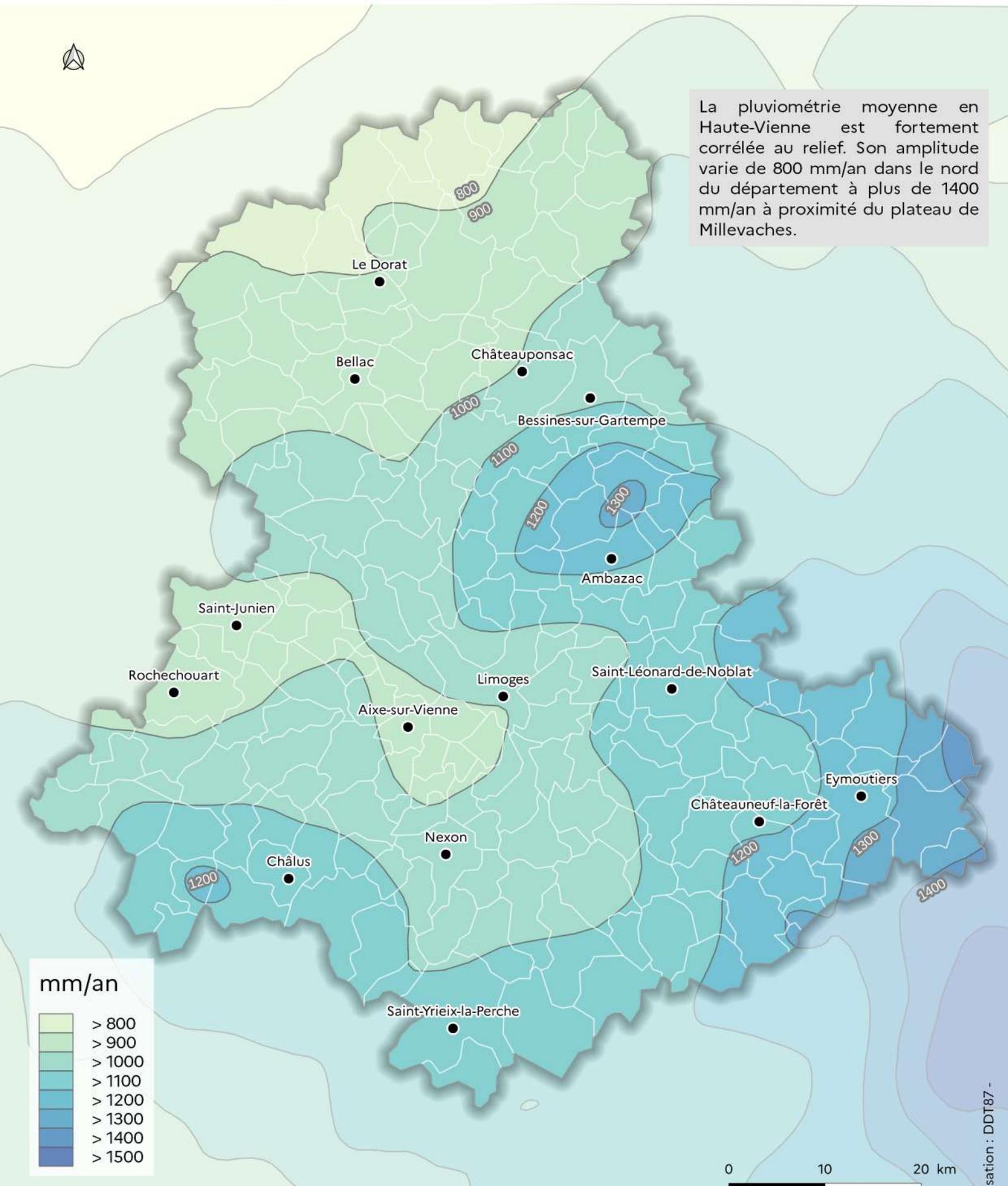
Situé sur les contreforts ouest du Massif Central, l'altitude du département est comprise entre 120 m dans la vallée de la Gartempe et près de 800 m à proximité du lac de Vassivière (Puy Lagarde : 797m).



0 10 20 km

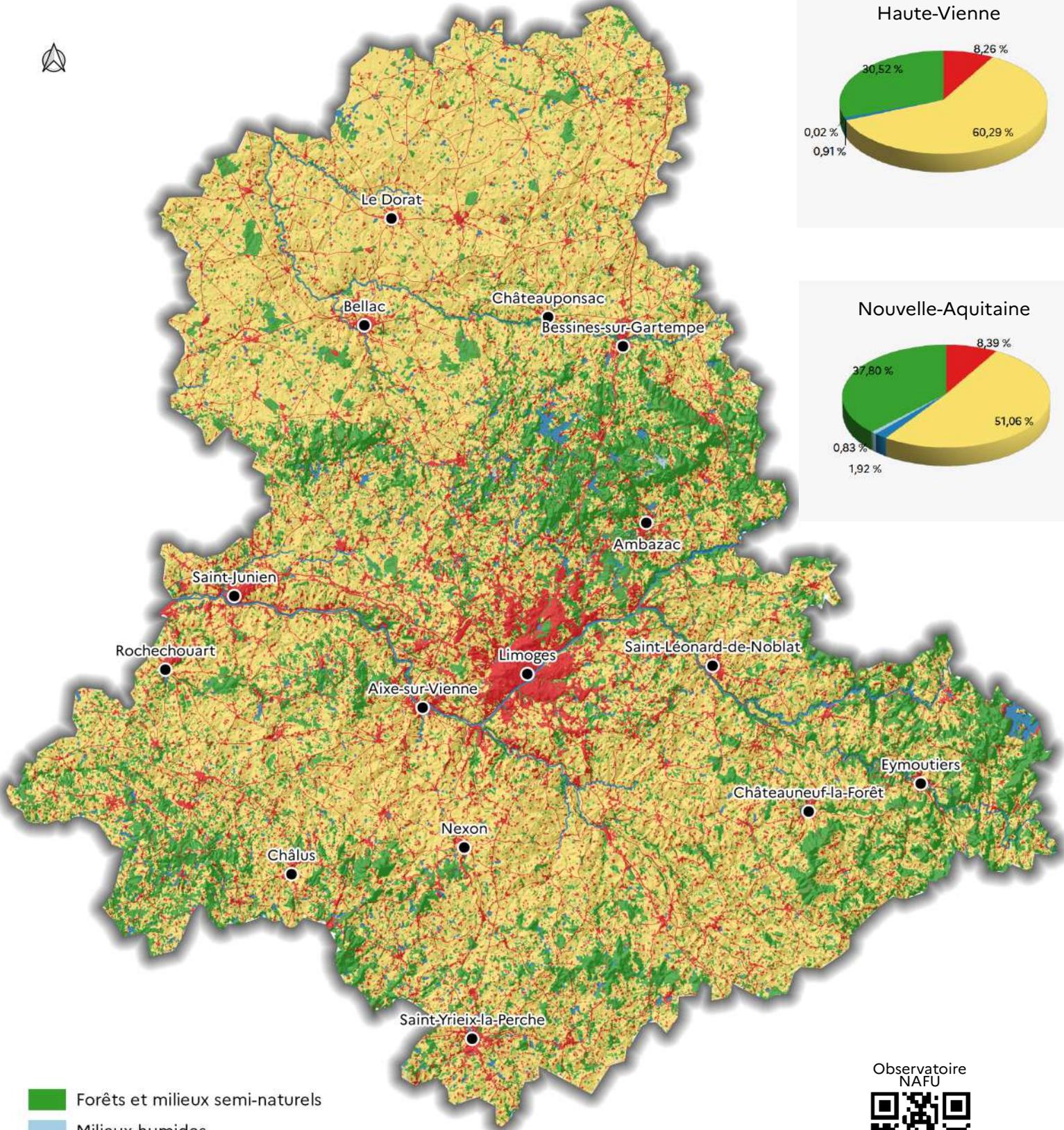


## Moyenne annuelle des précipitations 1991-2020

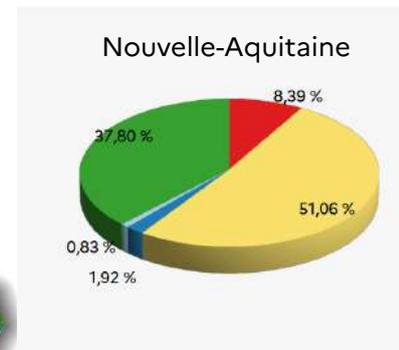
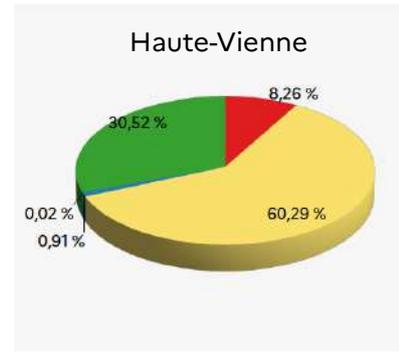




## Occupation du sol



- Forêts et milieux semi-naturels
- Milieux humides
- Surfaces en eau
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés



Observatoire  
NAFU

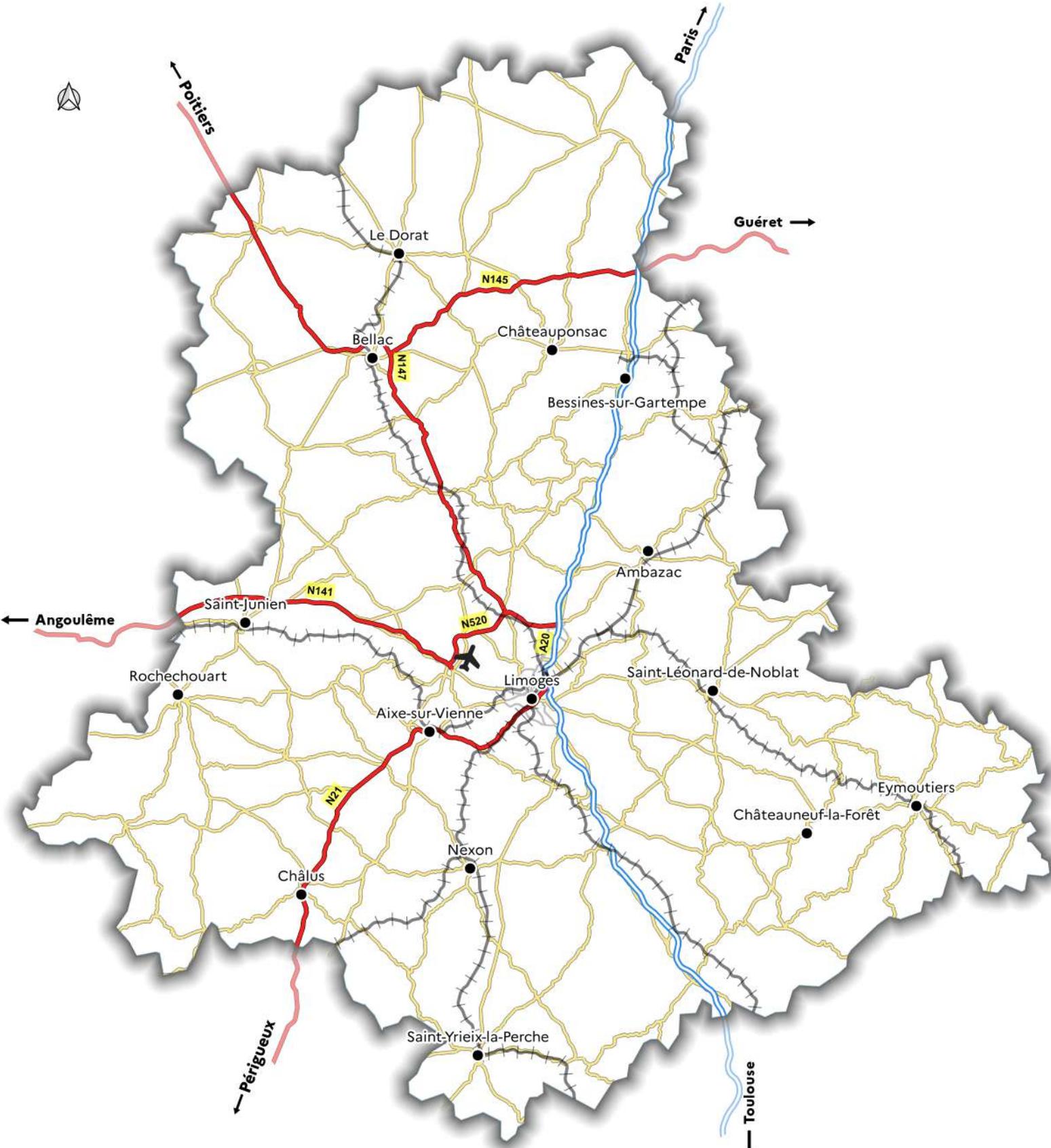


[en savoir +](#)





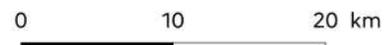
## Infrastructures de transport



- Autoroutes (97 km)
- Nationales (169 km)
- Départementales (1780 km)

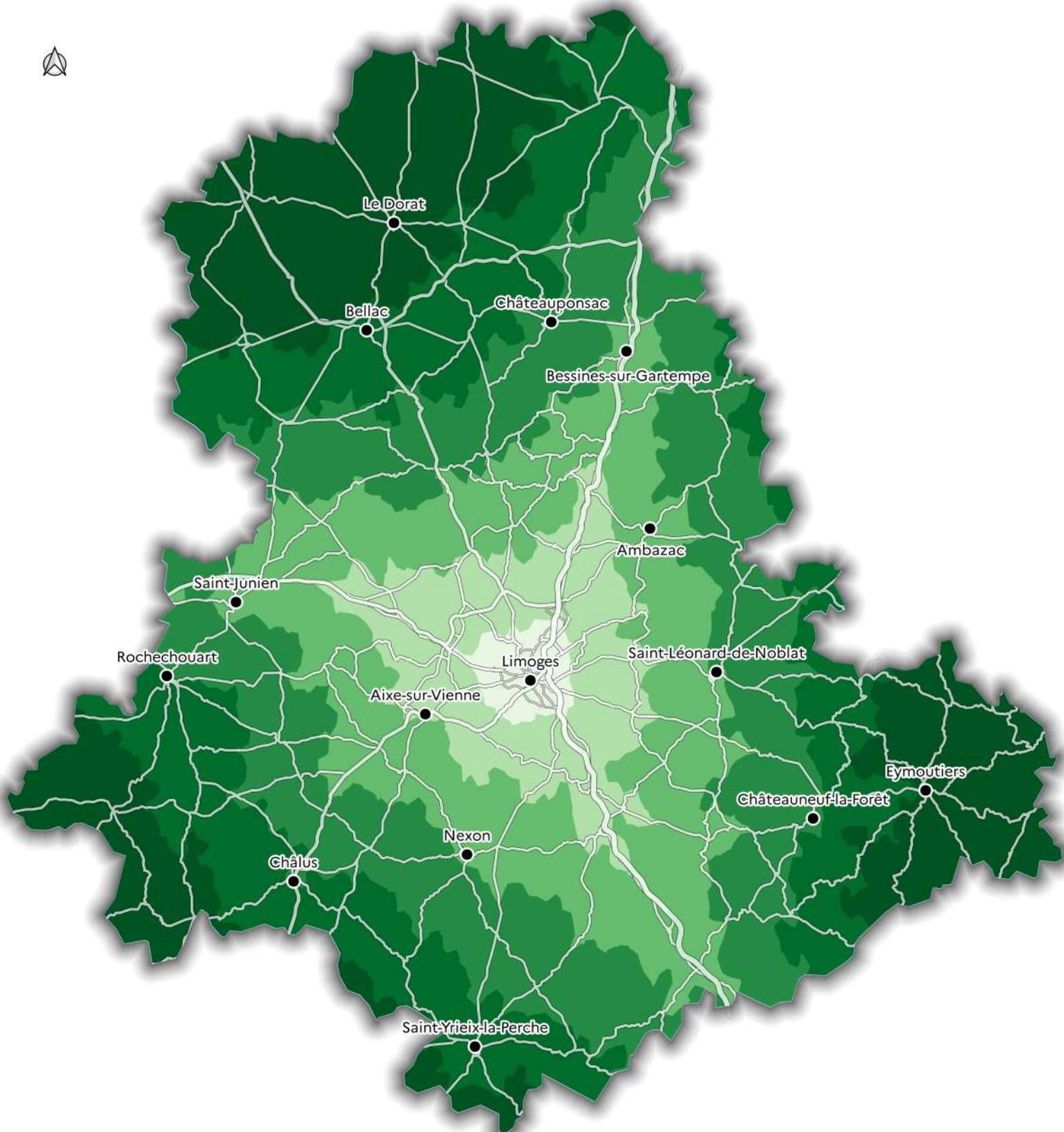
—+—+— Voies ferrées

Aéroport





## Temps de déplacement depuis Limoges



Temps de déplacement depuis Limoges (voiture)

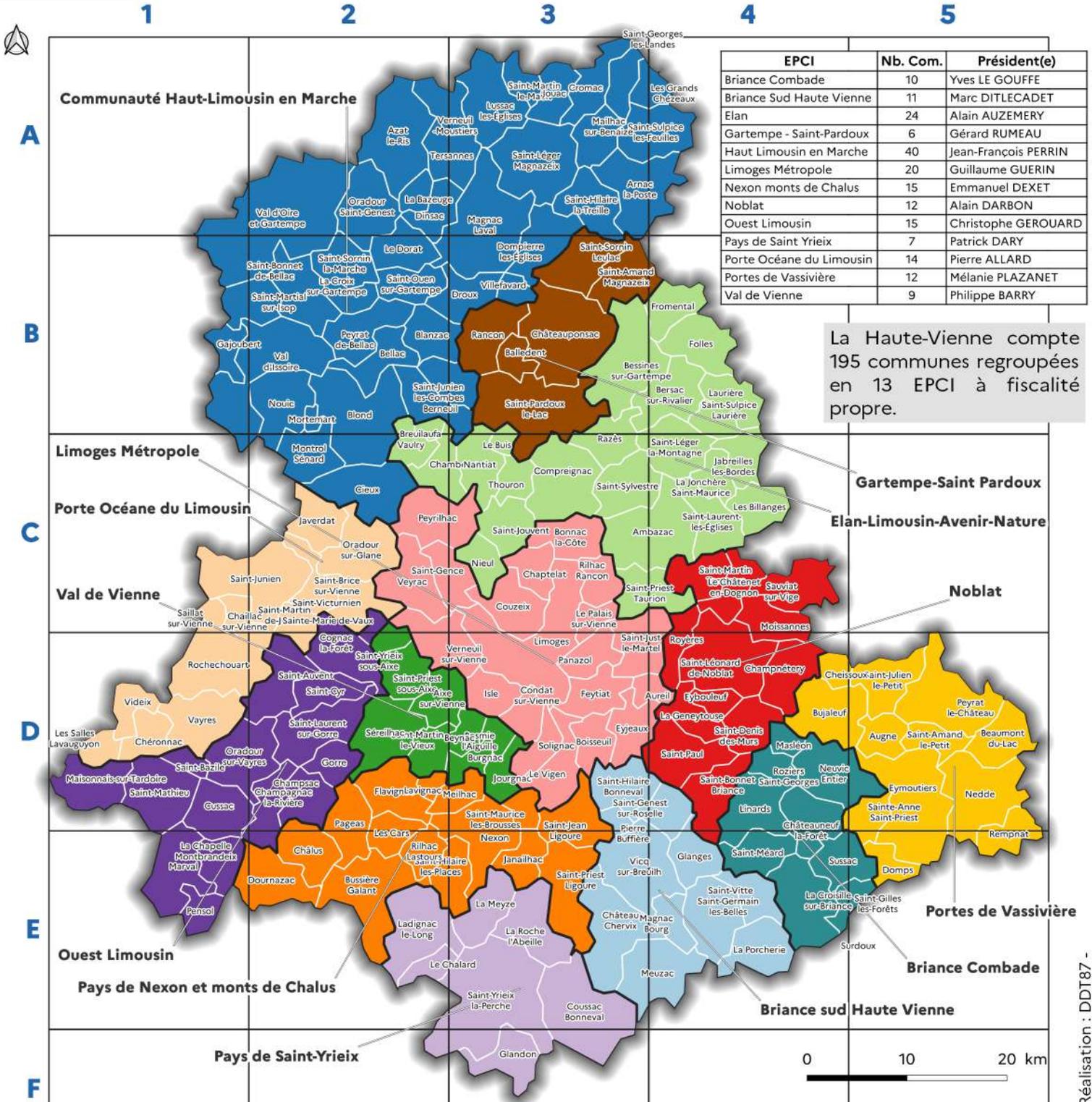
- de 10mn
- de 20mn
- de 30mn
- de 40mn
- de 50mn
- + de 50mn

0 10 20 km





## Communes et EPCI



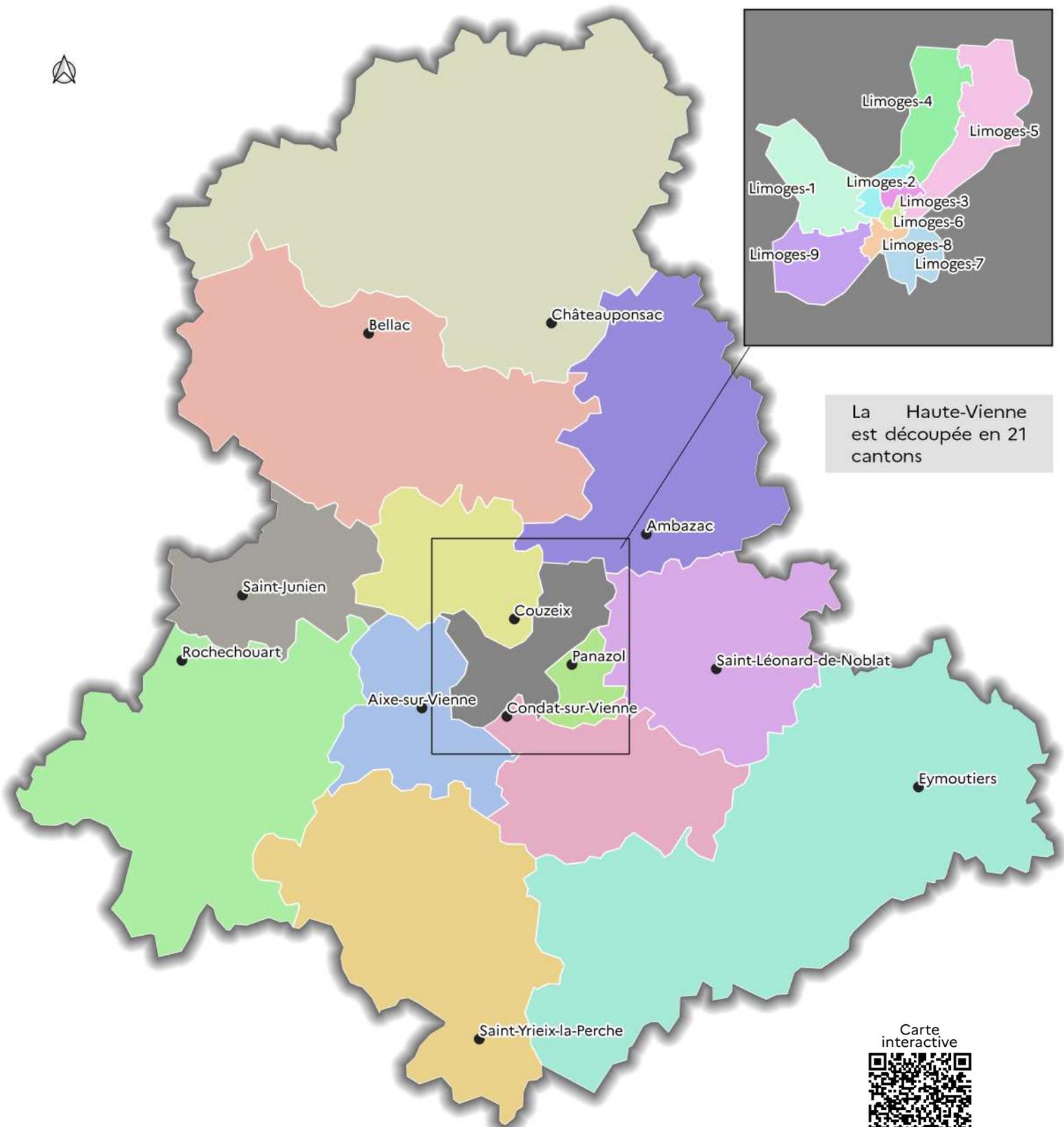
EPCI	Nb. Com.	Président(e)
Briance Combade	10	Yves LE GOUFFE
Briance Sud Haute Vienne	11	Marc DITLECADET
Elan	24	Alain AUZEMET
Gartempe - Saint-Pardoux	6	Gérard RUMEAU
Haut Limousin en Marche	40	Jean-François PERRIN
Limoges Métropole	20	Guillaume GUERIN
Nexon monts de Chalus	15	Emmanuel DEXET
Noblat	12	Alain DARBON
Ouest Limousin	15	Christophe GEROUARD
Pays de Saint Yrieix	7	Patrick DARY
Porte Océane du Limousin	14	Pierre ALLARD
Portes de Vassivière	12	Mélanie PLAZANET
Val de Vienne	9	Philippe BARRY

La Haute-Vienne compte 195 communes regroupées en 13 EPCI à fiscalité propre.

Aixe-sur-Vienne	D2	Chaptelat	C3	Glanges	E4	Les Grands-Chézeaux	A4	Peyrat-de-Bellac	B2	Saint-Hilaire-la-Traille	A3	Saint-Sornin-Leulac	B3
Ambazac	C4	Château-Chervix	E3	Gorre	D2	Les Salles-Lavauguyon	D1	Peyrat-le-Château	D5	Saint-Hilaire-les-Places	E3	Saint-Sulpice-Laurière	B4
Arnac-la-Poste	A3	Château-neuf-la-Forêt	D4	Isle	D3	Limoges	D3	Peyrilhac	C2	Saint-Jean-Ligoure	D3	Saint-Sulpice-les-Feuilles	A4
Augne	D5	Châteauponsac	B3	Jabreilles-les-Bordes	E4	Limoges	D4	Pierre-Buffière	D3	Saint-Jouvent	C3	Saint-Sylvestre	C3
Aureil	D4	Cheissoux	D4	Janailhac	E3	Lussac-les-Églises	A3	Rancon	B3	Saint-Julien-le-Petit	D5	Saint-Victurnien	C2
Azat-le-Ris	A2	Chéronnac	D1	Javerdat	C2	Magnac-Bourg	E4	Razès	C3	Saint-Junien	C2	Saint-Yrieix-sur-Briance	E4
Balledent	B3	Cieux	D2	Jouac	A3	Magnac-Laval	A3	Rempnat	E5	Saint-Junien-les-Combes	B3	Saint-Yrieix-la-Perche	E3
Beaumont-du-Lac	D5	Cognac-la-Forêt	D2	Journac	D3	Mailhac-sur-Benaize	A3	Rempnat	E2	Saint-Just-le-Martel	C4	Saint-Yrieix-sous-Aixe	D2
Bellac	B2	Compreignac	C3	La Bazeuge	A2	Maisonnel-sur-Tardoire	D1	Rilhac-Rancon	C3	Saint-Laurent-les-Églises	D3	Sainte-Anne-Saint-Priest	D5
Berneuil	B2	Condat-sur-Vienne	D3	La Chapelle-Montbrandeix	E1	Marval	D1	Rochecouart	D1	Saint-Laurent-sur-Gorre	D2	Sainte-Marie-de-Vaux	C2
Bersac-sur-Rivalier	B4	Coussac-Bonneval	E3	La Croisille-sur-Briance	E4	Masléon	E4	Royères	D4	Saint-Léger-la-Montagne	C4	Sauviat-sur-Vige	C4
Bessines-sur-Gartempe	B3	Couzeix	C3	La Croix-sur-Gartempe	B2	Meilhac	D3	Roziers-Saint-Georges	C4	Saint-Léger-Magnazeix	A4	Séréilhac	D2
Beynac	D3	Cromac	A3	La Geneytouse	D4	Meuzac	E4	Saillat-sur-Vienne	C1	Saint-Léonard-de-Noblat	D3	Solignac	D3
Blianczac	B2	Cussac	D1	La Jonchère-Saint-Maurice	C4	Moissannes	C4	Saint-Amand-le-Petit	D5	Saint-Martial-sur-Isop	B2	Surdoux	E4
Blond	B2	Dinsac	A2	La Meyze	E3	Montrol-Sénard	C2	Saint-Amand-Magnazeix	B3	Saint-Martin-de-Jussac	C3	Sussac	E4
Boisseuil	D3	Dompierre-les-Églises	B3	La Porcherie	E4	Montemart	B2	Saint-Amand	D2	Saint-Martin-le-Mault	A2	Tersannes	A3
Bonnac-la-Côte	C3	Doms	E5	La Roche-l'Abéille	E3	Nantiat	C3	Saint-Bazile	D1	Saint-Martin-le-Vieux	D2	Thouron	C3
Bosmie-l'Aiguille	D3	Dournazac	E2	Ladignac-le-Long	E2	Nedde	D5	Saint-Bonnet-Briance	D4	Saint-Martin-Terressus	C4	Val d'Issoire	B2
Breuilaufa	B2	Droux	B3	Laurière	B4	Neuvic-Entier	D4	Saint-Bonnet-de-Bellac	B2	Saint-Mathieu	D1	Val-d'Oire-et-Gartempe	A2
Bujaleuf	D4	Eybouleuf	D4	Lavignac	D2	Nexon	E3	Saint-Brice-sur-Vienne	C2	Saint-Maurice-les-Brousses	D3	Vaulry	C2
Burgnac	D3	Eyjeaux	D3	Le Buis	C3	Nieul	C3	Saint-Cyr	D2	Saint-Méard	E4	Vayres	D1
Bussièrre-Galant	E2	Eymoutiers	D5	Le Chalard	E2	Novic	B2	Saint-Denis-des-Murs	D4	Saint-Ouen-sur-Gartempe	B2	Verneuil-Moustiers	A2
Chaillac-sur-Vienne	C1	Feytiat	D3	Le Châtenet-en-Dognon	C4	Oradour-Saint-Genest	A2	Saint-Gence	C3	Saint-Pardoux-le-Lac	B3	Verneuil-sur-Vienne	D2
Châlus	E2	Flavignac	D2	Le Dorat	B2	Oradour-sur-Glanc	C2	Saint-Genest-sur-Roselle	D4	Saint-Paul	E4	Veyrac	C2
Chamboret	C2	Folles	B4	Le Palais-sur-Vienne	C3	Oradour-sur-Vayres	D1	Saint-Georges-les-Landes	D3	Saint-Priest-Ligoure	E3	Vicq-sur-Breuilh	E3
Champagnac-la-Rivière	D2	Fromental	B4	Le Vigen	D3	Pageas	D2	Saint-Germain-les-Belles	E4	Saint-Priest-sous-Aixe	D2	Videix	D1
Champnétery	D4	Gajoubert	B1	Les Billanges	B1	Panazol	D3	Saint-Gilles-les-Forêts	E5	Saint-Priest-Taurion	C4	Villefavard	B3
Champsac	D2	Glandon	F3	Les Cars	E2	Pensol	E1	Saint-Hilaire-Bonneval	D3	Saint-Sornin-la-Marche	B2		



## Cantons



La Haute-Vienne  
est découpée en 21  
cantons

## 21 Cantons

 Aix-sur-Vienne	 Couzeix	 Limoges 5	 Rochechouart
 Ambazac	 Eymoutiers	 Limoges 6	 Saint-Junien
 Bellac	 Limoges 1	 Limoges 7	 Saint-Leonard-de-Noblat
 Chateauponsac	 Limoges 2	 Limoges 8	 Saint-Yrieix-la-Perche
 Condat-sur-Vienne	 Limoges 3	 Limoges 9	
	 Limoges 4	 Panazol	

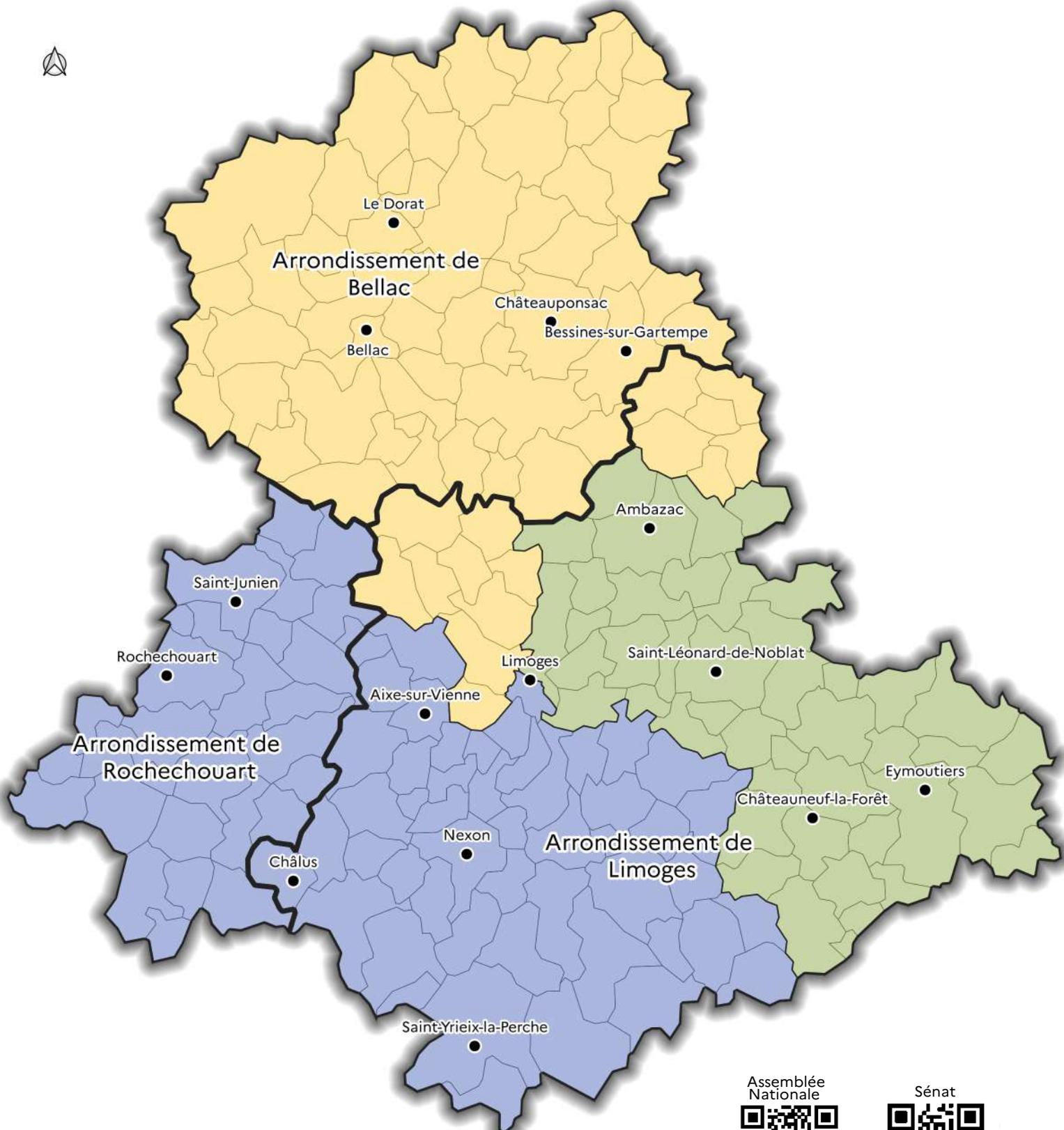


0 10 20 km





# Arrondissements et circonscriptions législatives



 Limites des arrondissements

-  1ère circonscription
-  2ème circonscription
-  3ème circonscription

Assemblée  
Nationale



[en savoir +](#)

Sénat



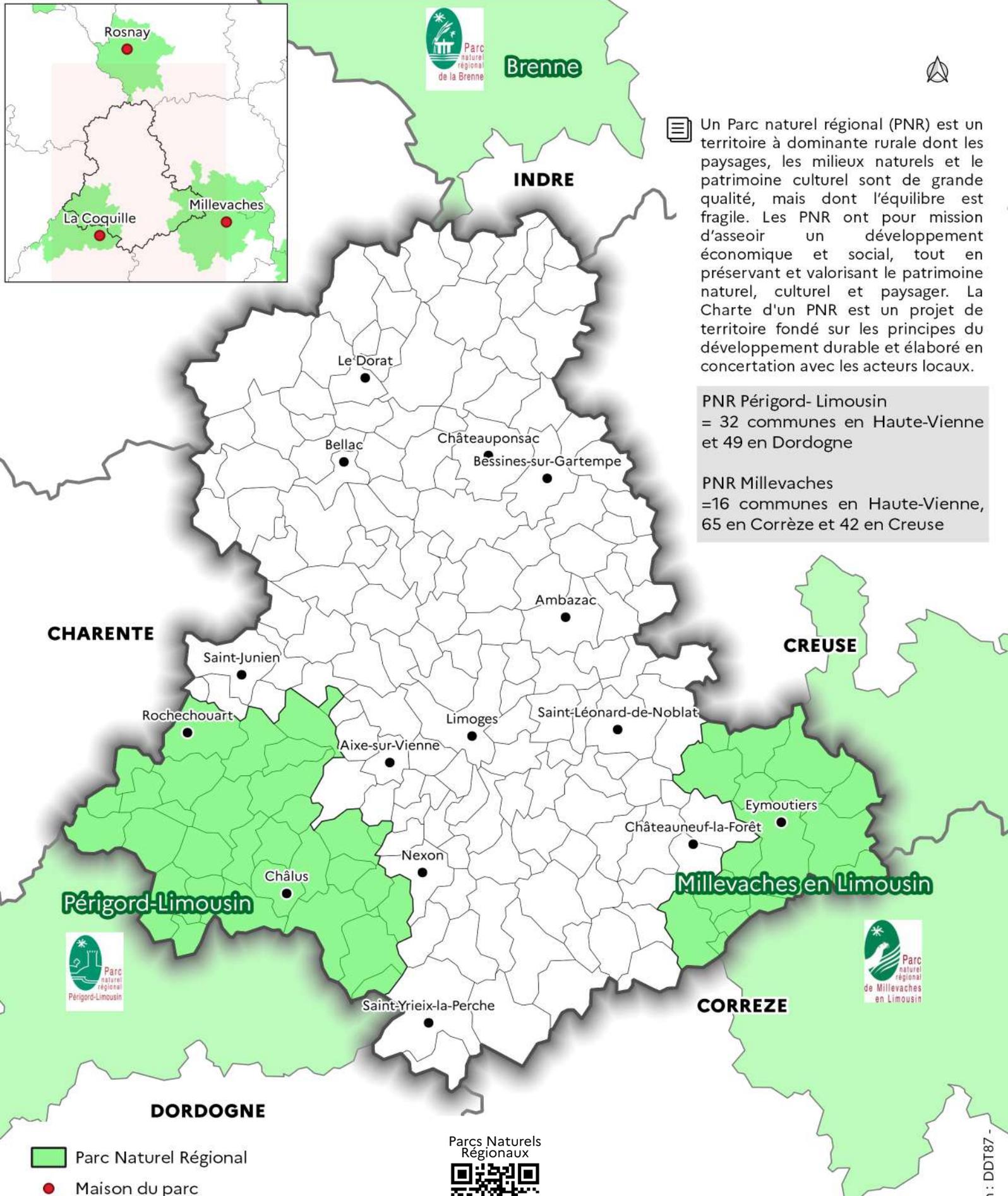
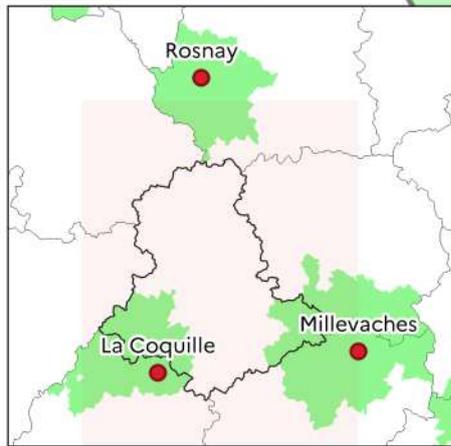
[en savoir +](#)

0 10 20 km





## Parcs Naturels Régionaux



**Brenne**

**INDRE**



Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Les PNR ont pour mission d'asseoir un développement économique et social, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La Charte d'un PNR est un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable et élaboré en concertation avec les acteurs locaux.

**PNR Périgord- Limousin**  
= 32 communes en Haute-Vienne  
et 49 en Dordogne

**PNR Millevaches**  
= 16 communes en Haute-Vienne,  
65 en Corrèze et 42 en Creuse

**Périgord-Limousin**



**Millevaches en Limousin**



- Parc Naturel Régional
- Maison du parc

Parcs Naturels Régionaux



[en savoir +](#)

0 10 20 km



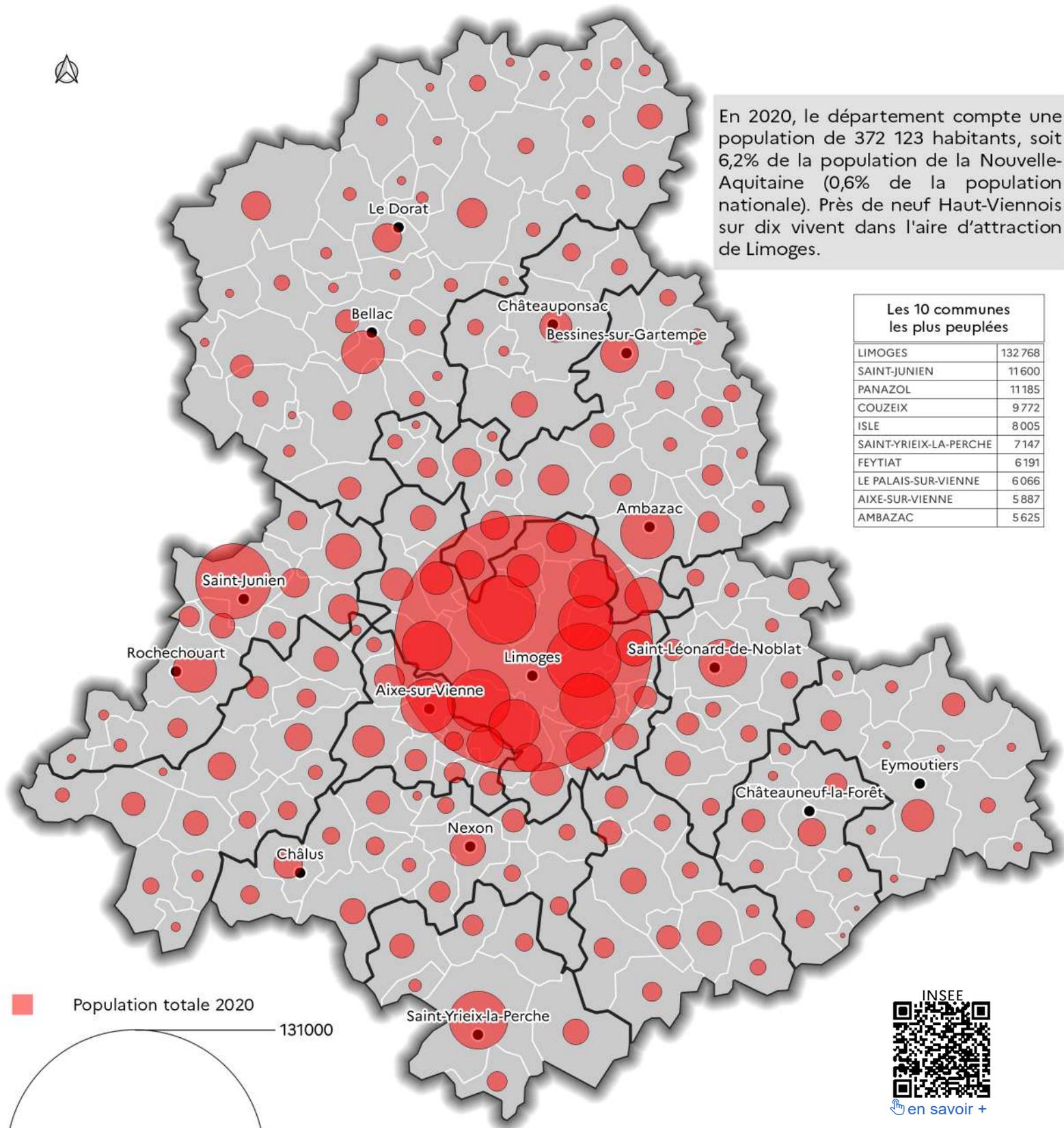
## Population en 2020



En 2020, le département compte une population de 372 123 habitants, soit 6,2% de la population de la Nouvelle-Aquitaine (0,6% de la population nationale). Près de neuf Haut-Viennois sur dix vivent dans l'aire d'attraction de Limoges.

### Les 10 communes les plus peuplées

LIMOGES	132 768
SAINT-JUNIEN	11 600
PANAZOL	11 185
COUZEIX	9 772
ISLE	8 005
SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	7 147
FEYTIAT	6 191
LE PALAIS-SUR-VIENNE	6 066
AIXE-SUR-VIENNE	5 887
AMBAZAC	5 625



■ Population totale 2020

131000

10000

5000

□ Limites des EPCI



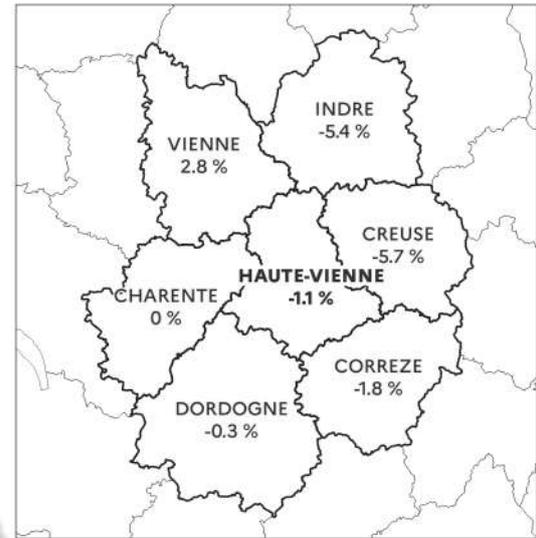
[en savoir +](#)

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. La population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

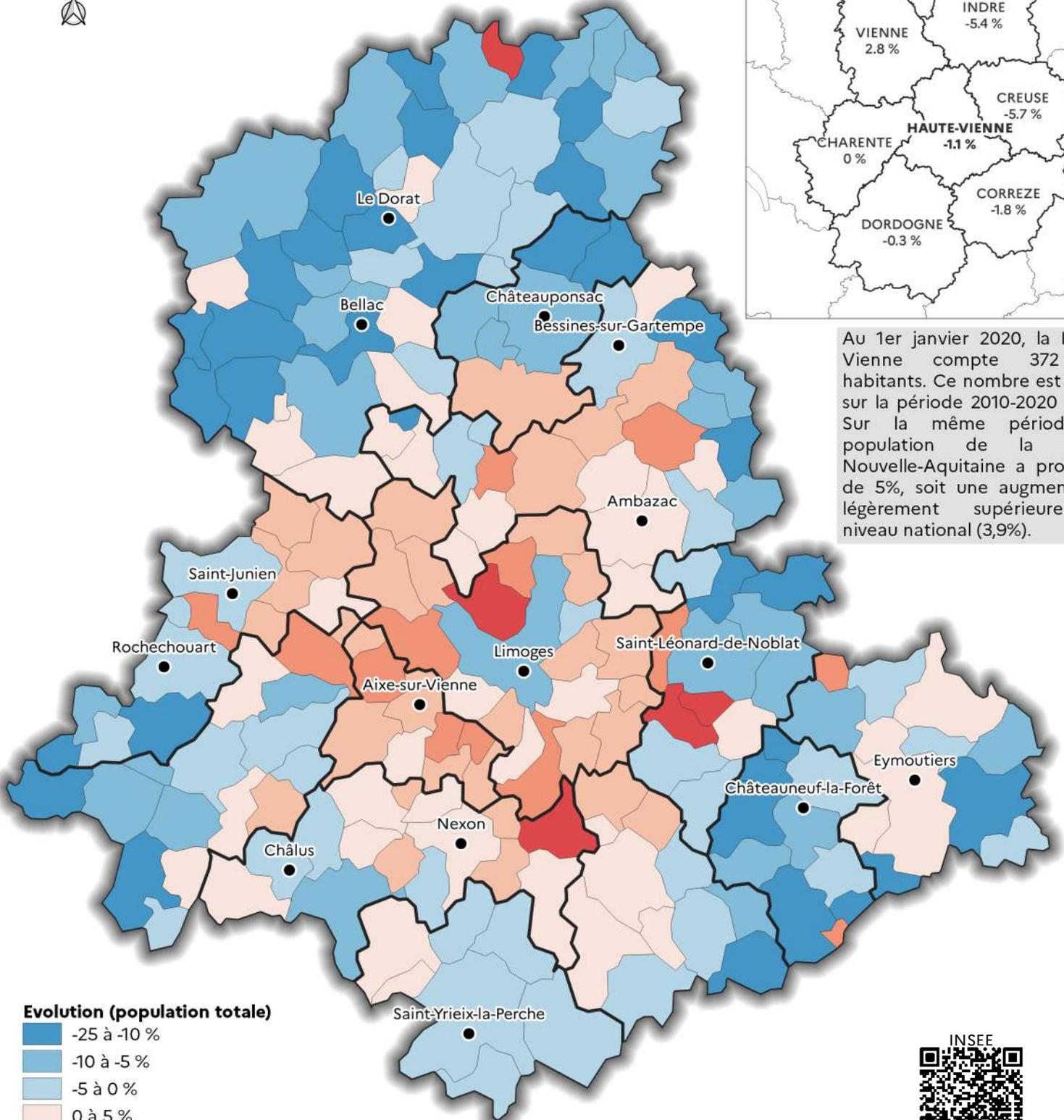
0 10 20 km



## Évolution de la population de 2010 à 2020



Au 1er janvier 2020, la Haute-Vienne compte 372 123 habitants. Ce nombre est stable sur la période 2010-2020 (-1,1%). Sur la même période, la population de la région Nouvelle-Aquitaine a progressé de 5%, soit une augmentation légèrement supérieure au niveau national (3,9%).



### Evolution (population totale)



 Limites des EPCI

 L'évolution de la population est la résultante du solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) et du solde migratoire (différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties).



[en savoir +](#)

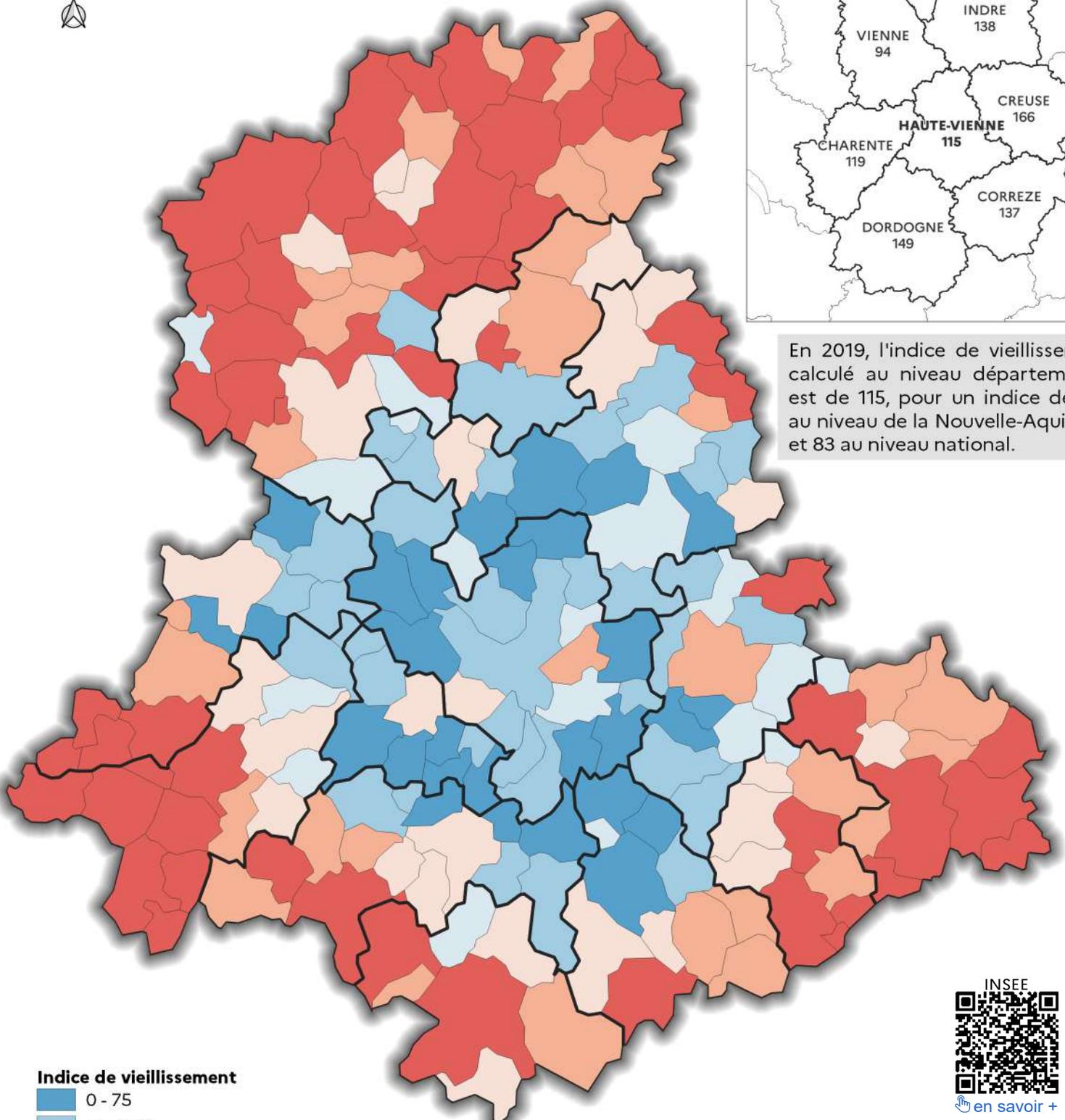
0 10 20 km



## Indice de vieillissement en 2019



En 2019, l'indice de vieillissement calculé au niveau départemental est de 115, pour un indice de 109 au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et 83 au niveau national.



### Indice de vieillissement

- 0 - 75
- 75 - 100
- 100 - 125
- 125 - 150
- 150 - 200
- 200 - 500

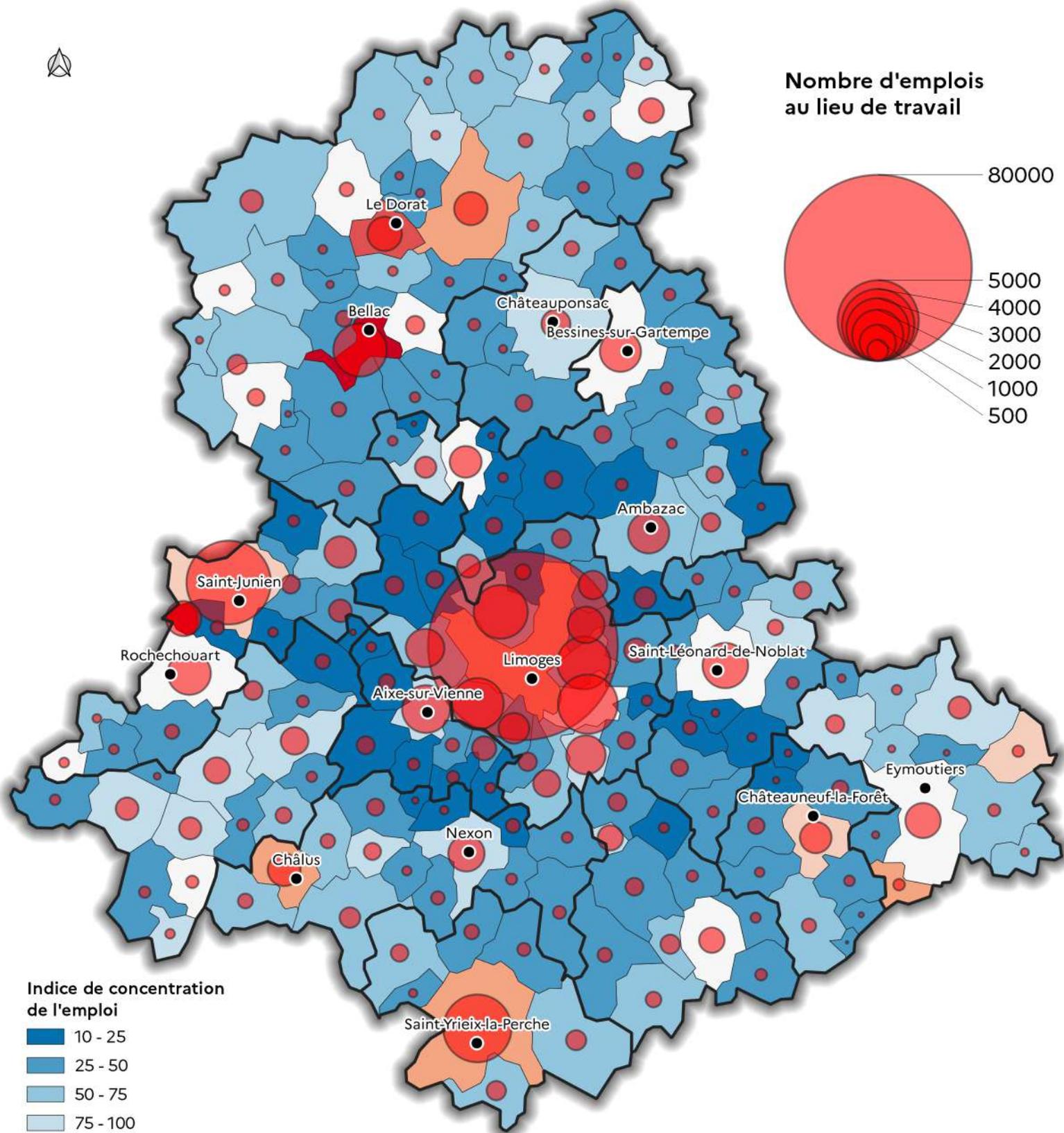
Limites des EPCI

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

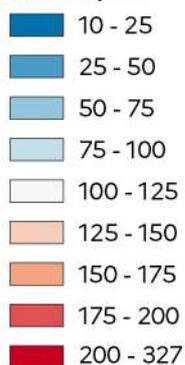




# Indice de Concentration de l'Emploi et nombre d'emplois en 2018



## Indice de concentration de l'emploi



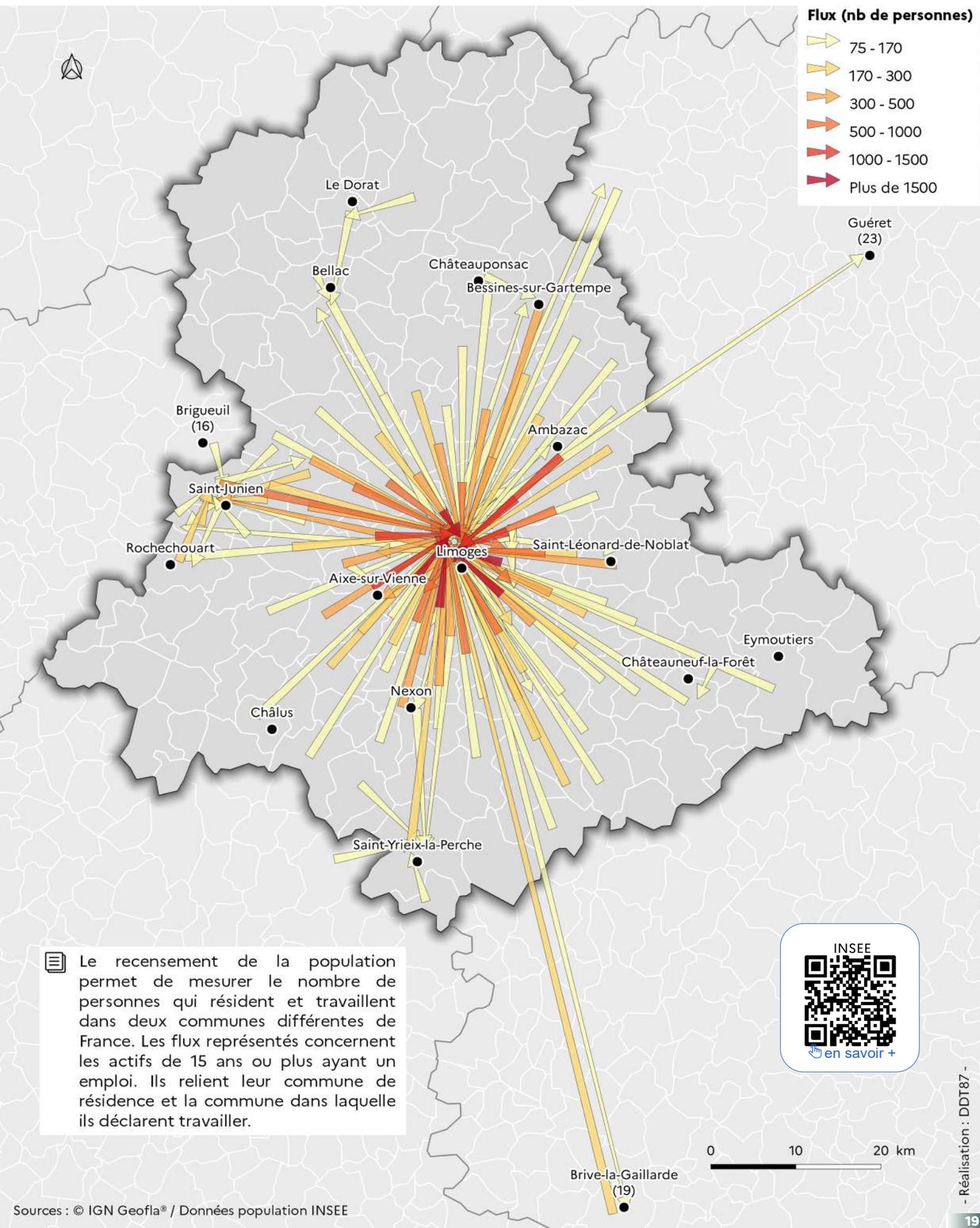
 Limites des EPCI

 L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

0 10 20 km



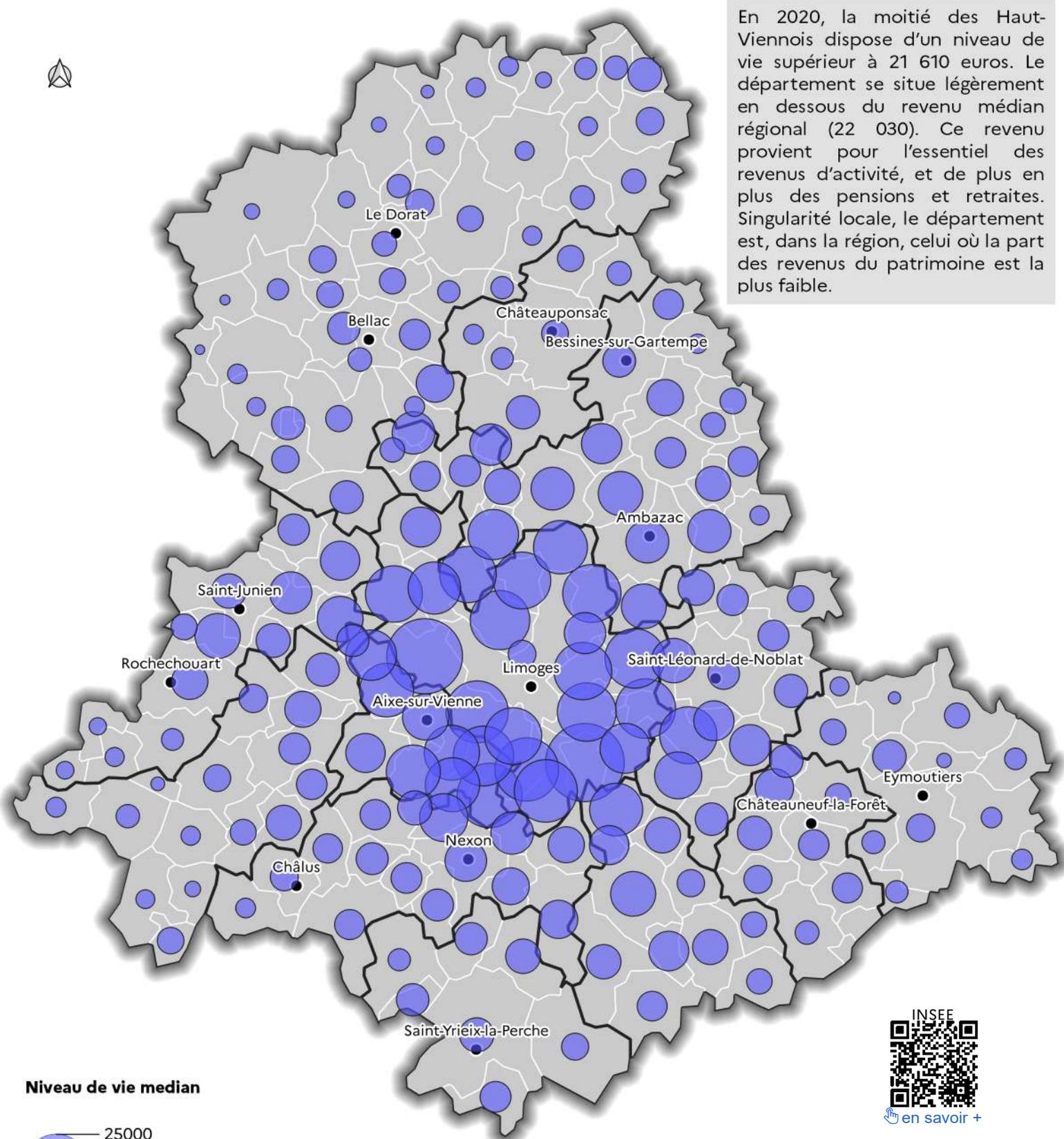
# Déplacements domicile-travail en 2020



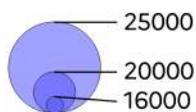


## Niveau de vie médian en 2020

En 2020, la moitié des Haut-Viennois dispose d'un niveau de vie supérieur à 21 610 euros. Le département se situe légèrement en dessous du revenu médian régional (22 030). Ce revenu provient pour l'essentiel des revenus d'activité, et de plus en plus des pensions et retraites. Singularité locale, le département est, dans la région, celui où la part des revenus du patrimoine est la plus faible.



### Niveau de vie médian

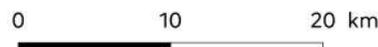


 EPCI 2019

 Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (pondération normée fonction de la composition du ménage). Le niveau de vie médian est la valeur du niveau de vie qui partage la population en deux parties égales.

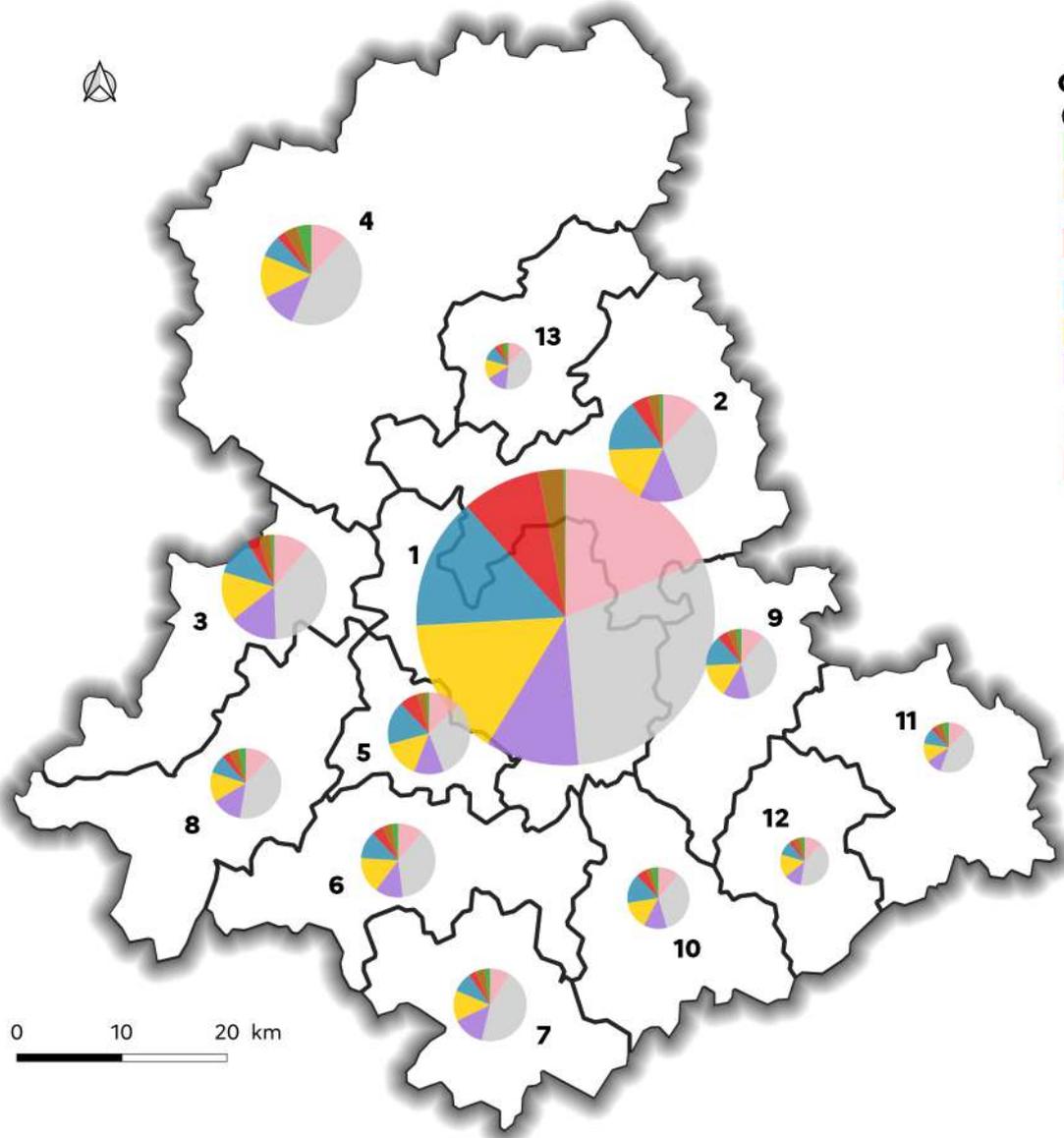


0 10 20 km





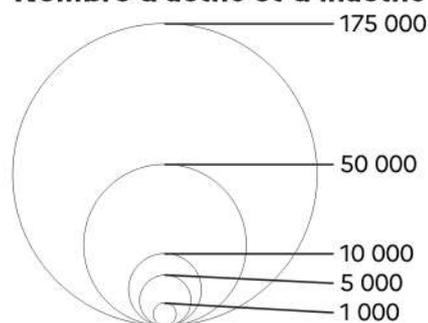
## Groupes socio-professionnels en 2019



### Groupes socio-professionnels (avec taux départemental)

<span style="color: green;">■</span>	Agriculteurs exploitants	1,2 %
<span style="color: brown;">■</span>	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,2 %
<span style="color: red;">■</span>	Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,8 %
<span style="color: blue;">■</span>	Professions intermédiaires	13,3 %
<span style="color: yellow;">■</span>	Employés	15,2 %
<span style="color: purple;">■</span>	Ouvriers	11,3 %
<span style="color: gray;">■</span>	Retraités	33,7 %
<span style="color: pink;">■</span>	Autres personnes sans activité professionnelle (Chômeurs n'ayant jamais travaillé, élèves de + 15 ans, étudiants...)	15,3 %

### Nombre d'actifs et d'inactifs



	EPCI	Agriculteurs	Artisans	Cadres	Prof.intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
1	CU Limoges Métropole	0.2 %	2.7 %	8.7 %	14.3 %	15.4 %	10.1 %	30 %	18.6 %
2	CC Élan Limousin Avenir Nature	1.2 %	3.5 %	5.2 %	15.7 %	17.4 %	13.2 %	32.6 %	11.3 %
3	CC Porte Océane du Limousin	1.1 %	3.8 %	3.8 %	11.8 %	15.2 %	14.8 %	38.3 %	11.2 %
4	CC Haut Limousin en Marche	4.6 %	4.1 %	3 %	7.1 %	13.6 %	11.3 %	44.4 %	11.9 %
5	CC du Val de Vienne	1.1 %	3.6 %	7.4 %	17.2 %	14.8 %	11.8 %	31.7 %	12.4 %
6	CC Pays de Nexon Monts de Chalus	2.9 %	4 %	5.1 %	11.9 %	15.8 %	12.2 %	37.1 %	11 %
7	CC du Pays de Saint-Yrieix	2.7 %	3.9 %	3.1 %	8.9 %	13.5 %	14.1 %	45 %	8.7 %
8	CC Ouest Limousin	3.4 %	4.4 %	3.5 %	8.6 %	13.5 %	13.9 %	40.7 %	11.8 %
9	CC de Noblat	2.8 %	3.8 %	5.1 %	14 %	15.7 %	12.5 %	35.4 %	10.7 %
10	CC Briance Sud Haute Vienne	3.8 %	2.9 %	5.5 %	15.4 %	14.7 %	12.1 %	34.7 %	10.9 %
11	CC des Portes de Vassivière	4.5 %	4.6 %	2.9 %	10.5 %	11.8 %	10.2 %	43.5 %	12.1 %
12	CC Briance-Combade	3 %	4.9 %	3 %	9.5 %	15.6 %	11.5 %	41 %	11.6 %
13	CC Gartempe - Saint-Pardoux	3.2 %	4.3 %	2.8 %	10.2 %	13.5 %	14.5 %	40.6 %	11 %



Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sont une nomenclature statistique permettant de classer des métiers.

À son niveau le plus agrégé, la PCS 2003 identifie huit groupes socioprofessionnels qui fournissent un cadre de référence usuel pour décrire les emplois et contextualiser les situations sociales et les comportements des individus et des ménages. Les chômeurs ayant travaillé appartiennent à la population active et sont classés en fonction de leur dernière situation professionnelle.



[en savoir +](#)



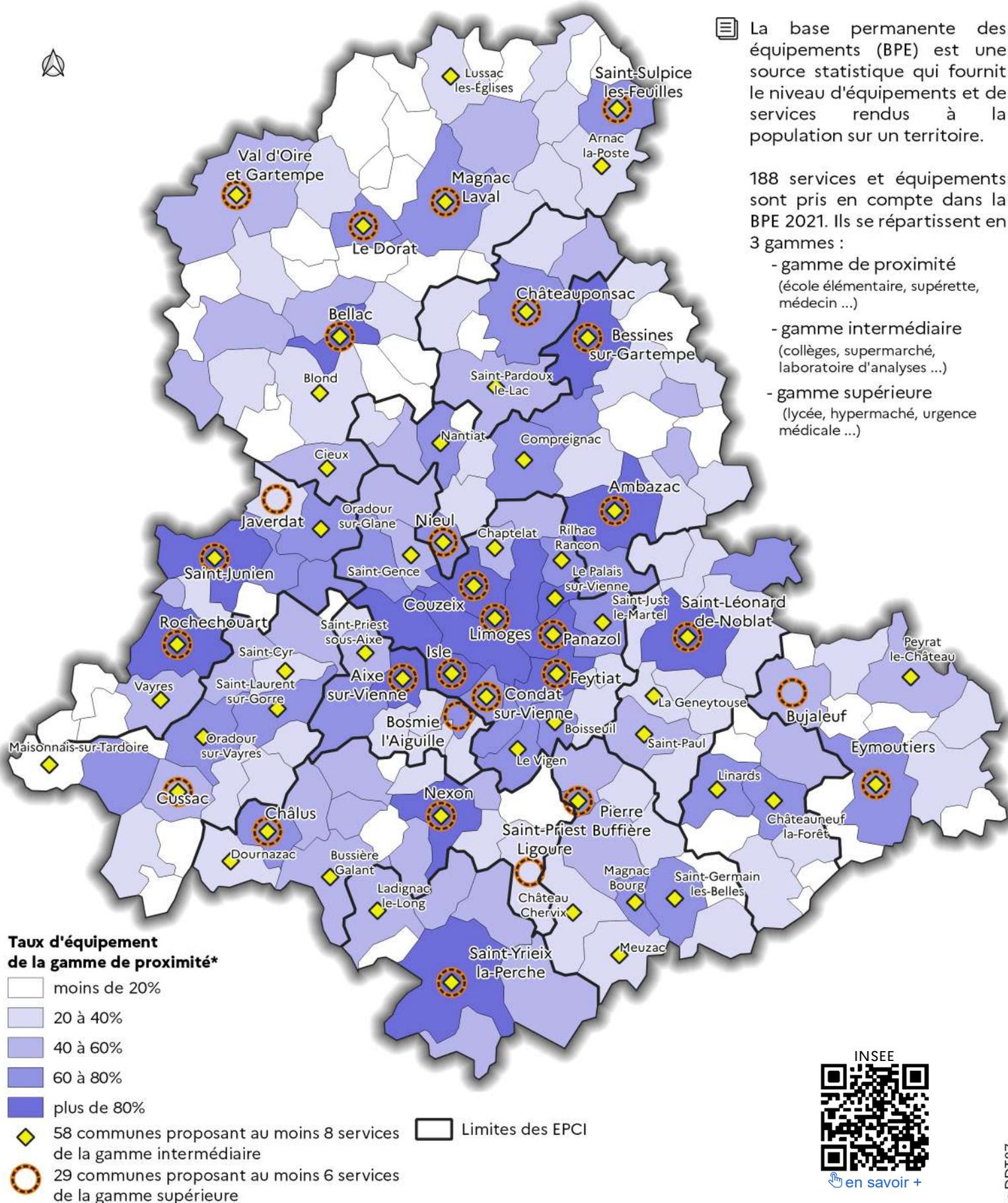
## Equipements et services en 2021



La base permanente des équipements (BPE) est une source statistique qui fournit le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur un territoire.

188 services et équipements sont pris en compte dans la BPE 2021. Ils se répartissent en 3 gammes :

- gamme de proximité (école élémentaire, supérette, médecin ...)
- gamme intermédiaire (collèges, supermarché, laboratoire d'analyses ...)
- gamme supérieure (lycée, hypermarché, urgence médicale ...)



\* Attention ! L'INSEE actualise chaque année les gammes d'équipements. En raison du caractère évolutif de la base, la comparaison entre les millésimes n'est pas recommandée.

0 10 20 km



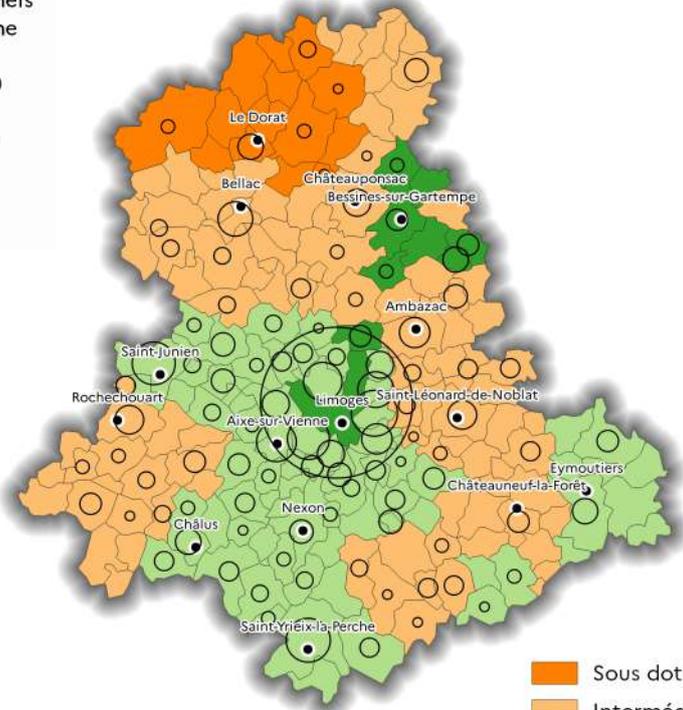
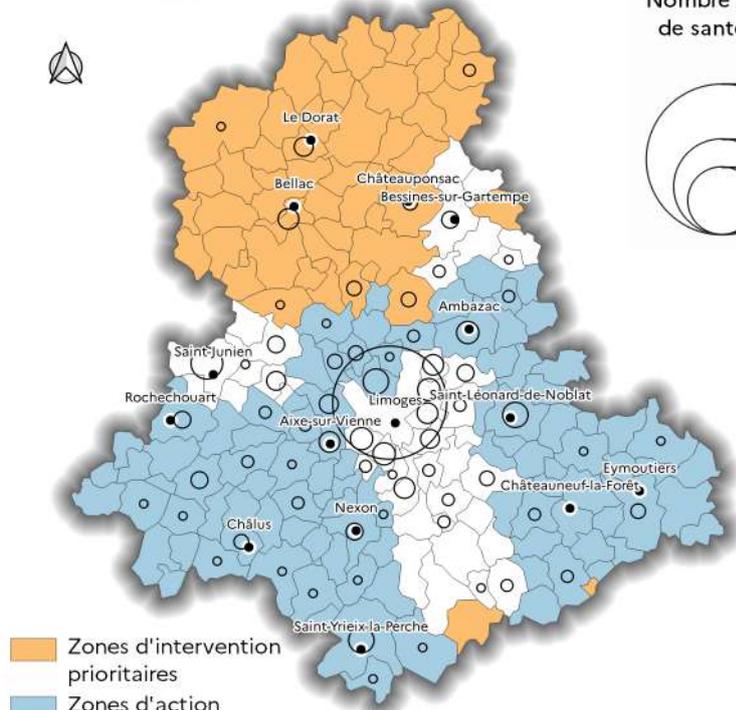
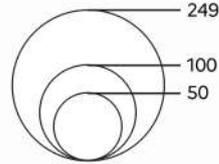
## Zonages conventionnels de l'offre de soins en 2022

### Médecins généralistes

### Infirmiers



Nombre professionnels de santé / commune



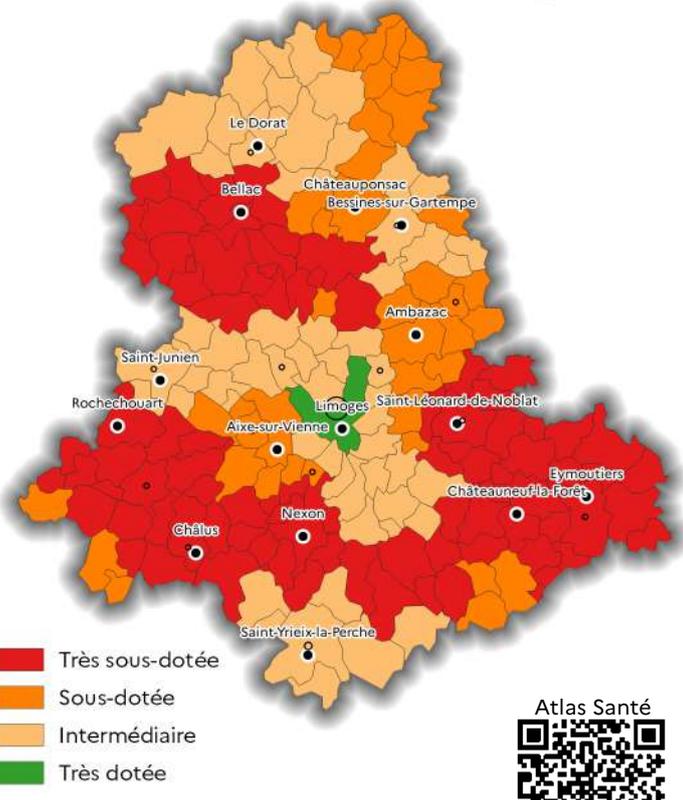
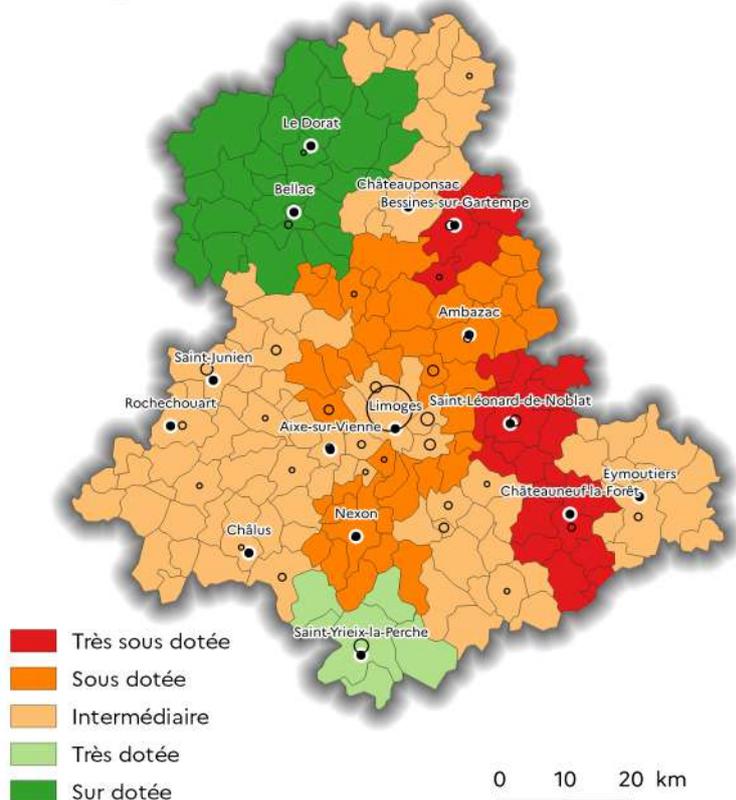
- Zones d'intervention prioritaires
- Zones d'action complémentaires
- Hors zonage

- Sous dotée
- Intermédiaire
- Très dotée
- Sur dotée

 L'ARS détermine des zones de mise en œuvre de mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé libéraux. Ces zonages s'inscrivent dans le cadre du dispositif conventionnel déterminé et négocié pour chaque profession au niveau national.

### Chirurgiens-dentistes

### Sages femmes



- Très sous dotée
- Sous dotée
- Intermédiaire
- Très dotée
- Sur dotée

- Très sous-dotée
- Sous-dotée
- Intermédiaire
- Très dotée

0 10 20 km



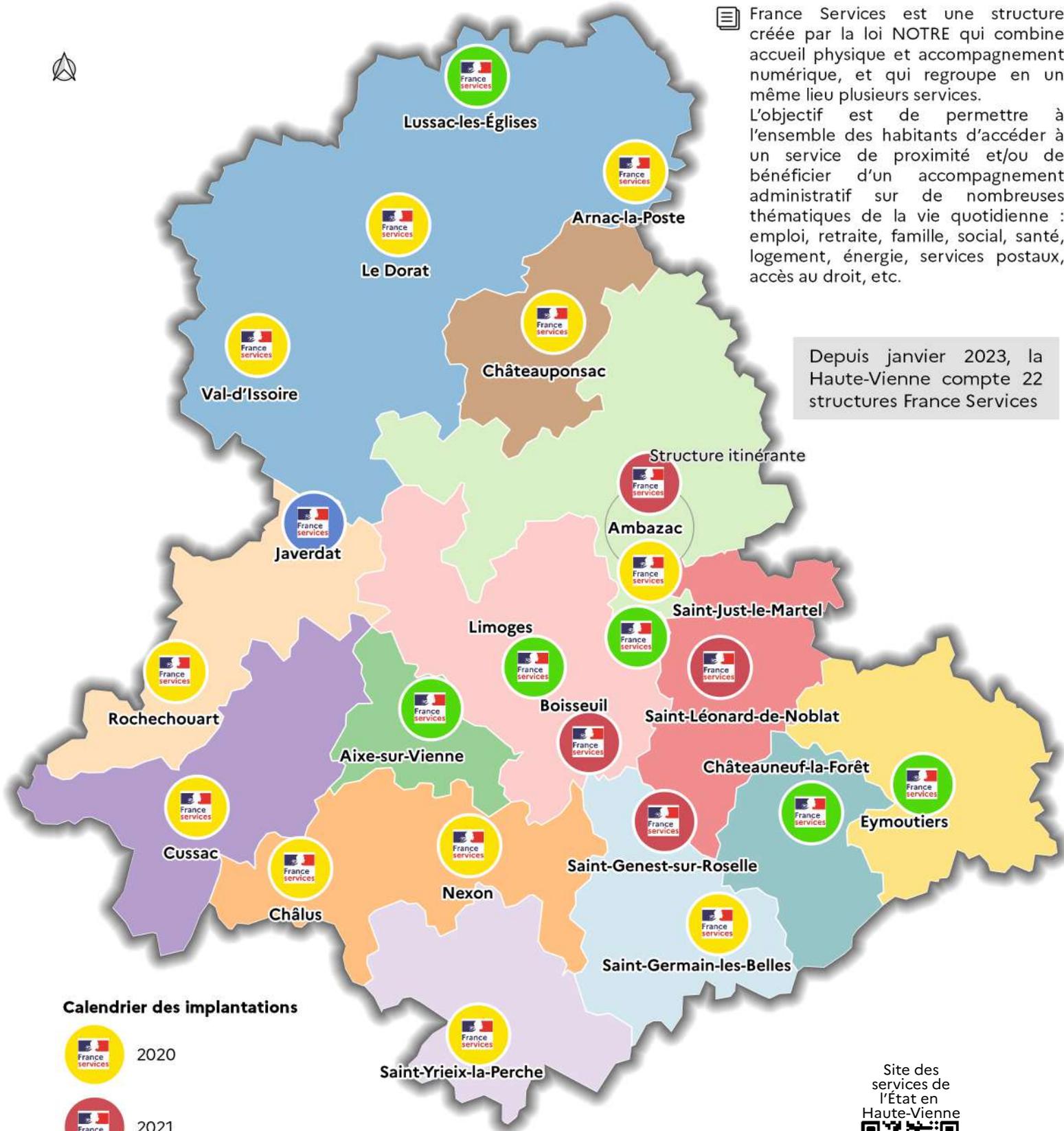
Atlas Santé  
en savoir +



## France Services

France Services est une structure créée par la loi NOTRE qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe en un même lieu plusieurs services. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, etc.

Depuis janvier 2023, la Haute-Vienne compte 22 structures France Services



### Calendrier des implantations



Site des services de l'État en Haute-Vienne



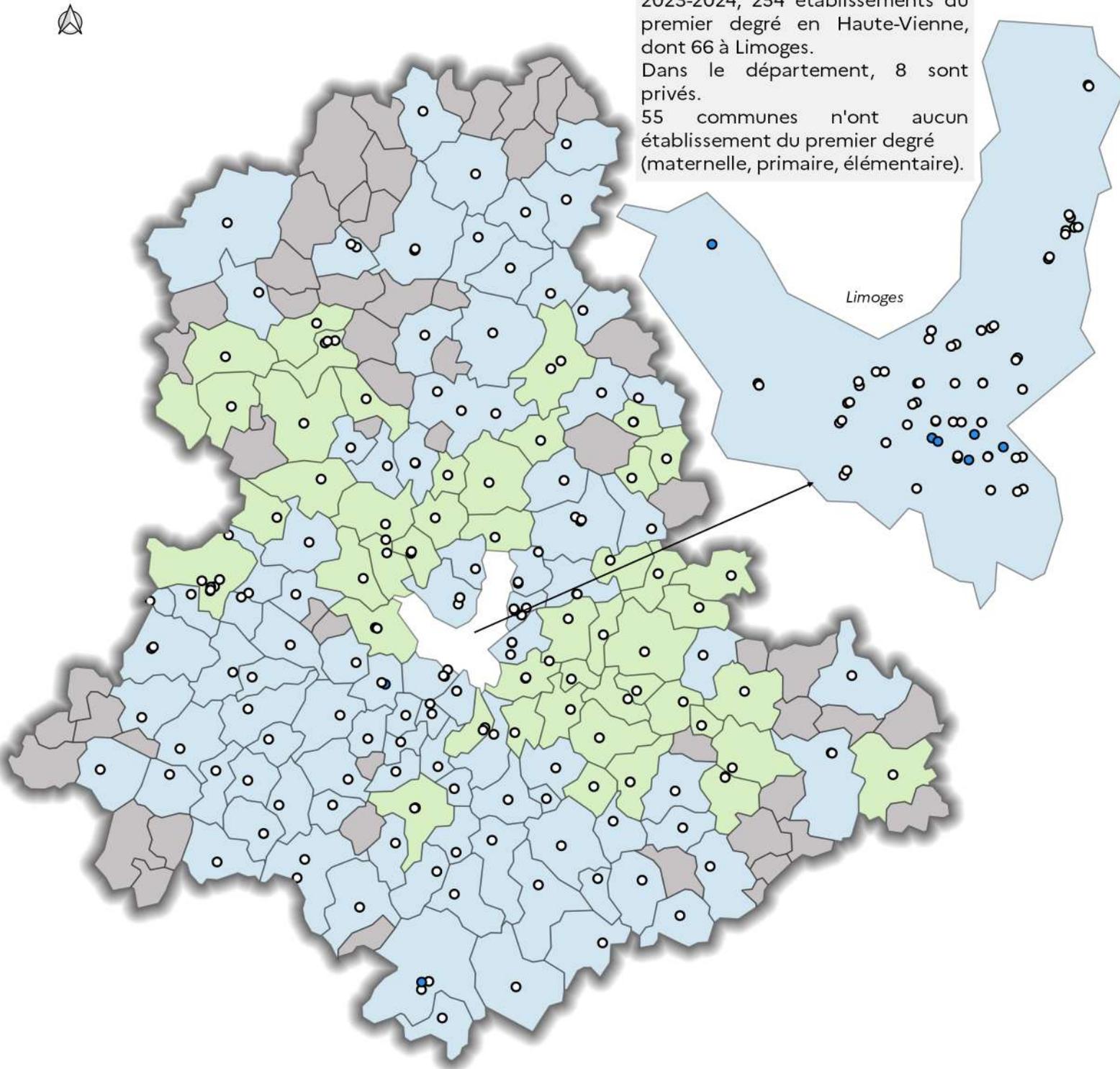
[en savoir +](#)





## Établissements du 1er degré et rythmes scolaires

Il y a, pour l'année scolaire 2023-2024, 254 établissements du premier degré en Haute-Vienne, dont 66 à Limoges. Dans le département, 8 sont privés. 55 communes n'ont aucun établissement du premier degré (maternelle, primaire, élémentaire).



### Rythmes scolaires pour l'année 2023-2024

- Semaine à 4 jours (93)
- Semaine à 4,5 jours (47)

### Etablissements

- Privé
- Public
- Communes sans établissement (55)

Académie de  
Limoges



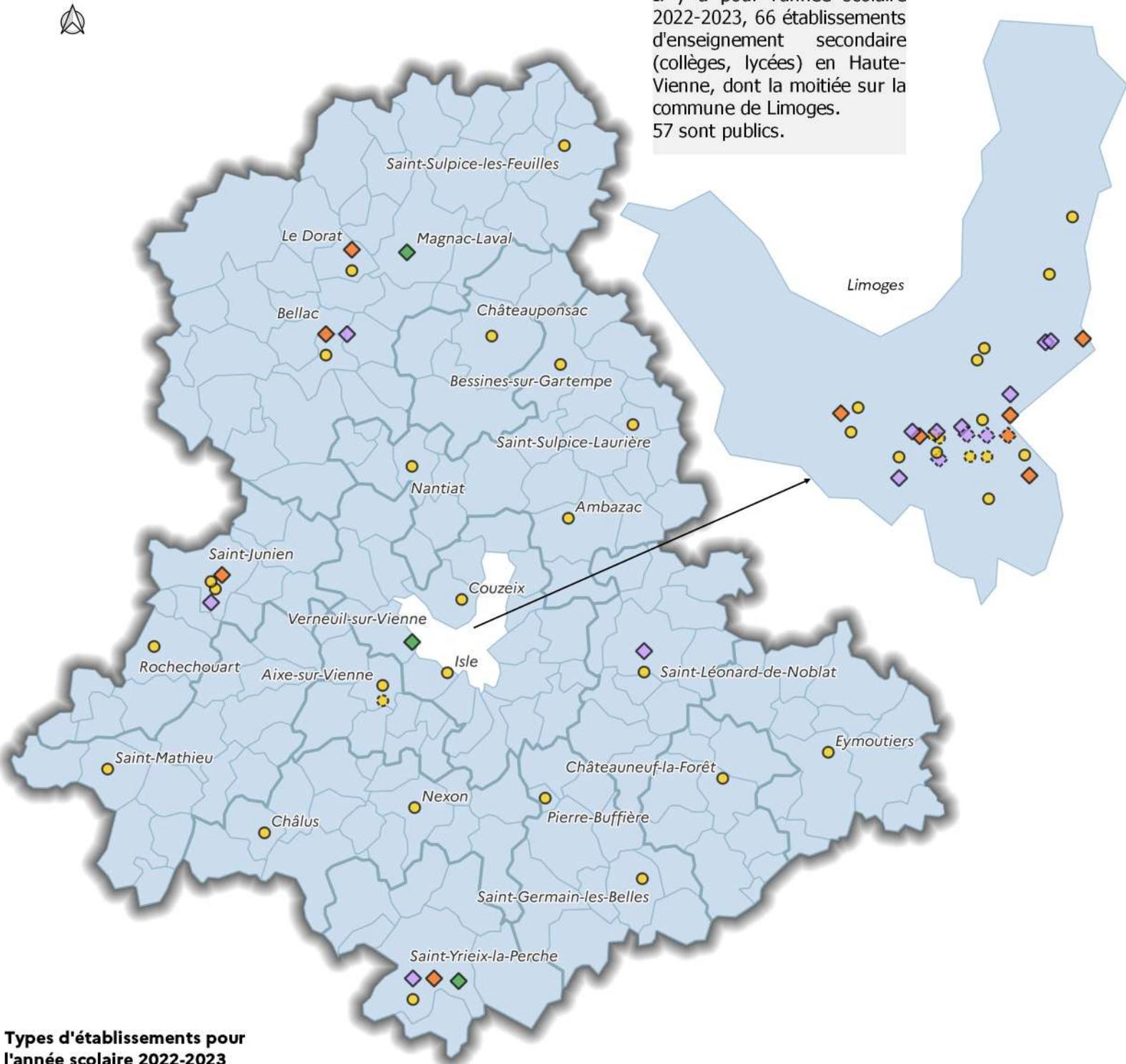
[en savoir +](#)

0 10 20 km



## Établissements d'enseignement secondaire

Il y a pour l'année scolaire 2022-2023, 66 établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées) en Haute-Vienne, dont la moitié sur la commune de Limoges. 57 sont publics.



### Types d'établissements pour l'année scolaire 2022-2023

- Public
- Privé
- Collège [34]
- ◆ Lycée d'enseignement général [11]
- ◆ Lycée professionnel [9]
- ◆ Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole [3]

□ Limites des EPCI

Académie de  
Limoges



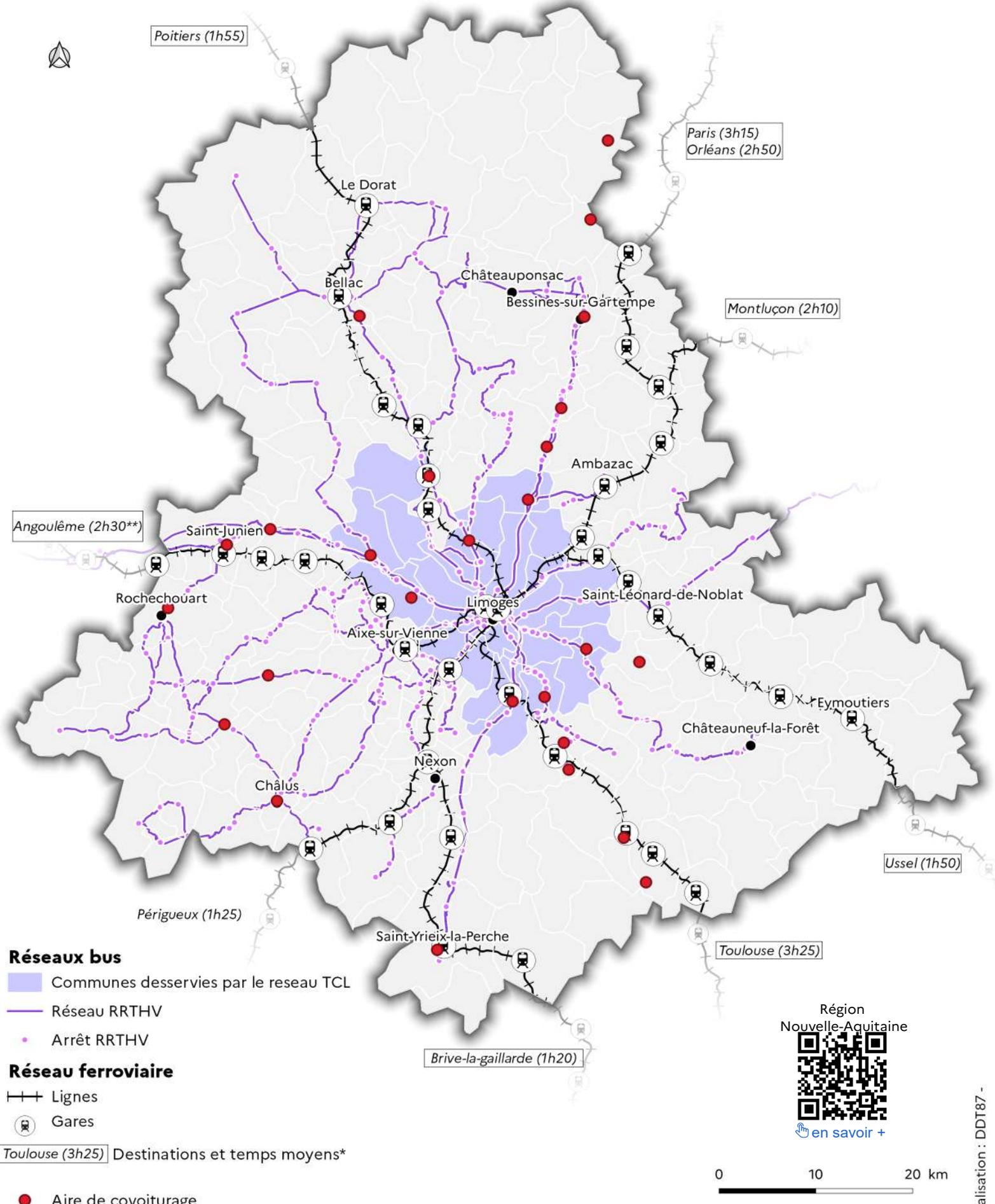
[en savoir +](#)

0 10 20 km



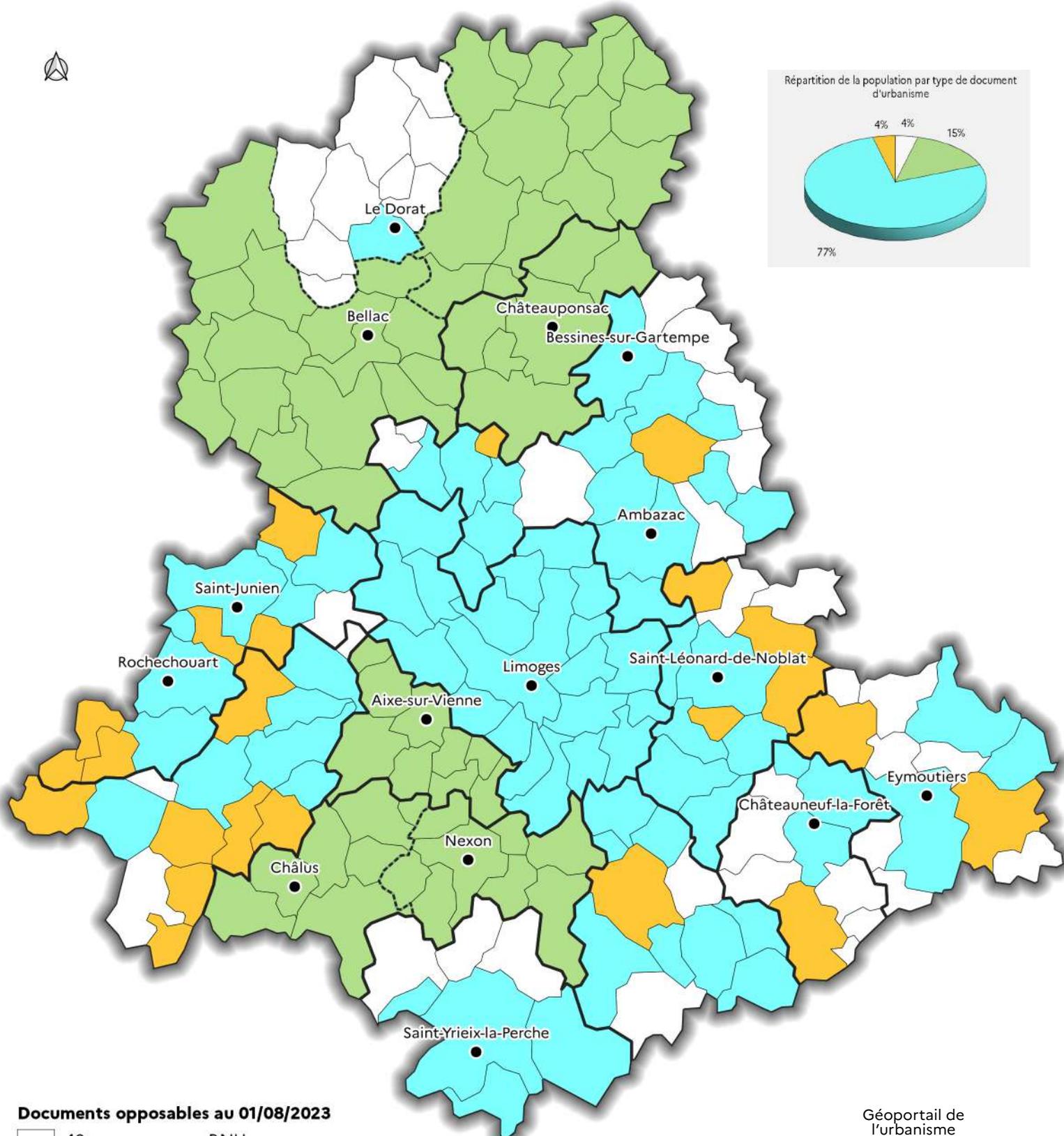


## Transports collectifs

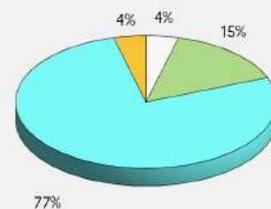




## Documents d'urbanisme opposables



Répartition de la population par type de document d'urbanisme



## Documents opposables au 01/08/2023

- 40 communes au RNU
- 23 Cartes Communales
- 71 PLU
- 6 PLU-i (61 communes)  
*dont 4 sectoriels car prescription d'élaboration PLU-i antérieure à fusion EPCI*
- Limites des EPCI

Géoportail de l'urbanisme

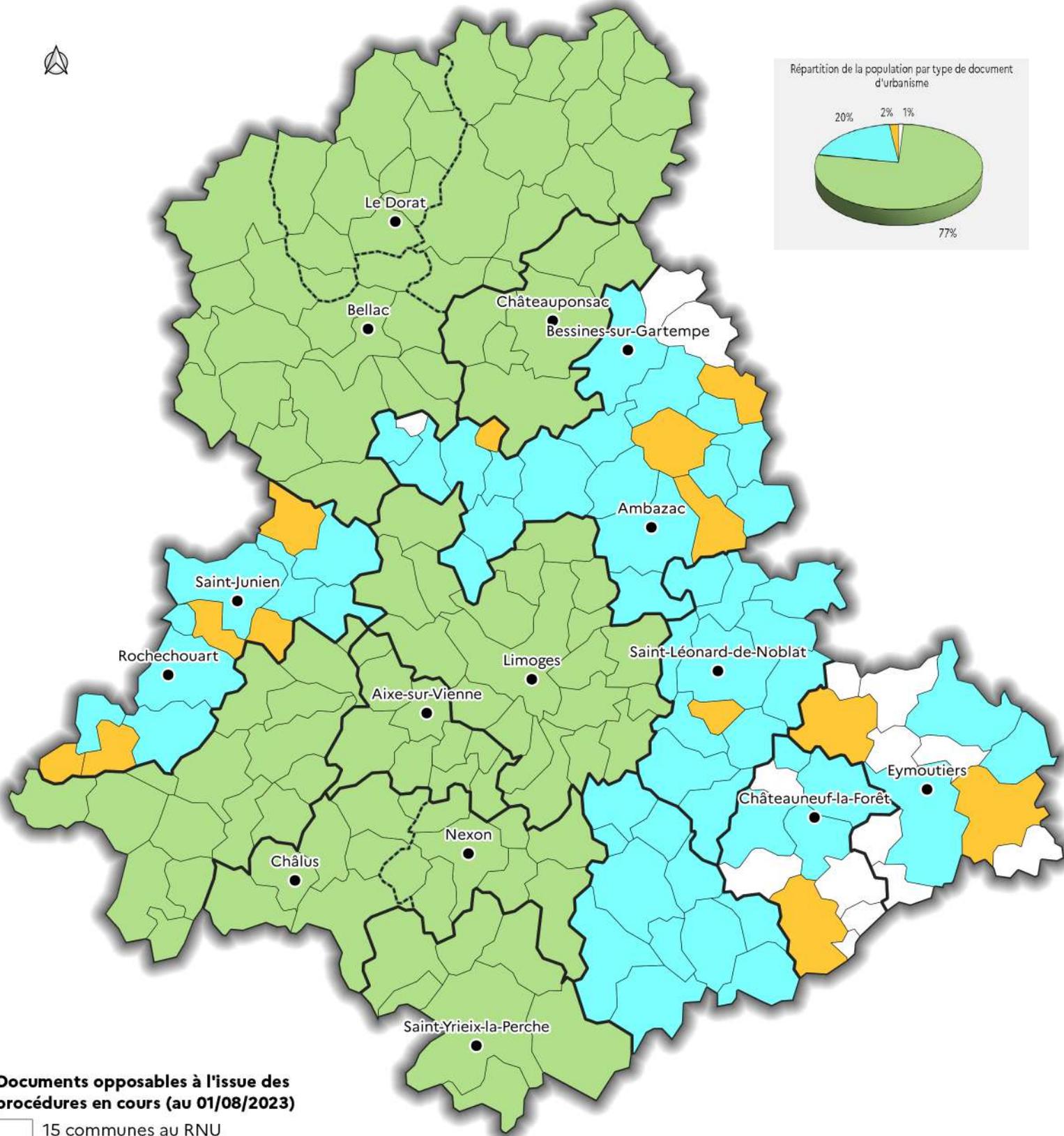

[en savoir +](#)

0 10 20 km

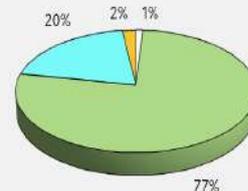




## Documents d'urbanisme opposables à l'issue des procédures en cours



Répartition de la population par type de document d'urbanisme



### Documents opposables à l'issue des procédures en cours (au 01/08/2023)

15 communes au RNU

13 Cartes Communales

54 PLU

10 PLU-i (113 communes)

dont 5 sectoriels car prescription d'élaboration PLU-i antérieure à fusion EPCI

Limites des EPCI

0 10 20 km

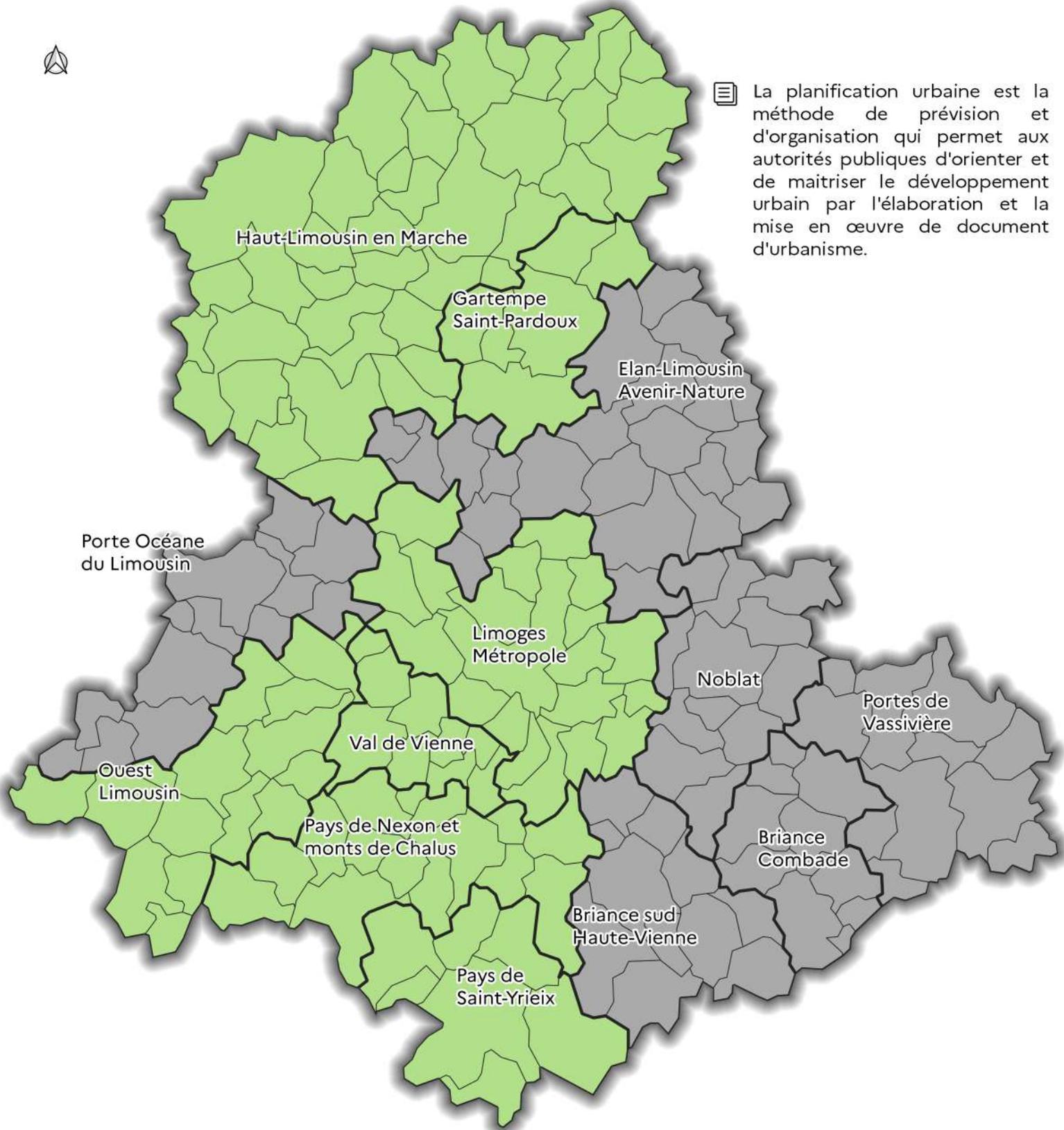




## Compétence planification



La planification urbaine est la méthode de prévision et d'organisation qui permet aux autorités publiques d'orienter et de maîtriser le développement urbain par l'élaboration et la mise en œuvre de document d'urbanisme.



### Exercice de la compétence planification au 01/01/2023

7 EPCI (113 communes)

82 communes

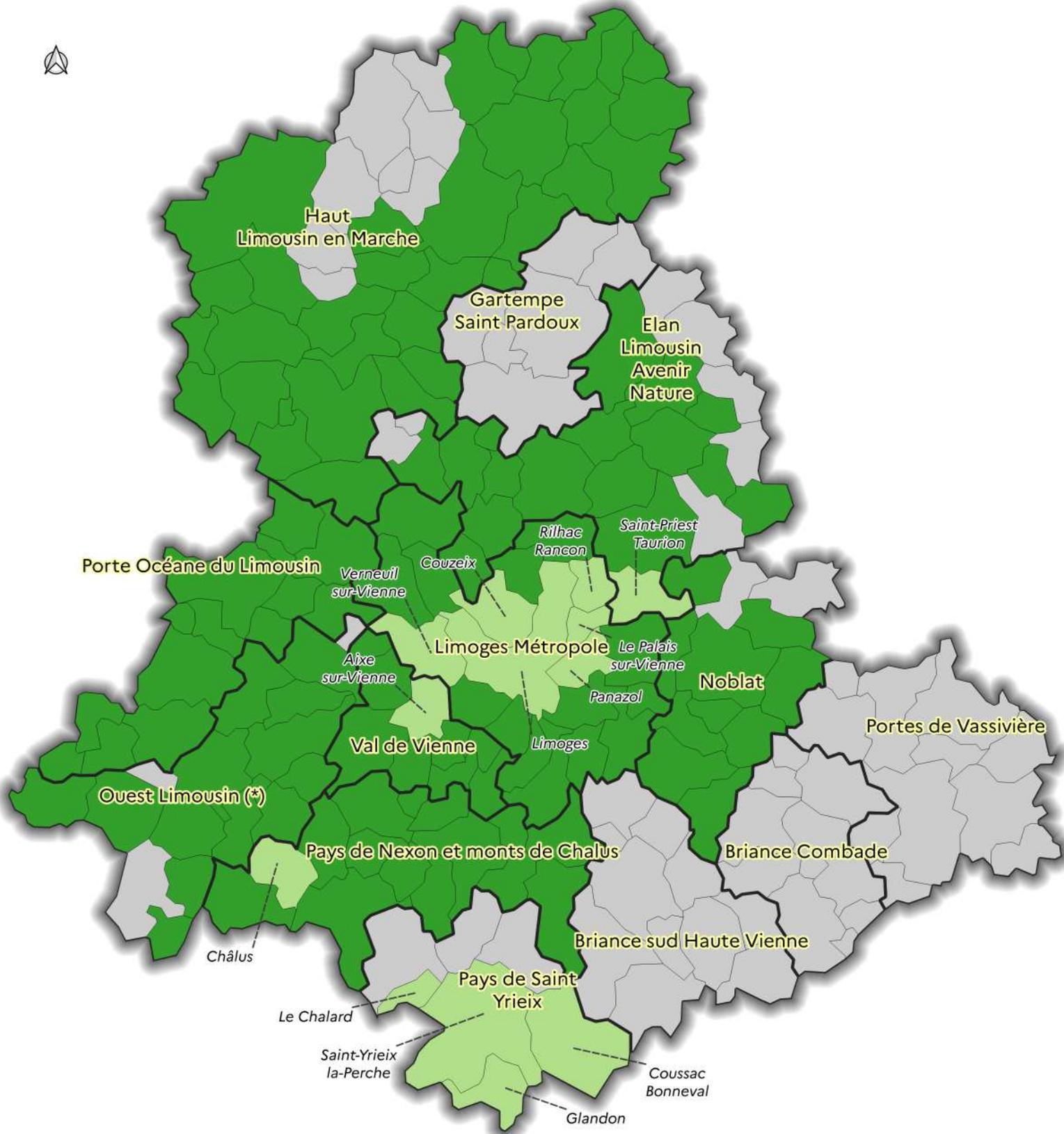
Limites des EPCI

0 10 20 km





# Instruction des autorisations d'urbanisme



## Service instructeur au 01/06/2023

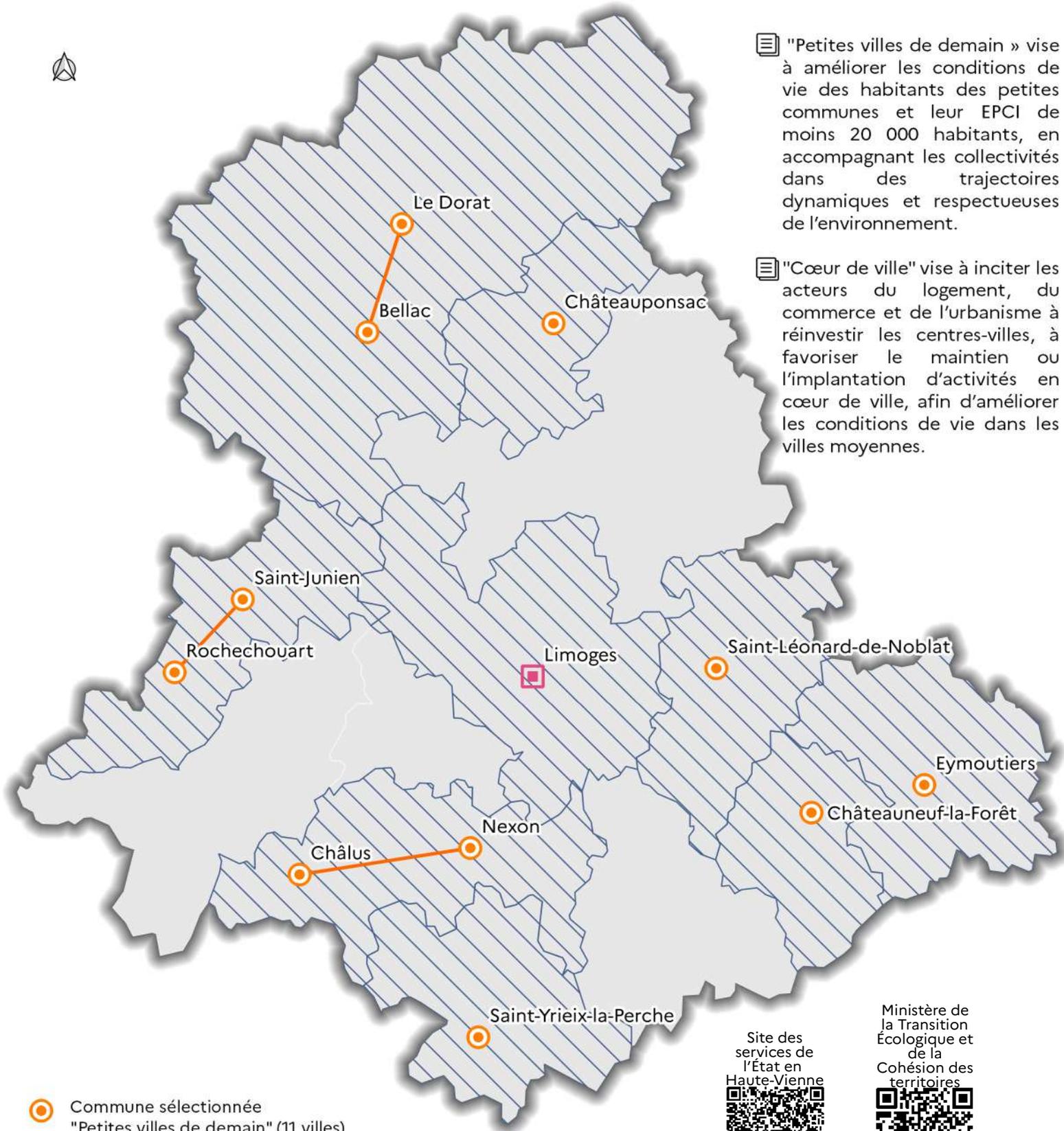
- DDT (RNU ou mise à disposition de l'EPCI/ 62 communes)
- EPCI ou délégation (120 communes)
- 13 communes pour leur compte\*

\* Instruction par la CC Porte Océane du Limousin pour le compte de la CC Ouest Limousin

0 10 20 km



## Programmes "Petites Villes de Demain" et "Cœur de ville"



☰ "Petites villes de demain" vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et leur EPCI de moins 20 000 habitants, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

☰ "Cœur de ville" vise à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

 Commune sélectionnée  
"Petites villes de demain" (11 villes)

 Partenariat

 Commune retenue dans le programme  
"Action cœur de ville" (1 ville)

 EPCI concerné par au moins un dispositif



[en savoir +](#)

Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires



[en savoir +](#)

0 10 20 km

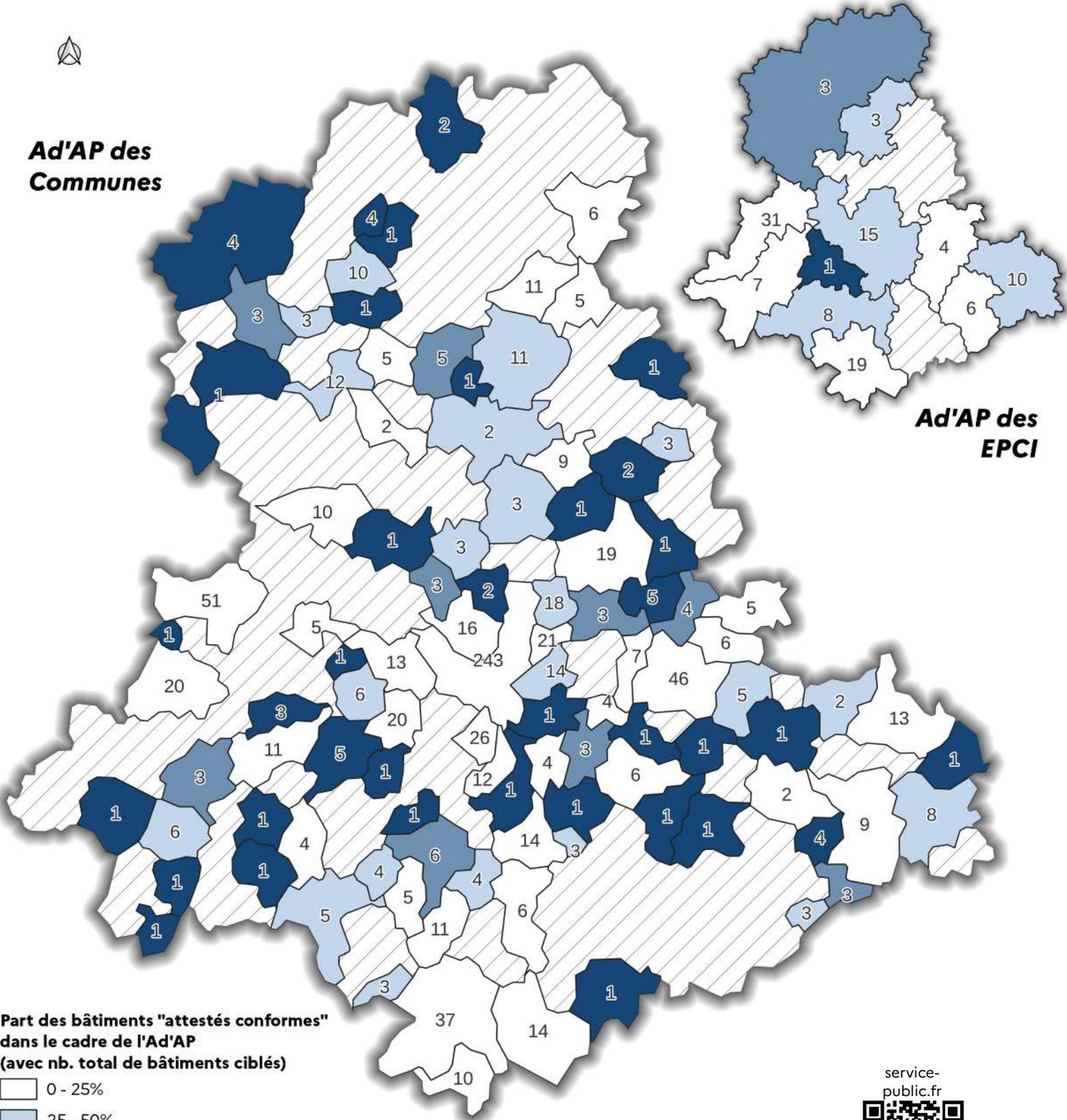


## Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des collectivités



**Ad'AP des Communes**

**Ad'AP des EPCI**



**Part des bâtiments "attestés conformes" dans le cadre de l'Ad'AP (avec nb. total de bâtiments ciblés)**

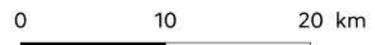
- 0 - 25%
- 25 - 50%
- 50 - 75%
- 75 - 100%

Collectivités n'ayant pas déposé de dossiers Ad'AP (2 EPCI et 92 communes)

Les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) étaient des dispositifs accompagnés de mise en accessibilité d'Établissements Recevants du Public (ERP), vis à vis des handicaps. Depuis le 31 mars 2019, il n'est plus possible de déposer d'Ad'Ap, cependant le dispositif se poursuit avec la mise en œuvre des travaux.

service-public.fr

[en savoir +](#)

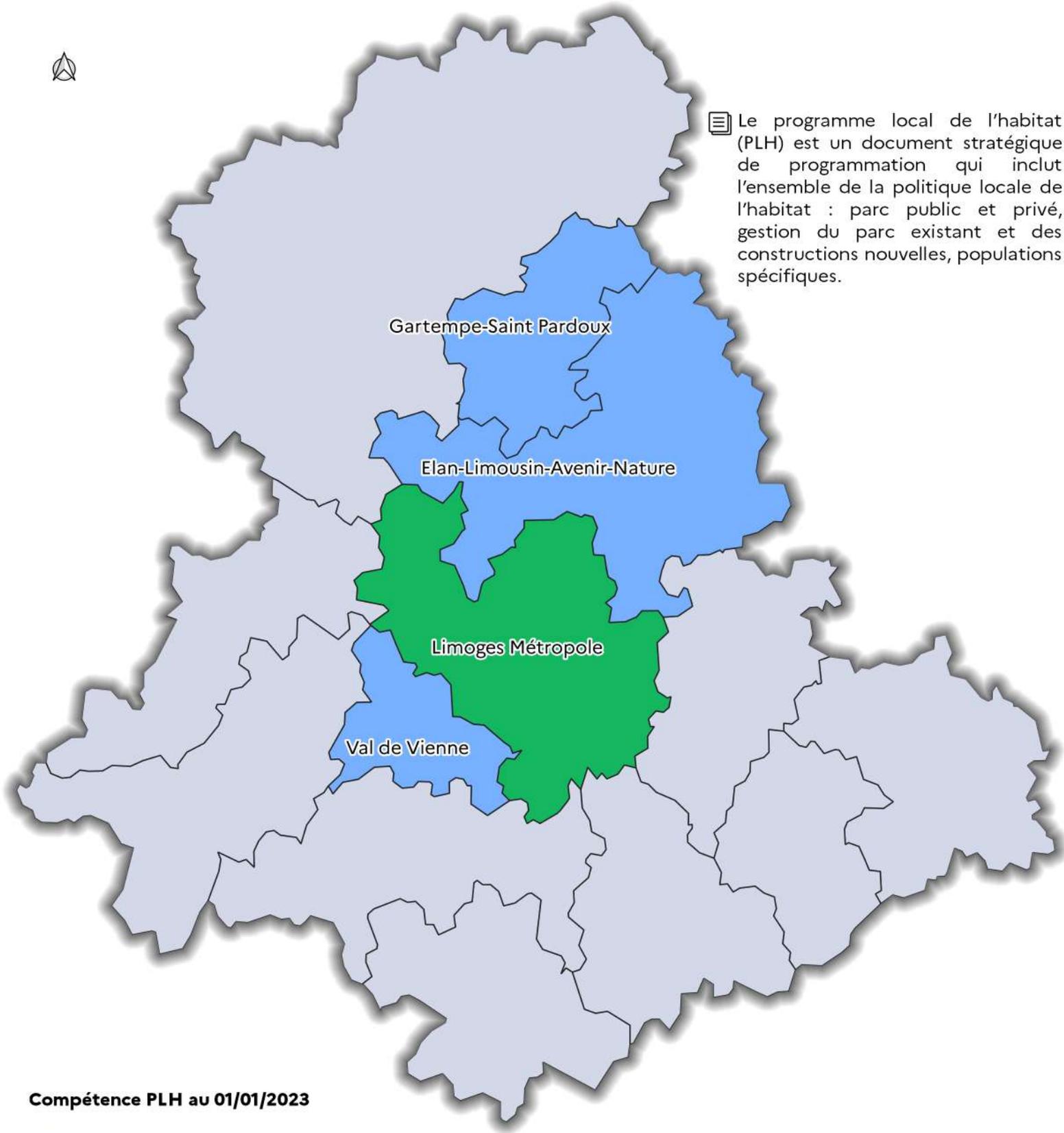




## Programme local de l'habitat (PLH)



Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.



## Compétence PLH au 01/01/2023

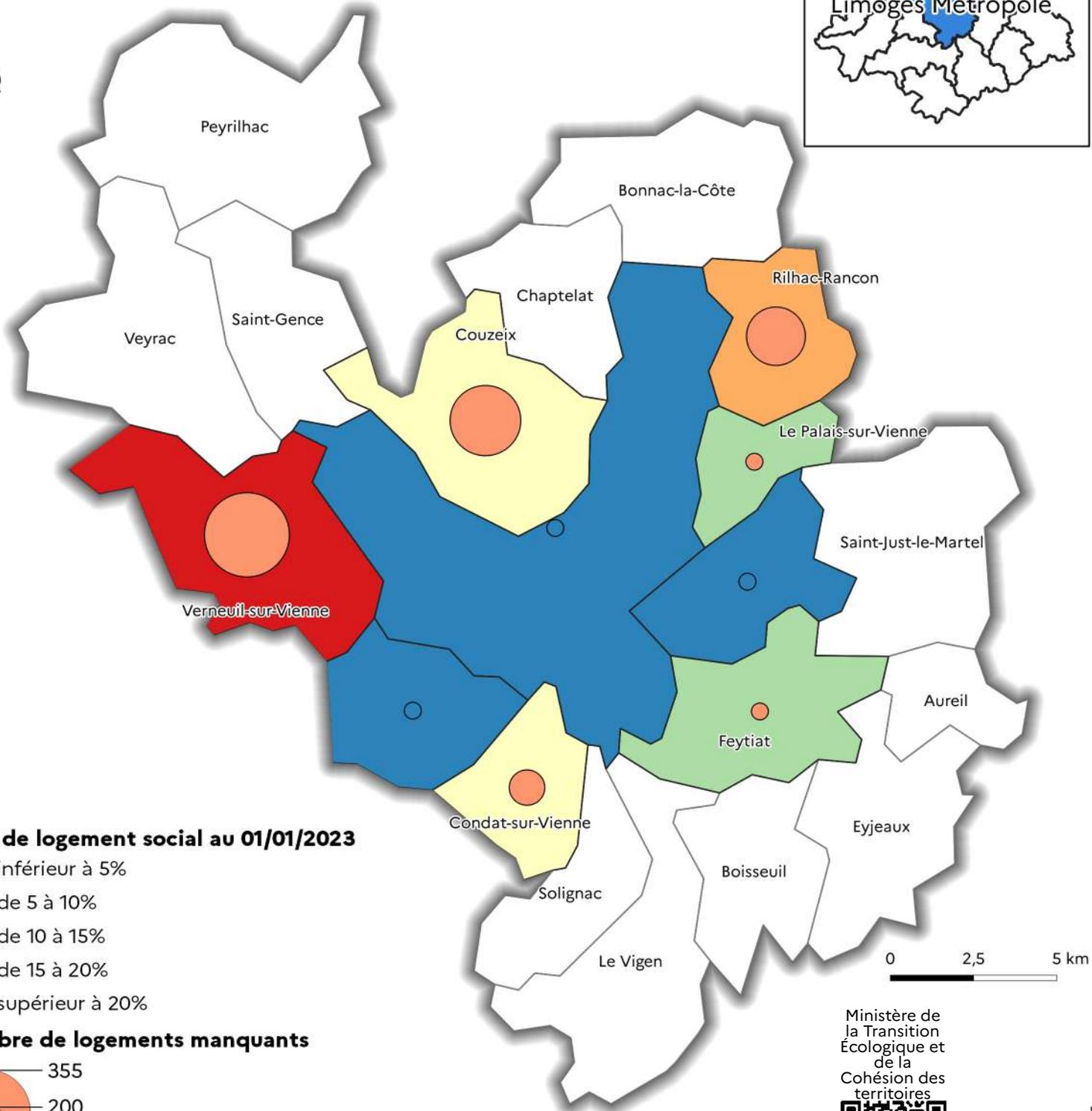
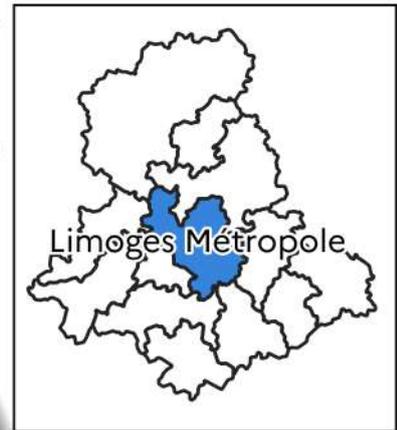
-  EPCI non compétent (9)
-  EPCI compétent sans PLH (3)
-  EPCI compétent doté d'un PLH (1)  
PLH de Limoges Métropole  
approuvé le 26/06/2019

0 10 20 km



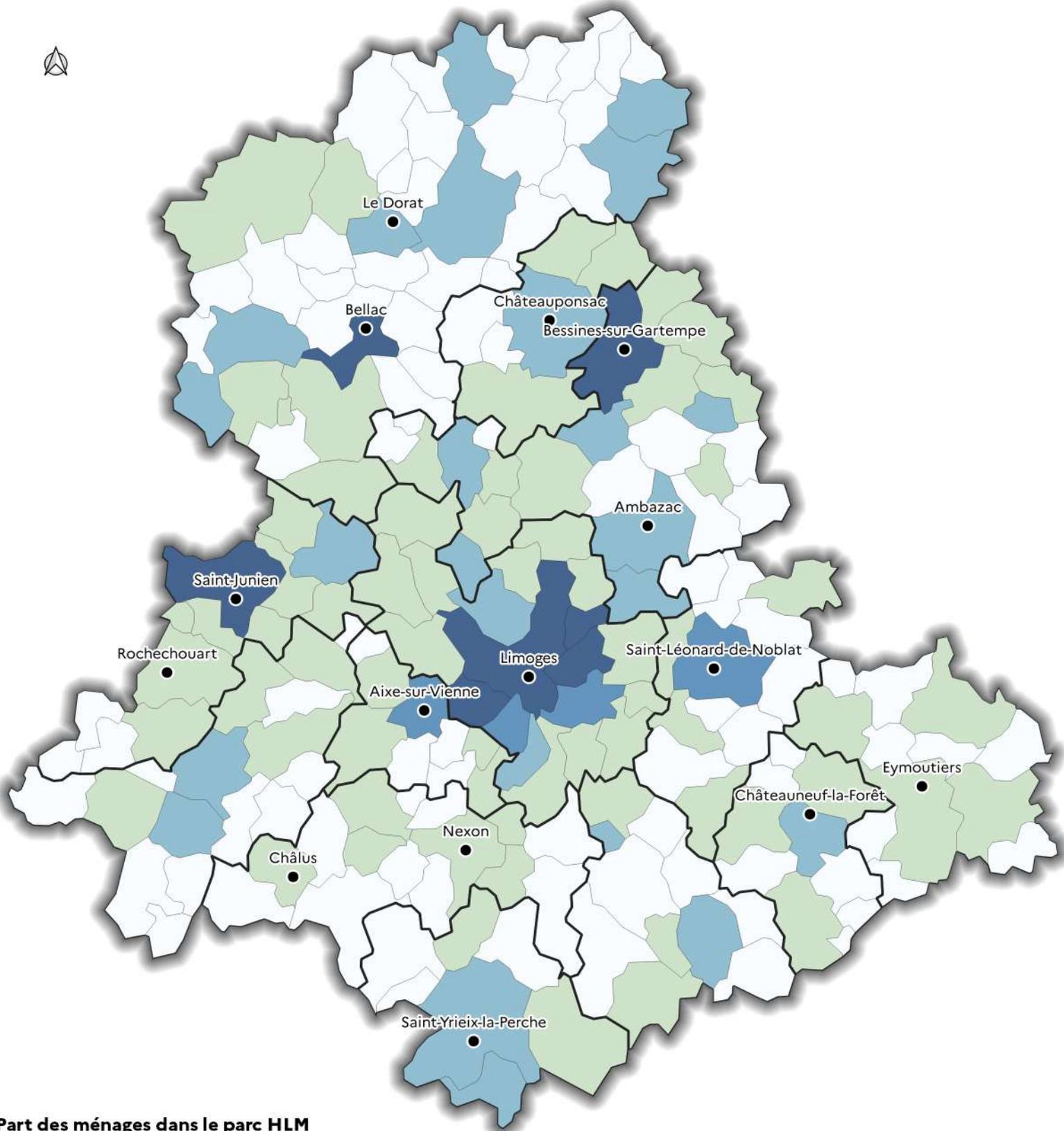
**Loi SRU - Logements sociaux**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux (20 % du nombre de résidences principales). Sont concernées les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants (9 communes concernées pour Limoges Métropole).





## Part des ménages de la commune dans le parc HLM



### Part des ménages dans le parc HLM

- Absence de logement social (93 communes)
- inférieur à 5 % (68 communes)
- entre 5 et 10 % (23 communes)
- entre 10 et 15 % (4 communes)
- supérieur à 15 % (7 communes)

Limites des EPCI

0 10 20 km





## Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat



Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a pour objectif de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

	Total nb logements	Habitat indigne	logements locatifs
Objectifs	98	3	35

	Total nb logements	Habitat indigne	logements locatifs
Objectifs	293	10	23

### Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat au 01/06/2023

- OPAH Renouveau Urbain de la CC de Noblat (du 04/11/2019 au 03/11/2024)
- OPAH Renouveau urbain de la CC du Haut limousin en Marche centres anciens de Bellac et du Dorat (du 20/03/2023 au 21/03/2028)
- études pré-opérationnelles d'OPAH
- pas d'OPAH epci
- Limites des EPCI



[en savoir +](#)

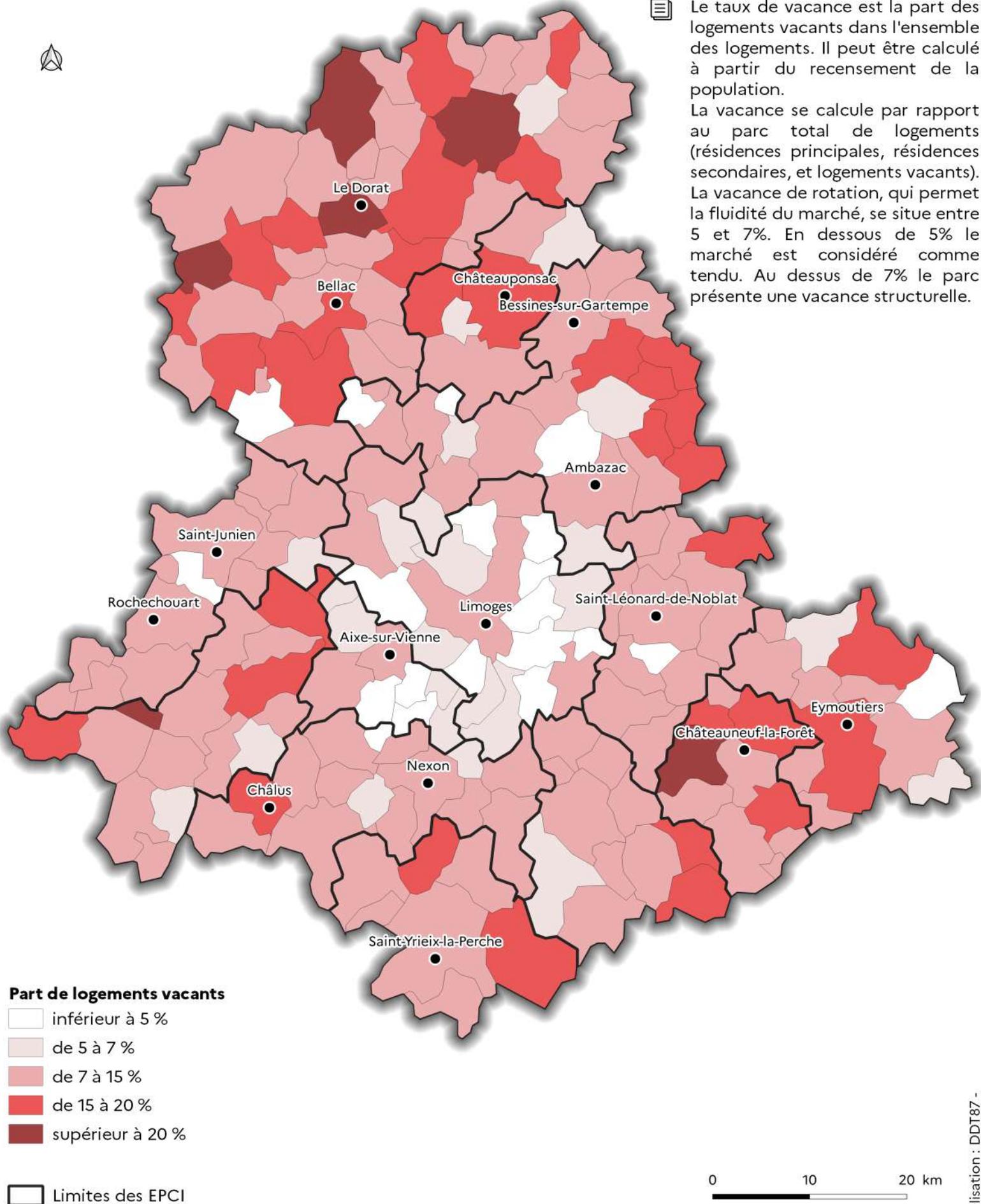
0 10 20 km



## Part communale de logements vacants en 2019

Le taux de vacance est la part des logements vacants dans l'ensemble des logements. Il peut être calculé à partir du recensement de la population.

La vacance se calcule par rapport au parc total de logements (résidences principales, résidences secondaires, et logements vacants). La vacance de rotation, qui permet la fluidité du marché, se situe entre 5 et 7%. En dessous de 5% le marché est considéré comme tendu. Au dessus de 7% le parc présente une vacance structurelle.



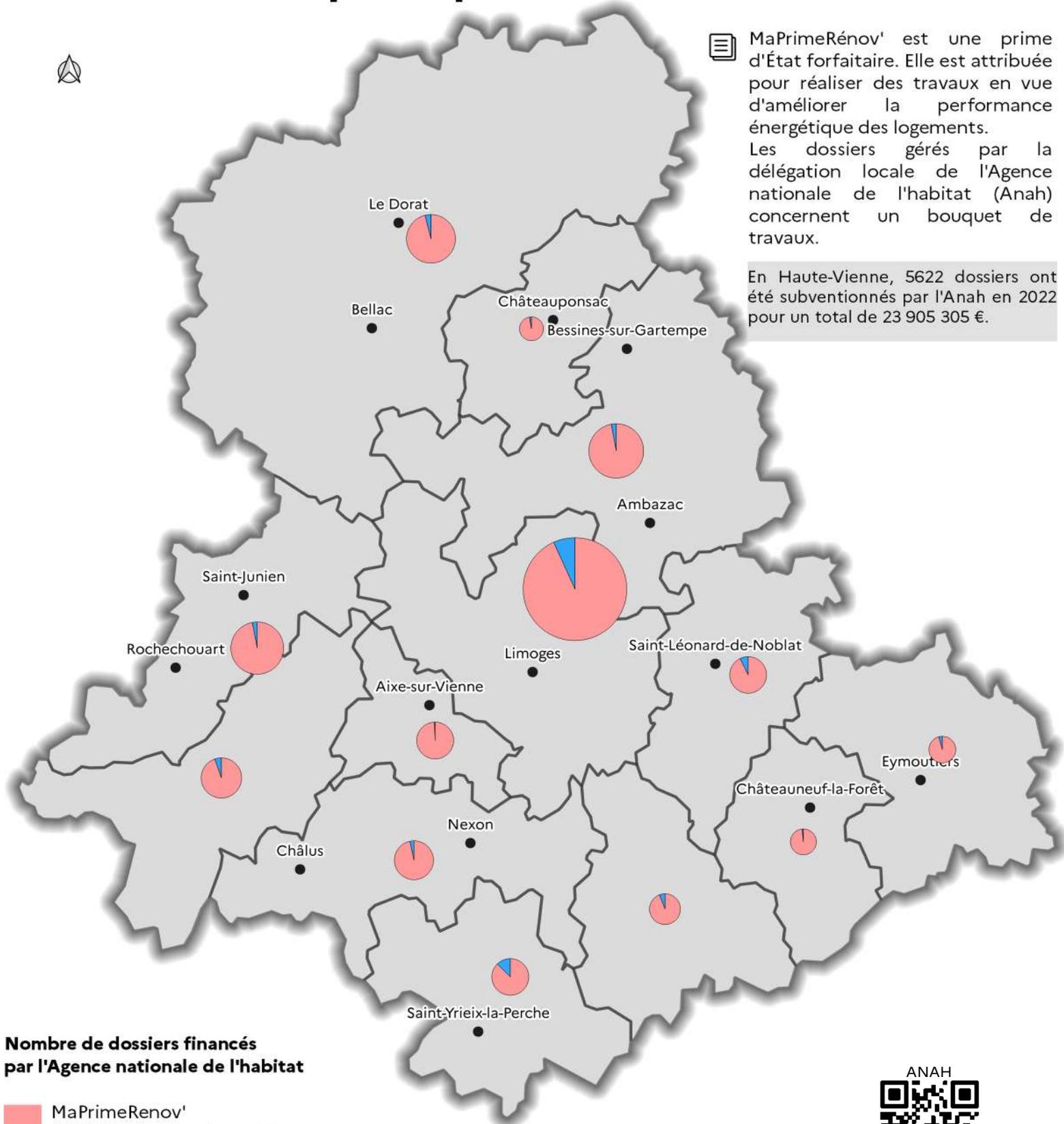


## Financements par l'Anah en 2022 répartis par EPCI



MaPrimeRénov' est une prime d'État forfaitaire. Elle est attribuée pour réaliser des travaux en vue d'améliorer la performance énergétique des logements. Les dossiers gérés par la délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) concernent un bouquet de travaux.

En Haute-Vienne, 5622 dossiers ont été subventionnés par l'Anah en 2022 pour un total de 23 905 305 €.



[en savoir +](#)

0 10 20 km

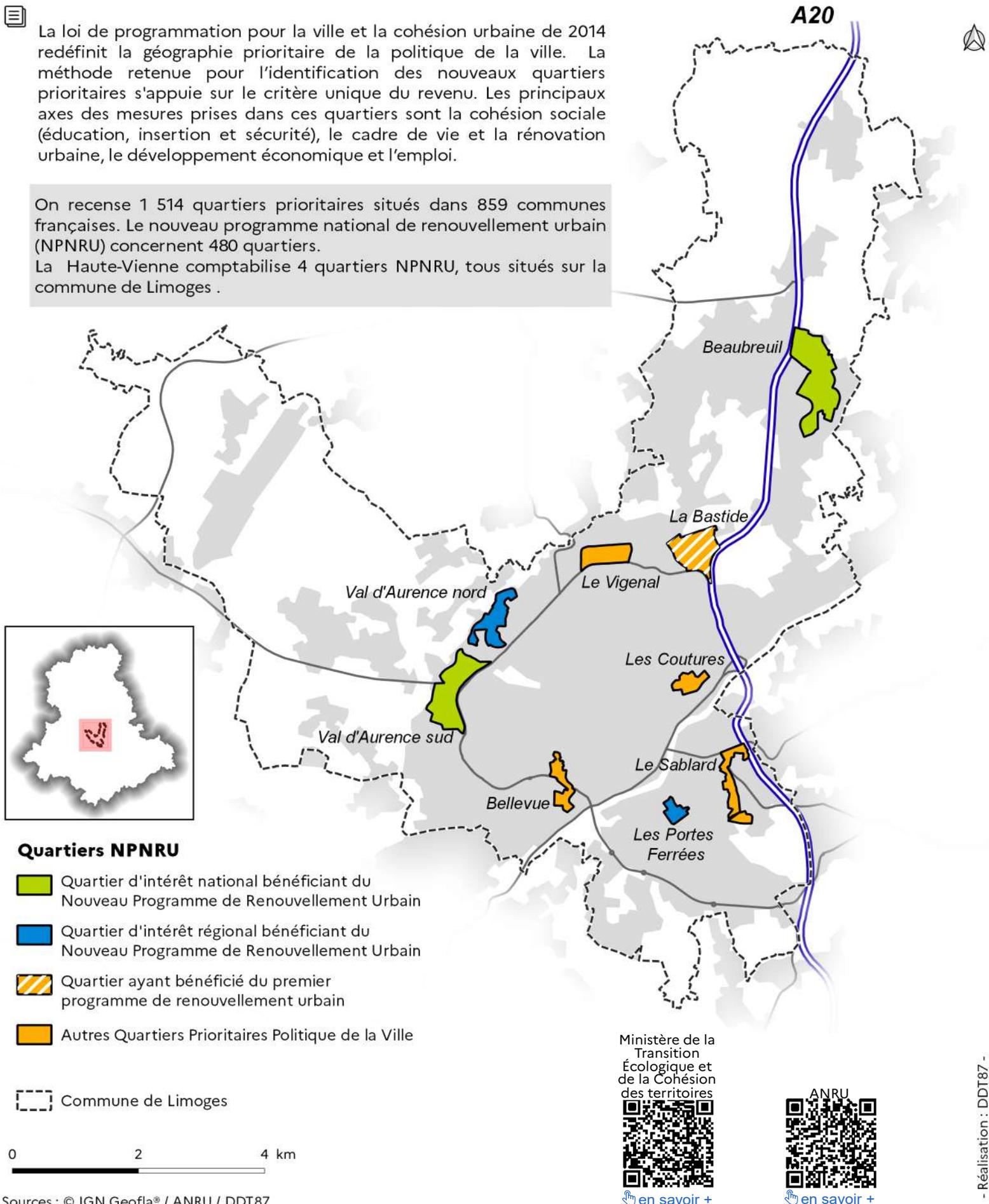


## Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)



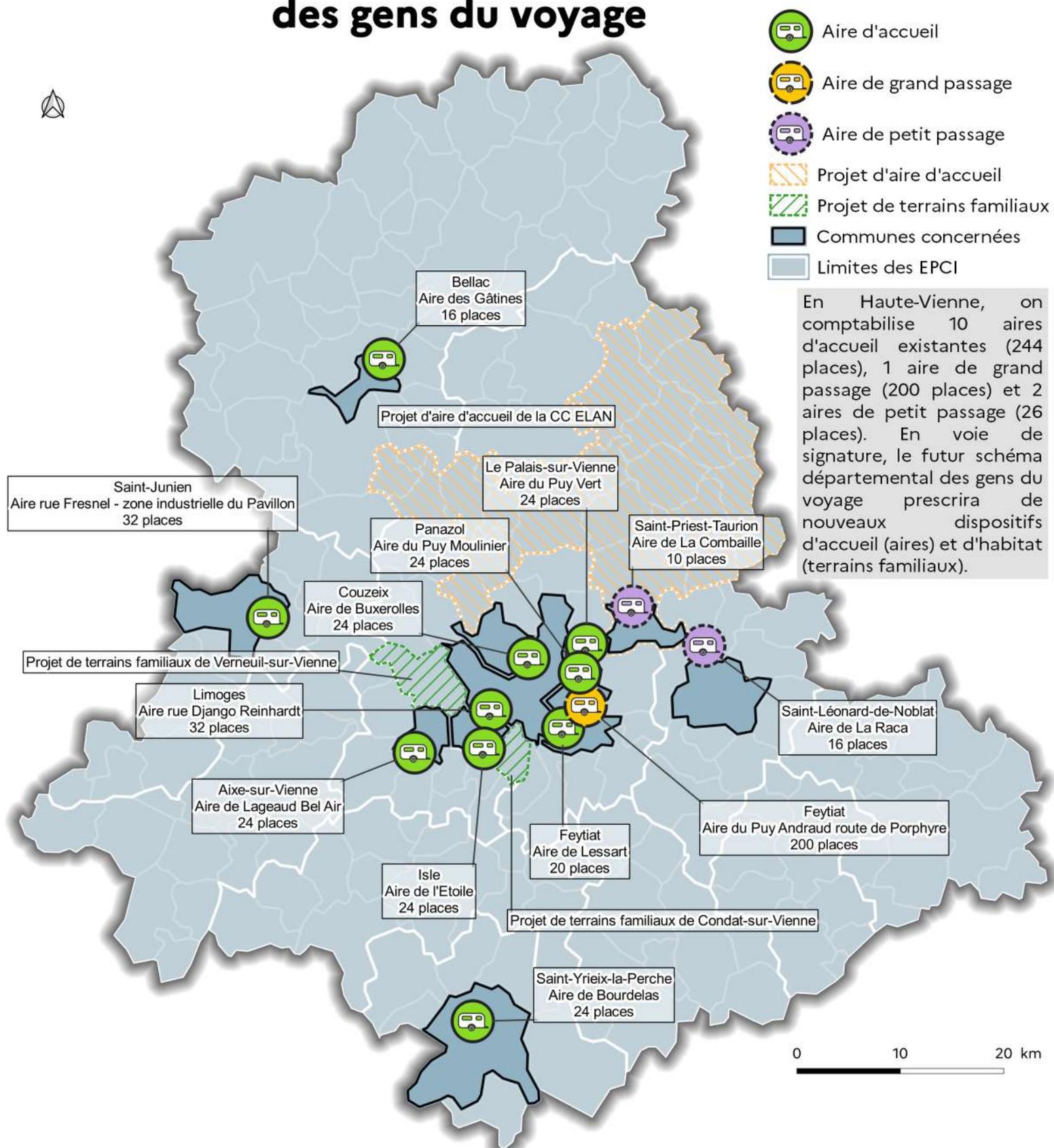
La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 redéfinit la géographie prioritaire de la politique de la ville. La méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires s'appuie sur le critère unique du revenu. Les principaux axes des mesures prises dans ces quartiers sont la cohésion sociale (éducation, insertion et sécurité), le cadre de vie et la rénovation urbaine, le développement économique et l'emploi.

On recense 1 514 quartiers prioritaires situés dans 859 communes françaises. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concernent 480 quartiers. La Haute-Vienne comptabilise 4 quartiers NPNRU, tous situés sur la commune de Limoges .





## Infrastructures d'accueil des gens du voyage



**Aires d'accueil :** aires permanentes ayant vocation à accueillir les voyageurs.

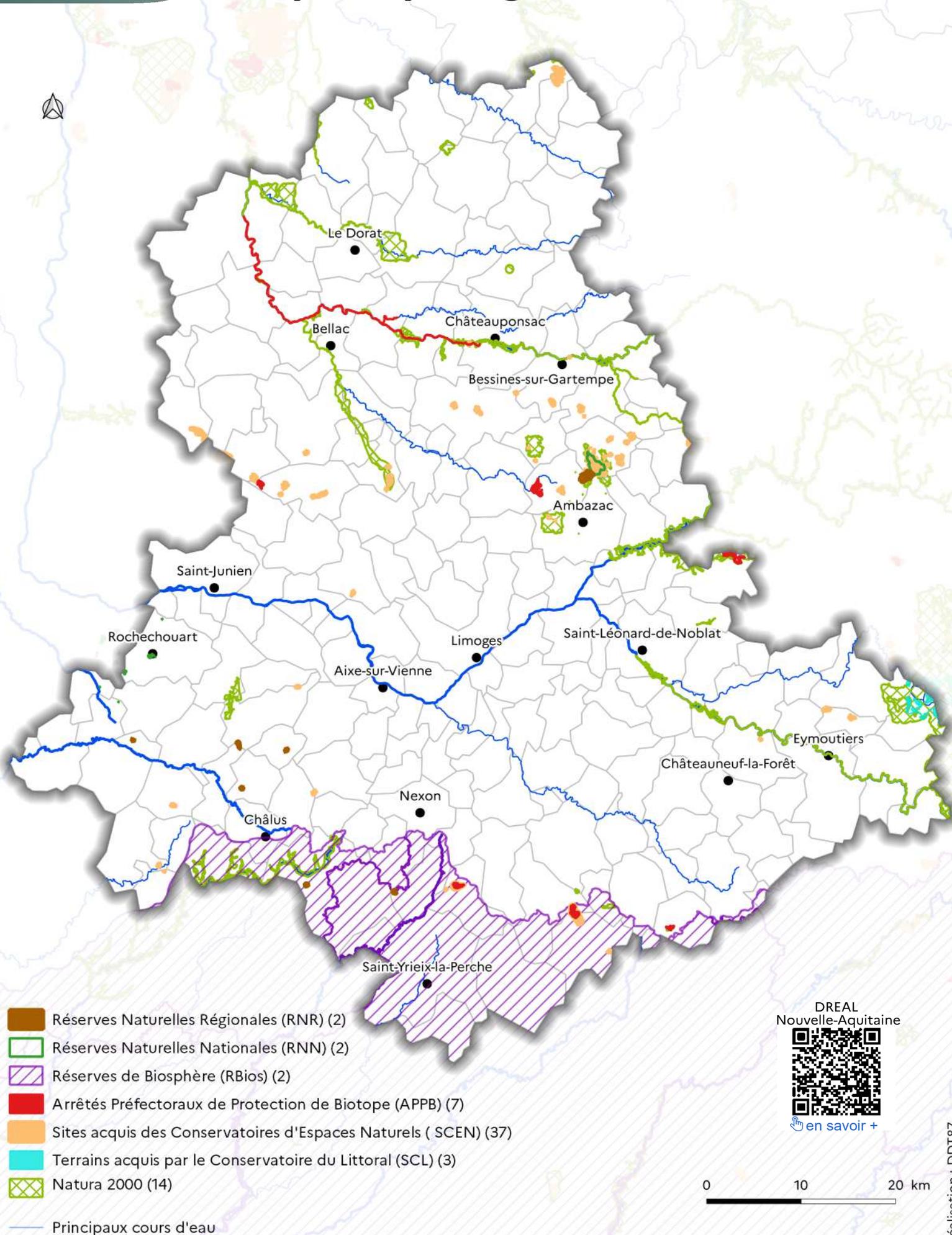
**Aires de "grand passage" :** aires d'accueil de groupe à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, avant et après ces rassemblements.

**Aires de "petit passage" :** aires complémentaires, créées sur volontariat des communes, et d'une capacité et d'un temps de séjour limités (quelques jours pour des familles isolées).

**Terrains familiaux :** terrains réservés à un usage privé et destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles



## Espaces protégés



-  Réserves Naturelles Régionales (RNR) (2)
-  Réserves Naturelles Nationales (RNN) (2)
-  Réserves de Biosphère (RBios) (2)
-  Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) (7)
-  Sites acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels (SCEN) (37)
-  Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral (SCL) (3)
-  Natura 2000 (14)

— Principaux cours d'eau

Sources : ©IGN - Geofla® / INPN / Sandre

DREAL  
Nouvelle-Aquitaine



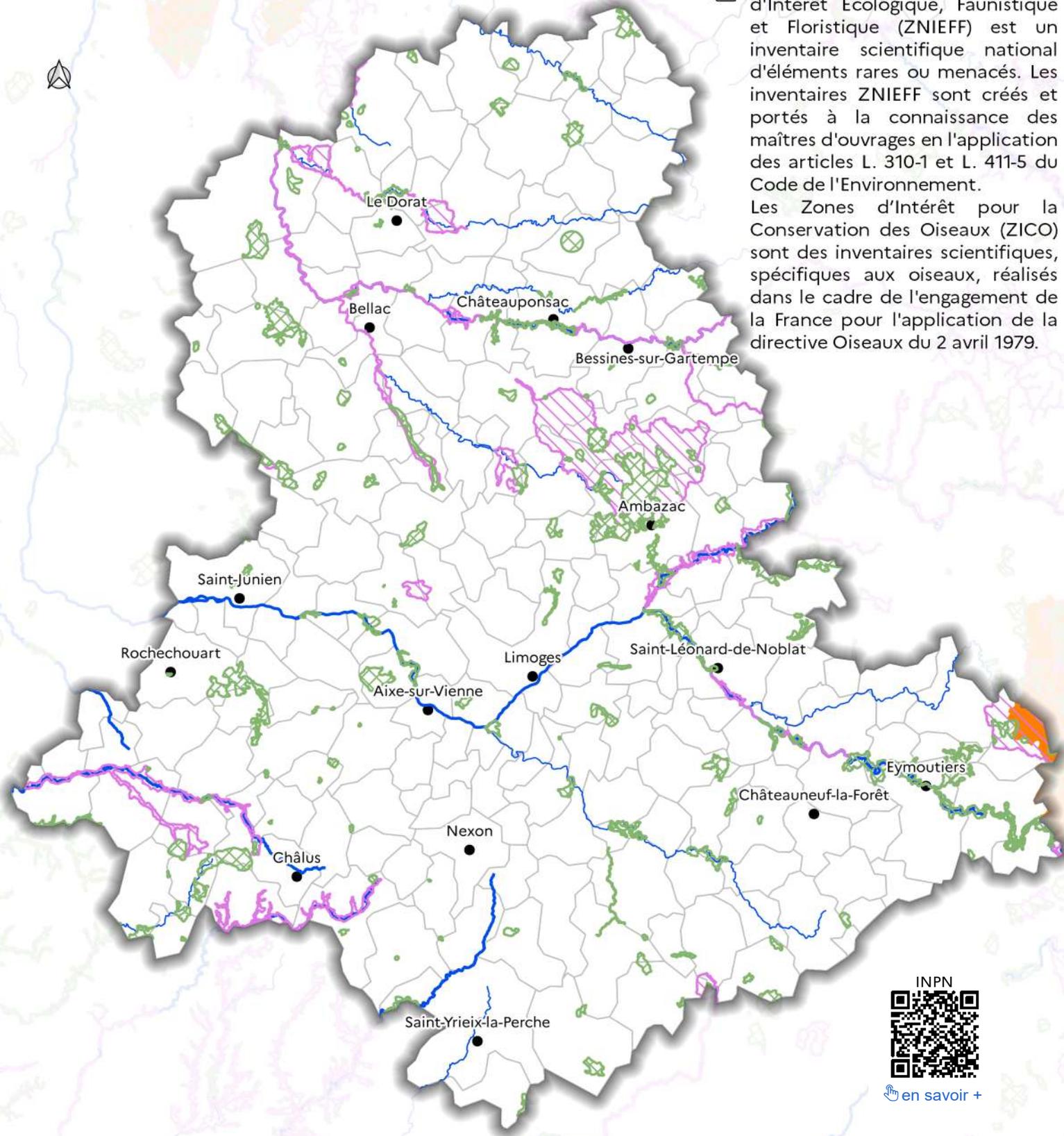
en savoir +

0 10 20 km



## Zones d'inventaire

 L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un inventaire scientifique national d'éléments rares ou menacés. Les inventaires ZNIEFF sont créés et portés à la connaissance des maîtres d'ouvrages en l'application des articles L. 310-1 et L. 411-5 du Code de l'Environnement. Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des inventaires scientifiques, spécifiques aux oiseaux, réalisés dans le cadre de l'engagement de la France pour l'application de la directive Oiseaux du 2 avril 1979.


[en savoir +](#)

-  - ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;  
 - ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

 ZNIEFF de type I (150)

 ZNIEFF de type II (13)

 ZICO (1)

 Principaux cours d'eau

 0 10 20 km
 

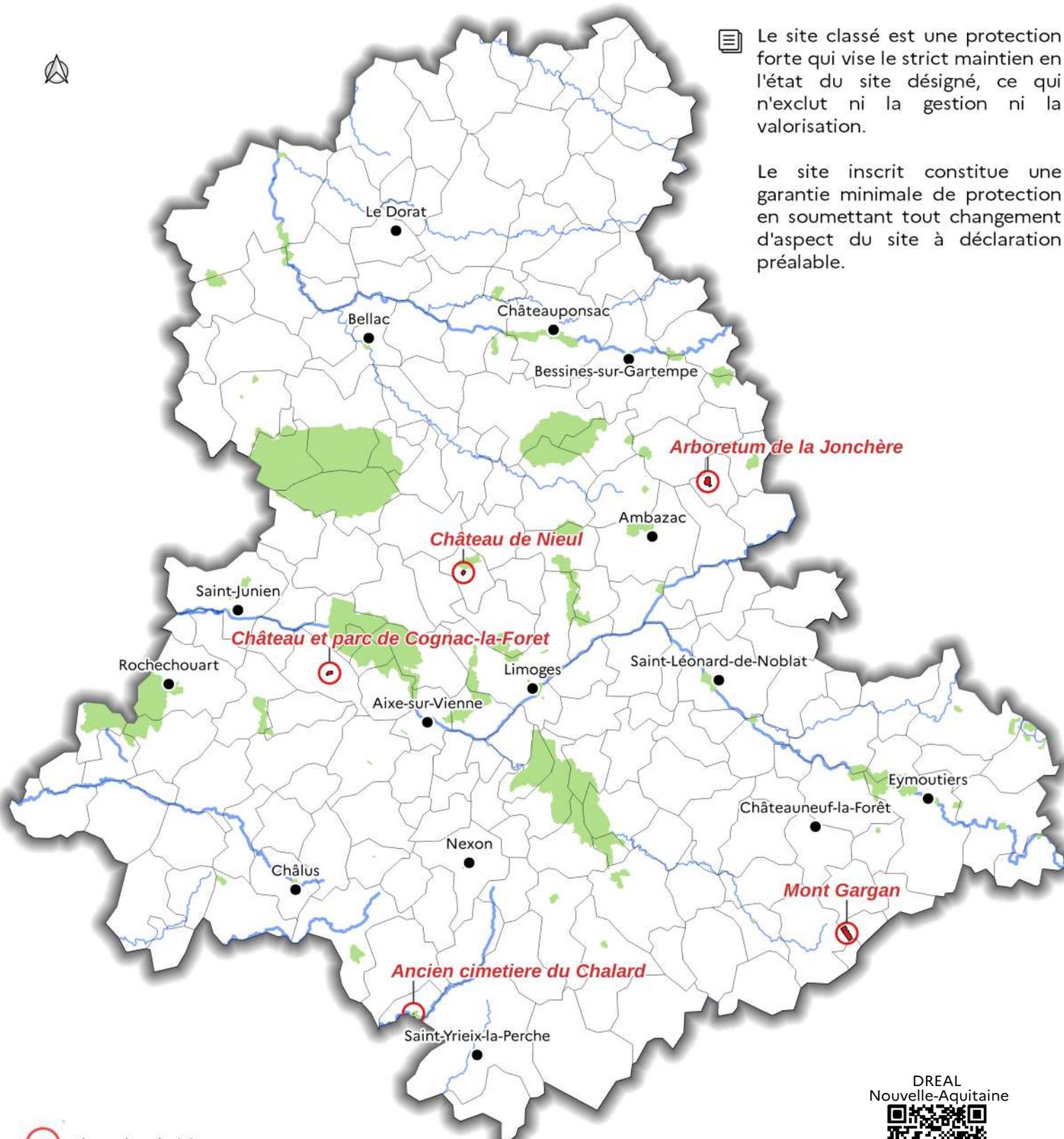


## Sites naturels classés / inscrits



 Le site classé est une protection forte qui vise le strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Le site inscrit constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.



 Sites classés (5)

 Sites inscrits (70)

 Principaux cours d'eau

DREAL  
Nouvelle-Aquitaine



[en savoir +](#)

0 10 20 km





## Unités paysagères

☰ L'unité paysagère désigne une portion d'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Les opérations de zonage consistent à décomposer l'espace paysager observé en unités paysagères homogènes auxquelles il est possible d'appliquer des critères de description objectifs.



### Occupation du sol

- Artificialisé
- Eau
- Forêt
- Prairie

DREAL  
Nouvelle-Aquitaine

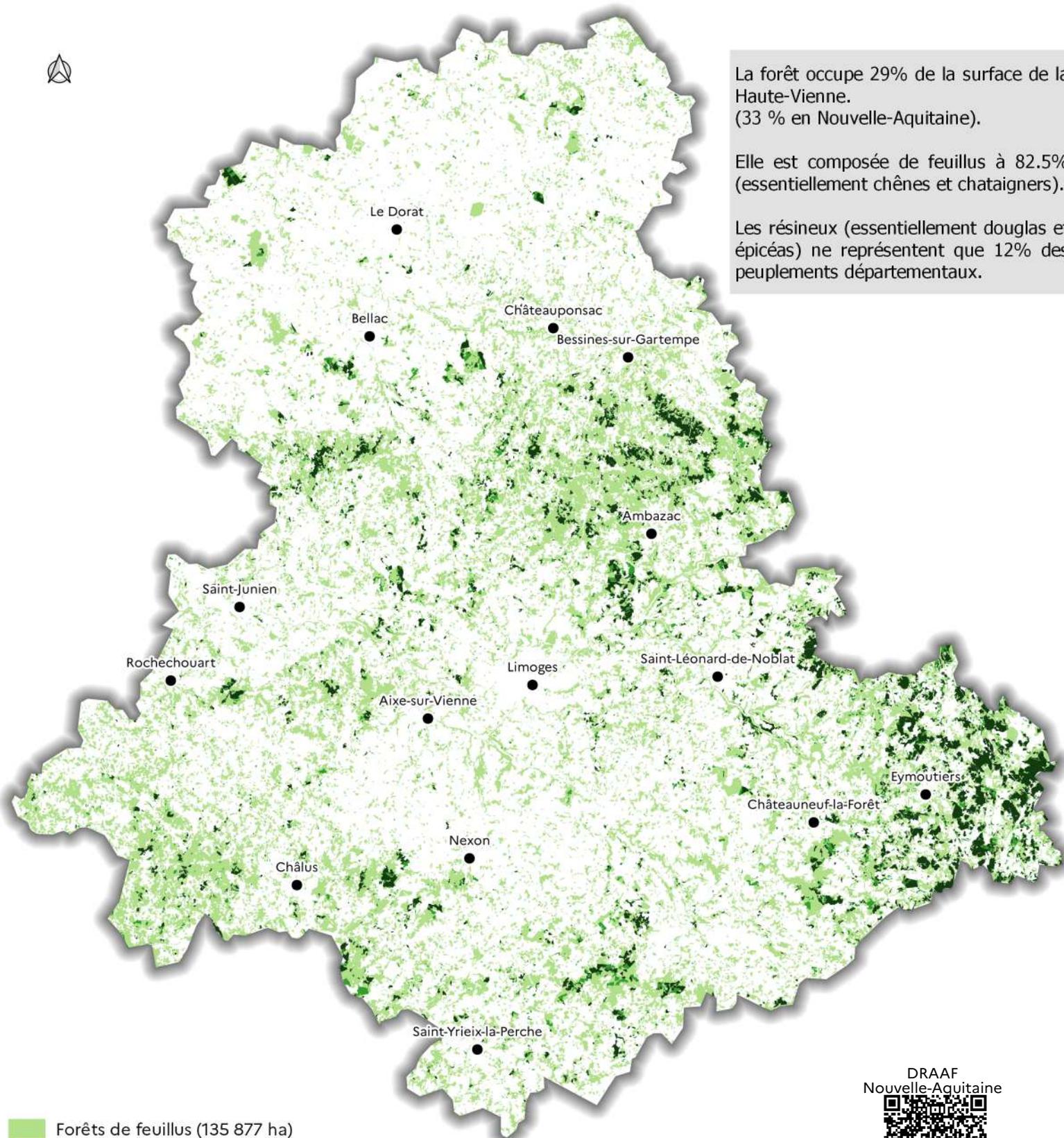


[en savoir +](#)

0 10 20 km



## Types de peuplements forestiers



La forêt occupe 29% de la surface de la Haute-Vienne.  
(33 % en Nouvelle-Aquitaine).

Elle est composée de feuillus à 82.5%  
(essentiellement chênes et chataigners).

Les résineux (essentiellement douglas et  
épicéas) ne représentent que 12% des  
peuplements départementaux.

-  Forêts de feuillus (135 877 ha)
-  Forêts de conifères (19 889 ha)
-  Forêts mélangées (8 892 ha)

DRAAF  
Nouvelle-Aquitaine



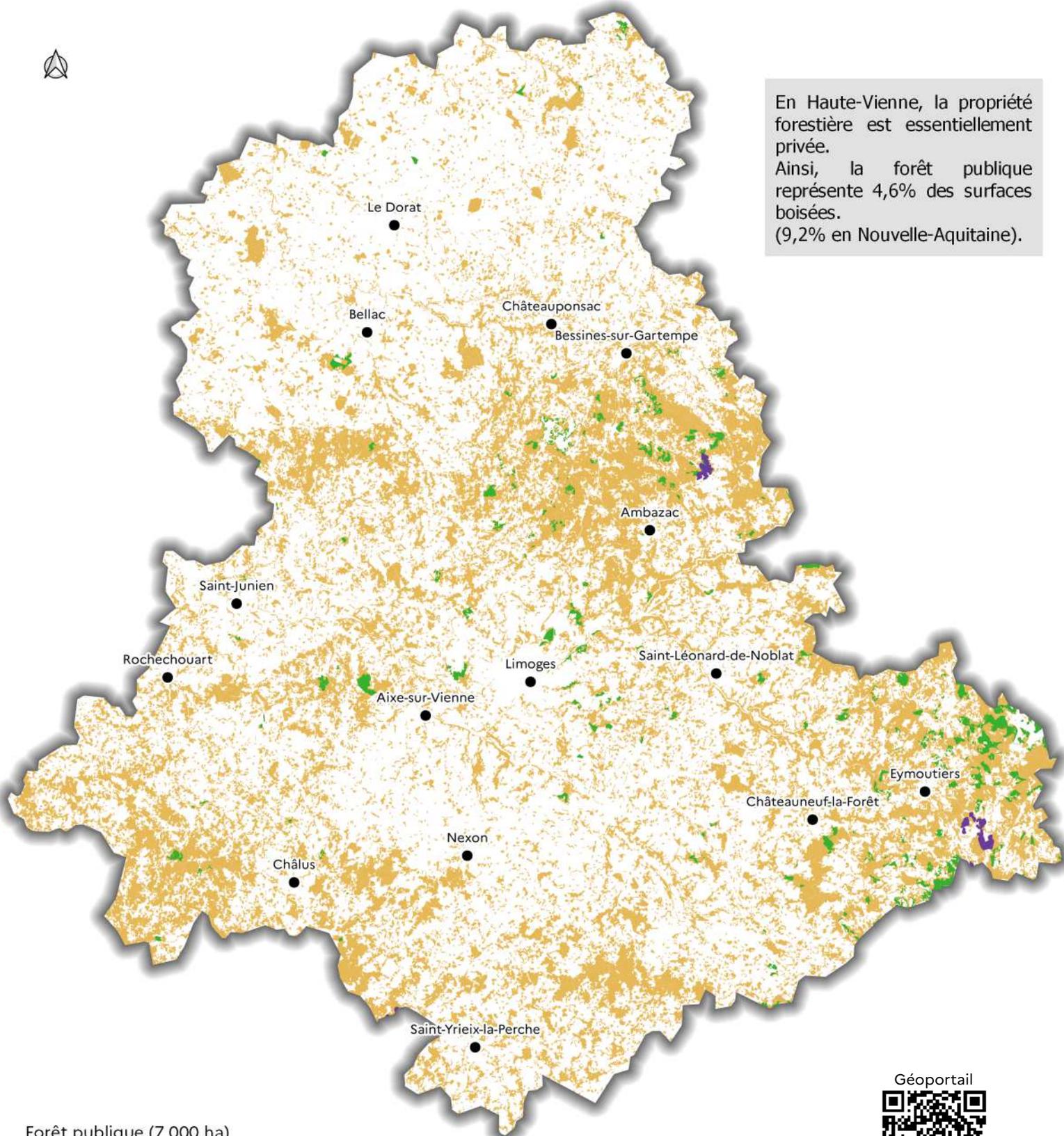
[en savoir +](#)

0 10 20 km





## La propriété forestière



En Haute-Vienne, la propriété forestière est essentiellement privée. Ainsi, la forêt publique représente 4,6% des surfaces boisées. (9,2% en Nouvelle-Aquitaine).

Forêt publique (7 000 ha)

 Domaniale

 Non domaniale

 Forêt privée (152 000 ha)

Géoportail



[en savoir +](#)

0 10 20 km



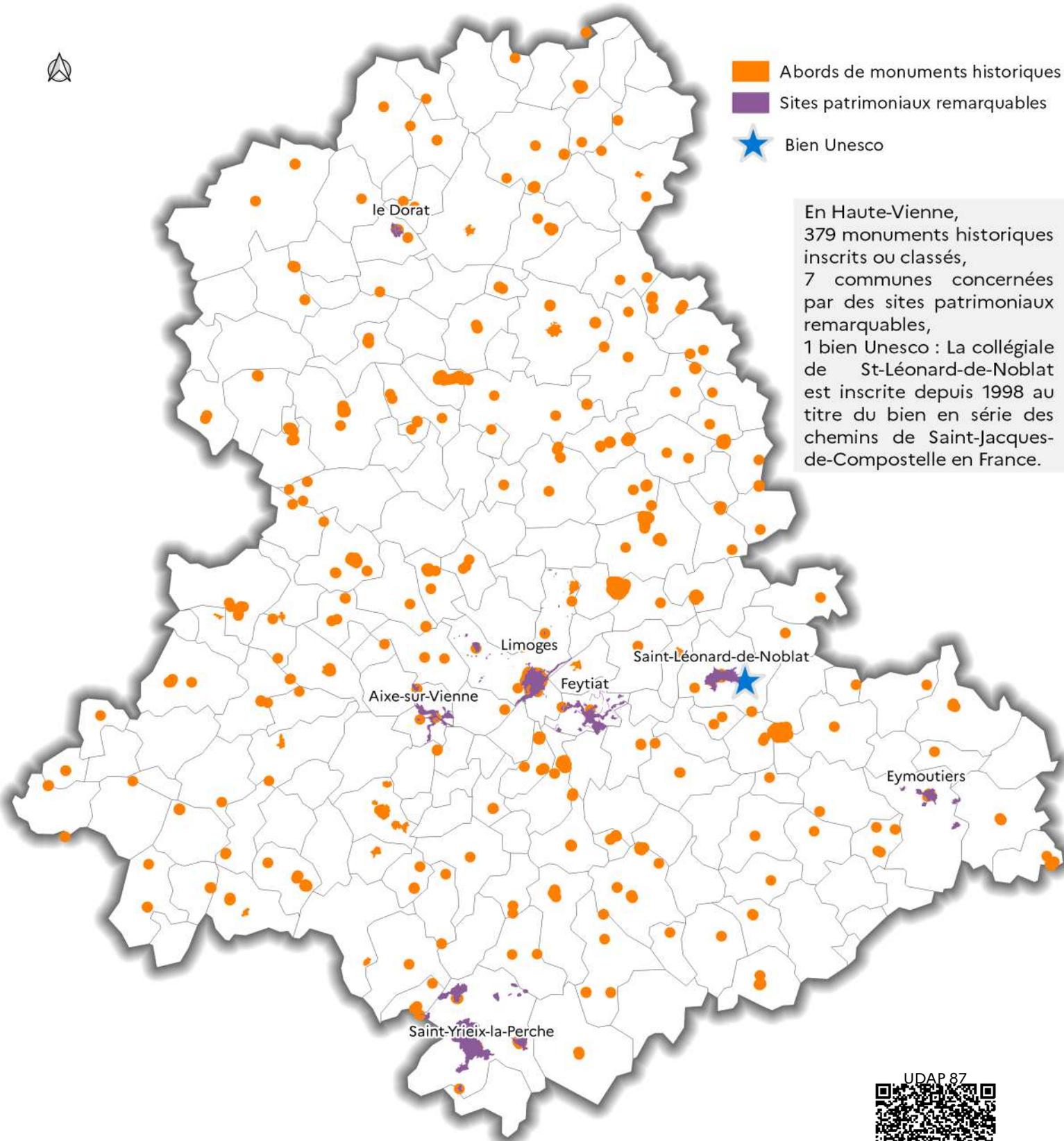


## Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables



- Abords de monuments historiques
- Sites patrimoniaux remarquables
- ★ Bien Unesco

En Haute-Vienne, 379 monuments historiques inscrits ou classés, 7 communes concernées par des sites patrimoniaux remarquables, 1 bien Unesco : La collégiale de St-Léonard-de-Noblat est inscrite depuis 1998 au titre du bien en série des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France.



[en savoir +](#)

Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des Monuments Historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. Les travaux projetés dans ces périmètres sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires.

0 10 20 km





# Réseau hydrographique principal



**Bassin de la Vienne**

lac de Saint-Pardoux

lac de Vassivière

**Bassin de la Charente**

**Bassin de la Dordogne**

La Haute-Vienne comptabilise 5 675 km de cours d'eau.

Carte interactive

en savoir +

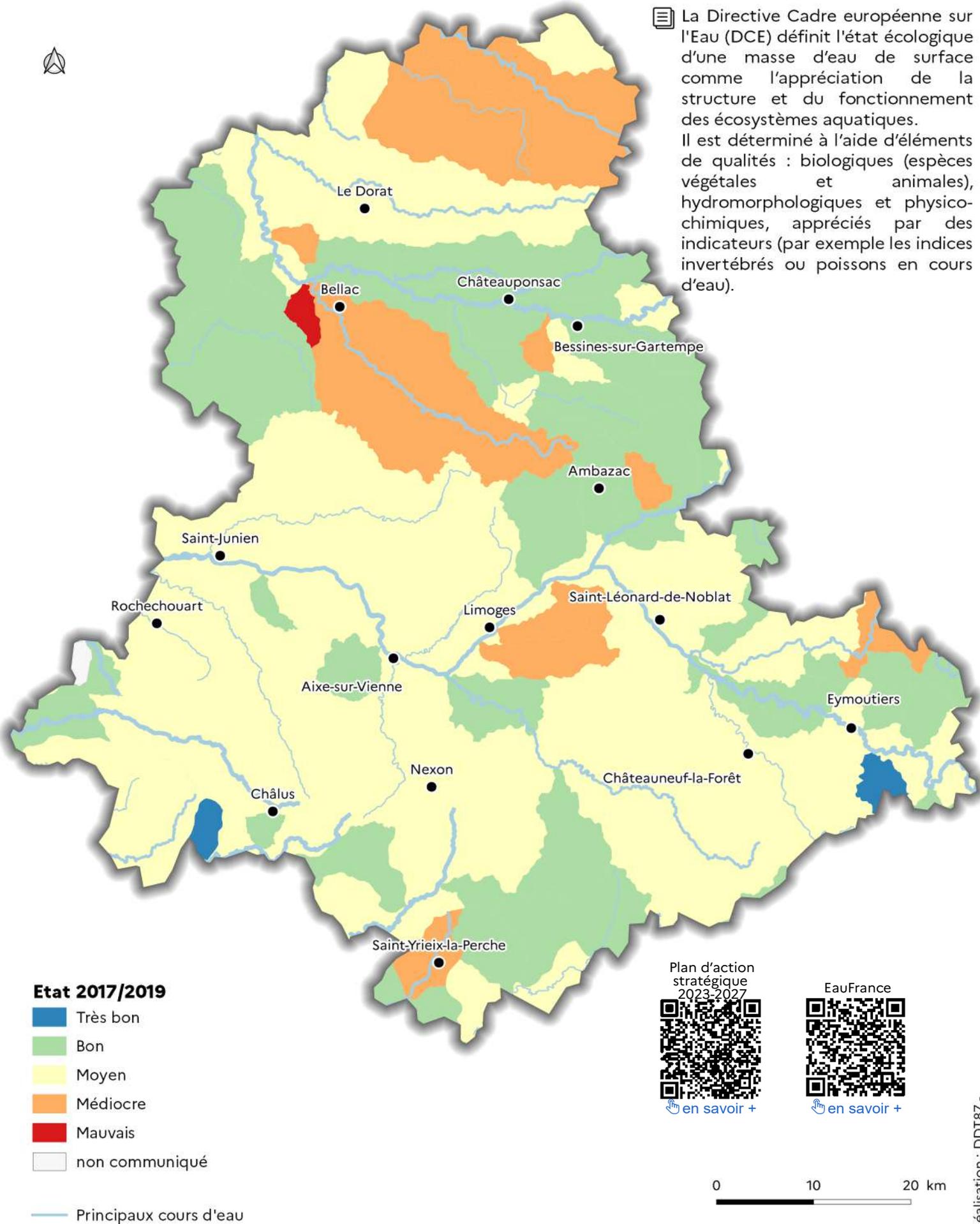




# État écologique des masses d'eau de surface



☰ La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) définit l'état écologique d'une masse d'eau de surface comme l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualités : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).



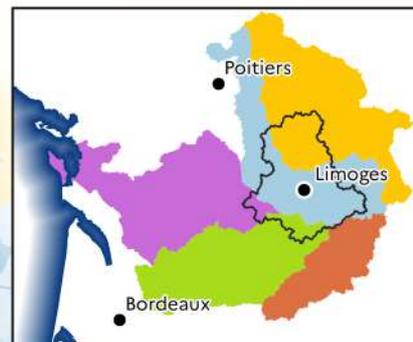


# Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



 Le SAGE est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques. Il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

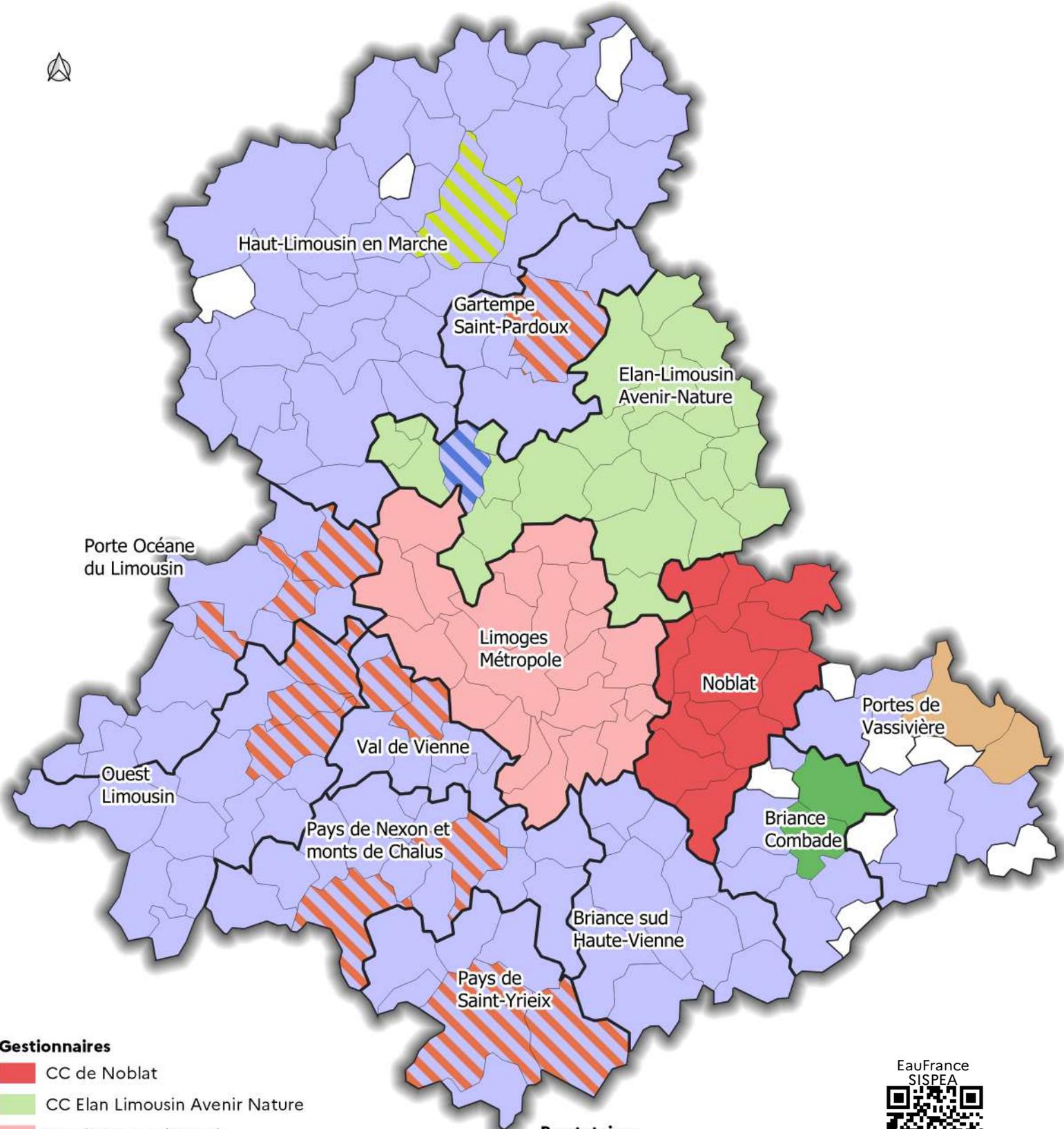


[en savoir +](#)

0 10 20 km

 Limite des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux

# Compétence assainissement collectif



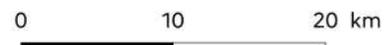
**Gestionnaires**

- CC de Noblat
- CC Elan Limousin Avenir Nature
- CU Limoges Métropole
- Régie municipale
- Syndicat intercommunal de construction et d'exploitation d'une station d'épuration
- Syndicat Mixte Interdepartemental et Regional de Vassiviere en Limousin
- Pas de service

**Prestataires**

-  AGUR
-  SAUR
-  VEOLIA

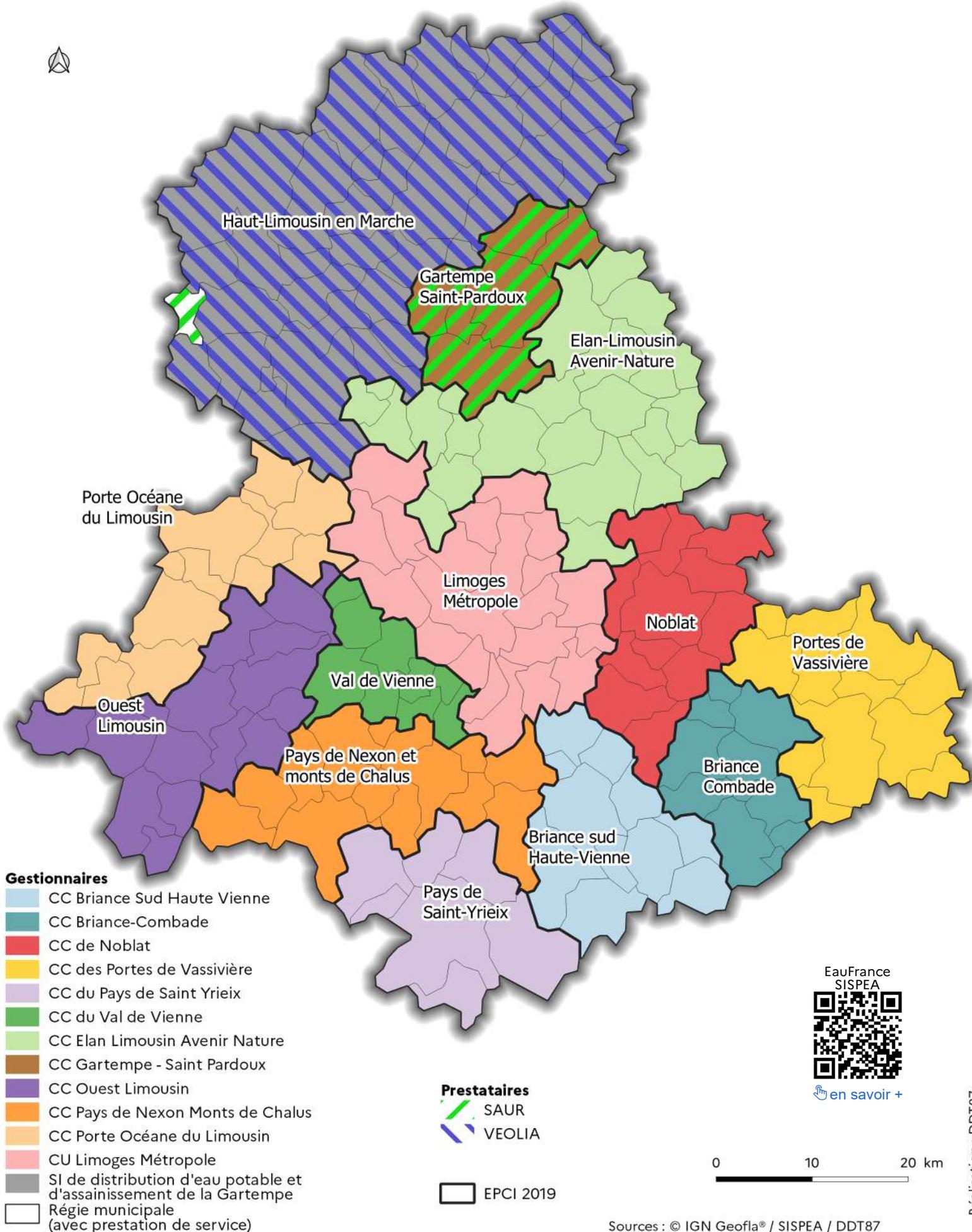
 Limites des EPCI



[en savoir +](#)



# Compétence assainissement non collectif

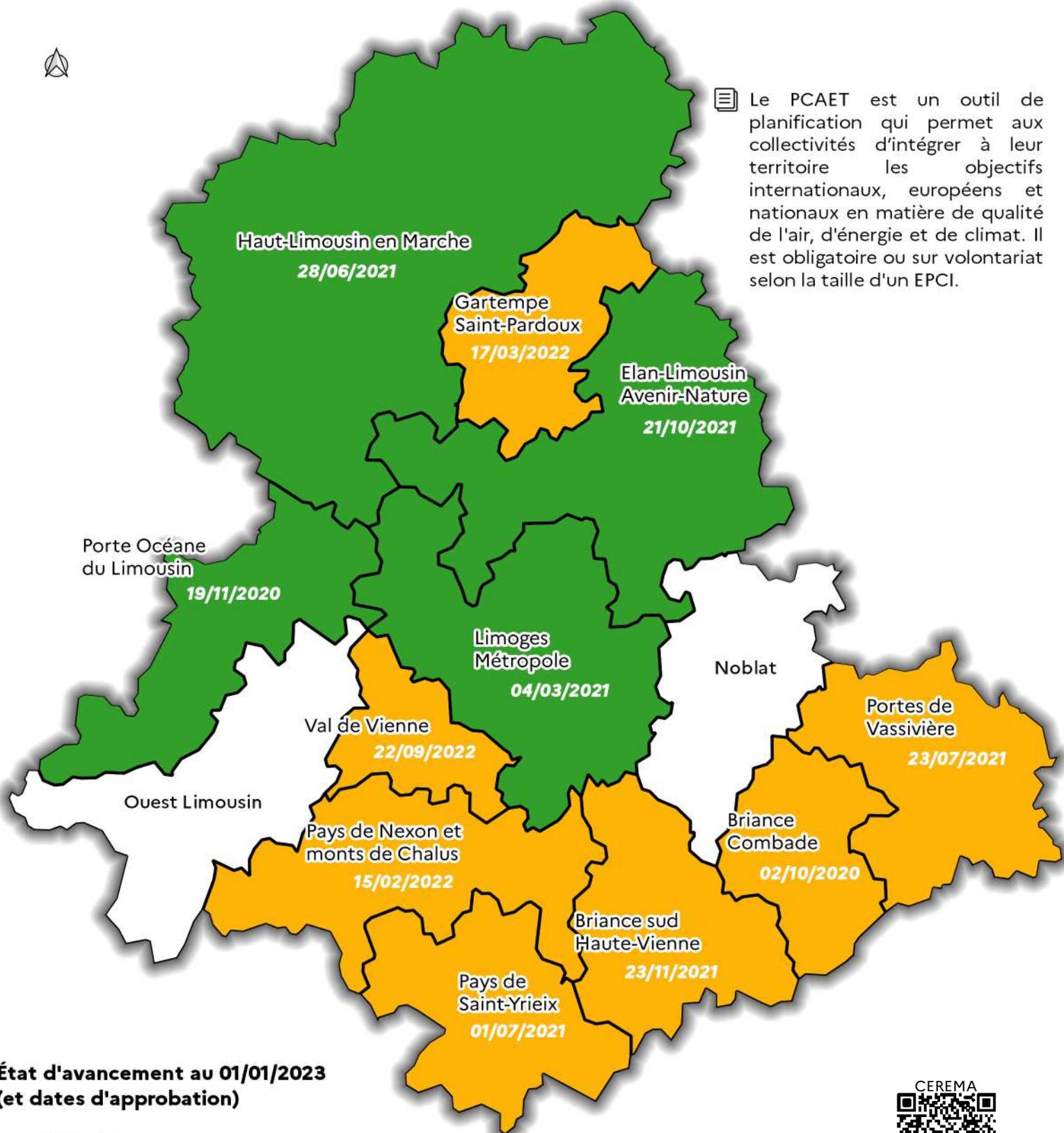




# Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET)



Le PCAET est un outil de planification qui permet aux collectivités d'intégrer à leur territoire les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Il est obligatoire ou sur volontariat selon la taille d'un EPCI.



## État d'avancement au 01/01/2023 (et dates d'approbation)

Obligatoires:  
Arrêté ou approuvé

Volontaires:  
Arrêté ou approuvé

Absence de PCAET

Limites des EPCI

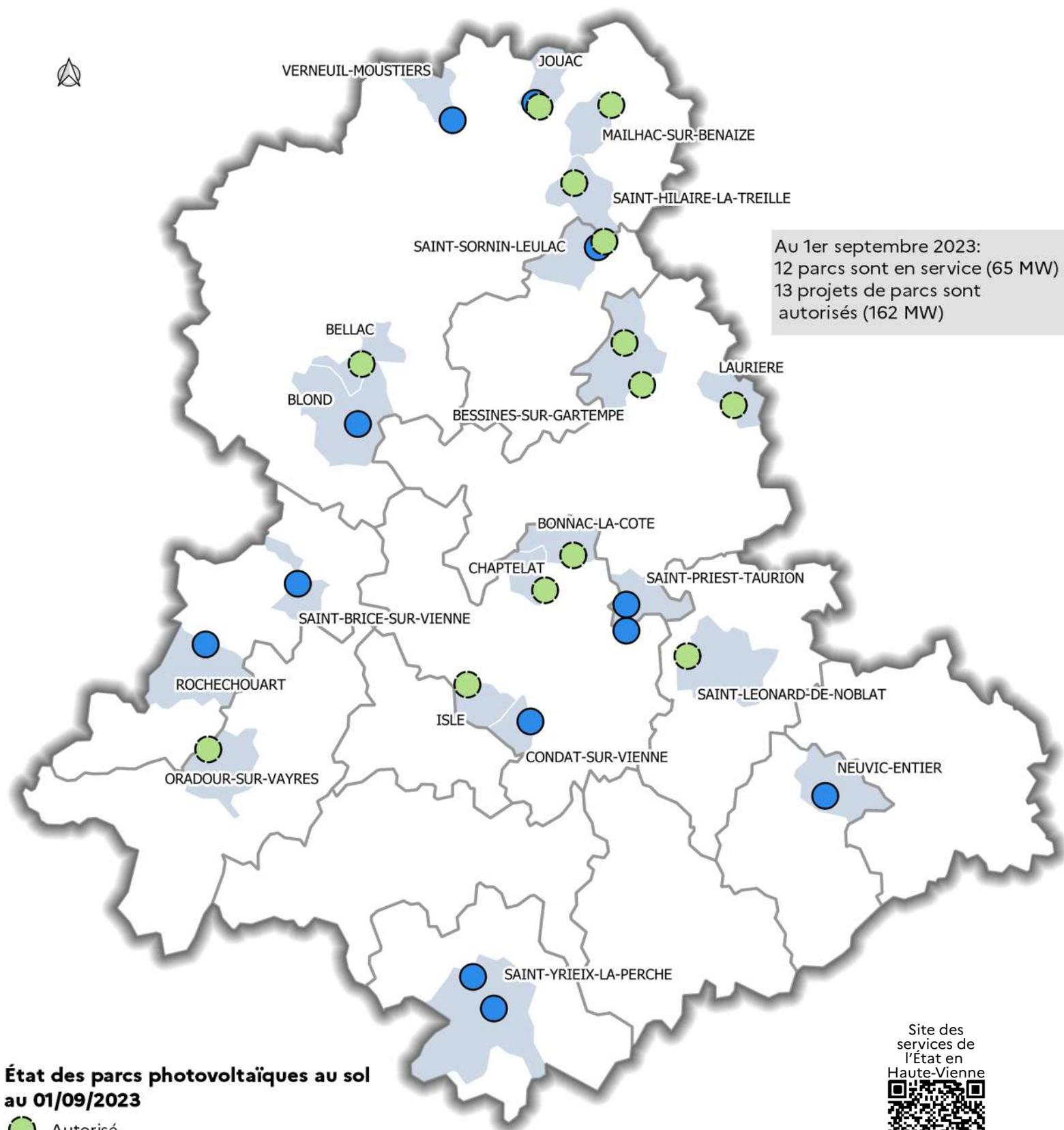


[en savoir +](#)

0 10 20 km



# Parcs photovoltaïques au sol



## État des parcs photovoltaïques au sol au 01/09/2023

-  Autorisé
-  En service

 Communes concernées

 Limites des EPCI

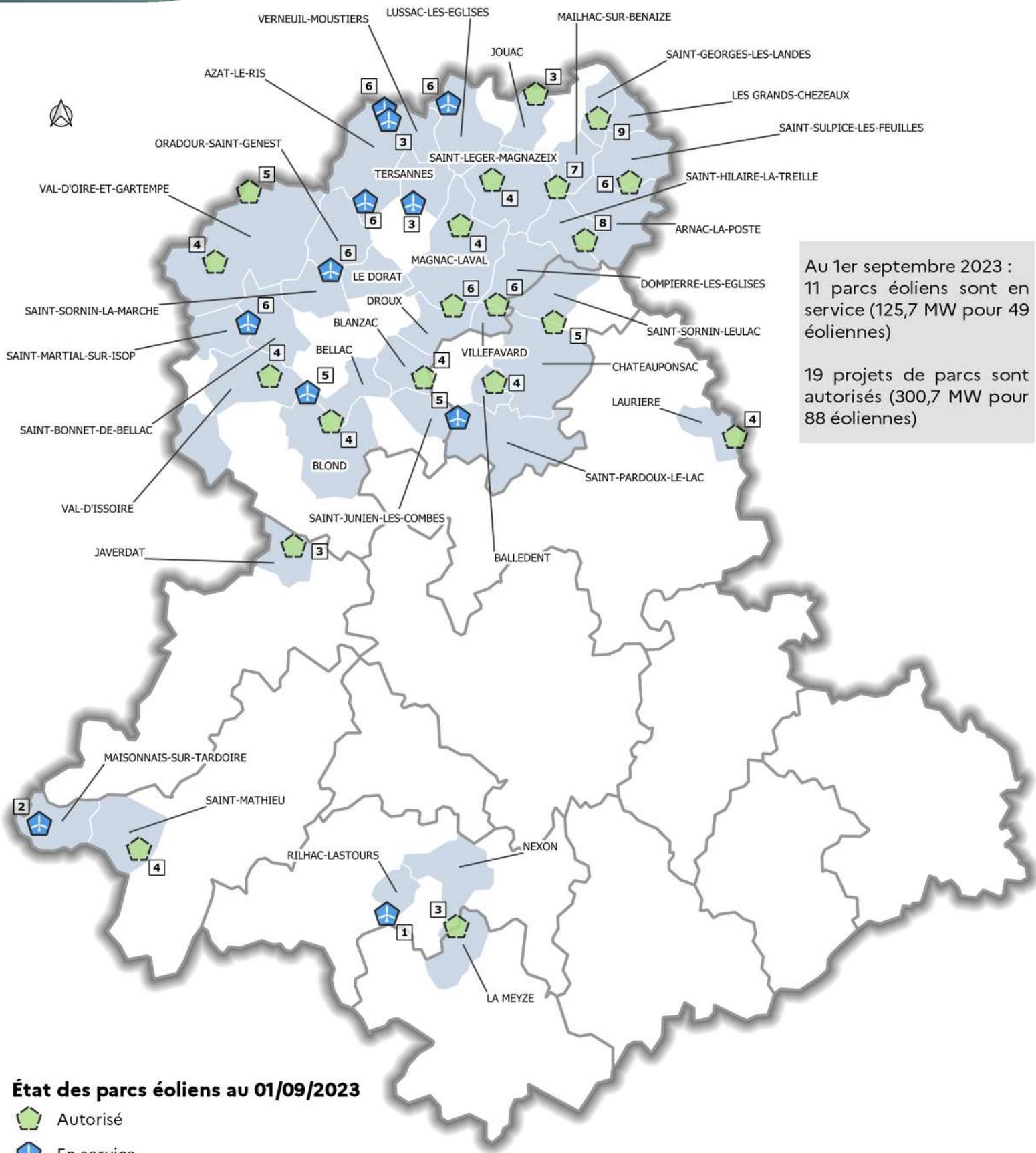


0 10 20 km





# Parcs éoliens



Au 1er septembre 2023 :  
11 parcs éoliens sont en service (125,7 MW pour 49 éoliennes)

19 projets de parcs sont autorisés (300,7 MW pour 88 éoliennes)

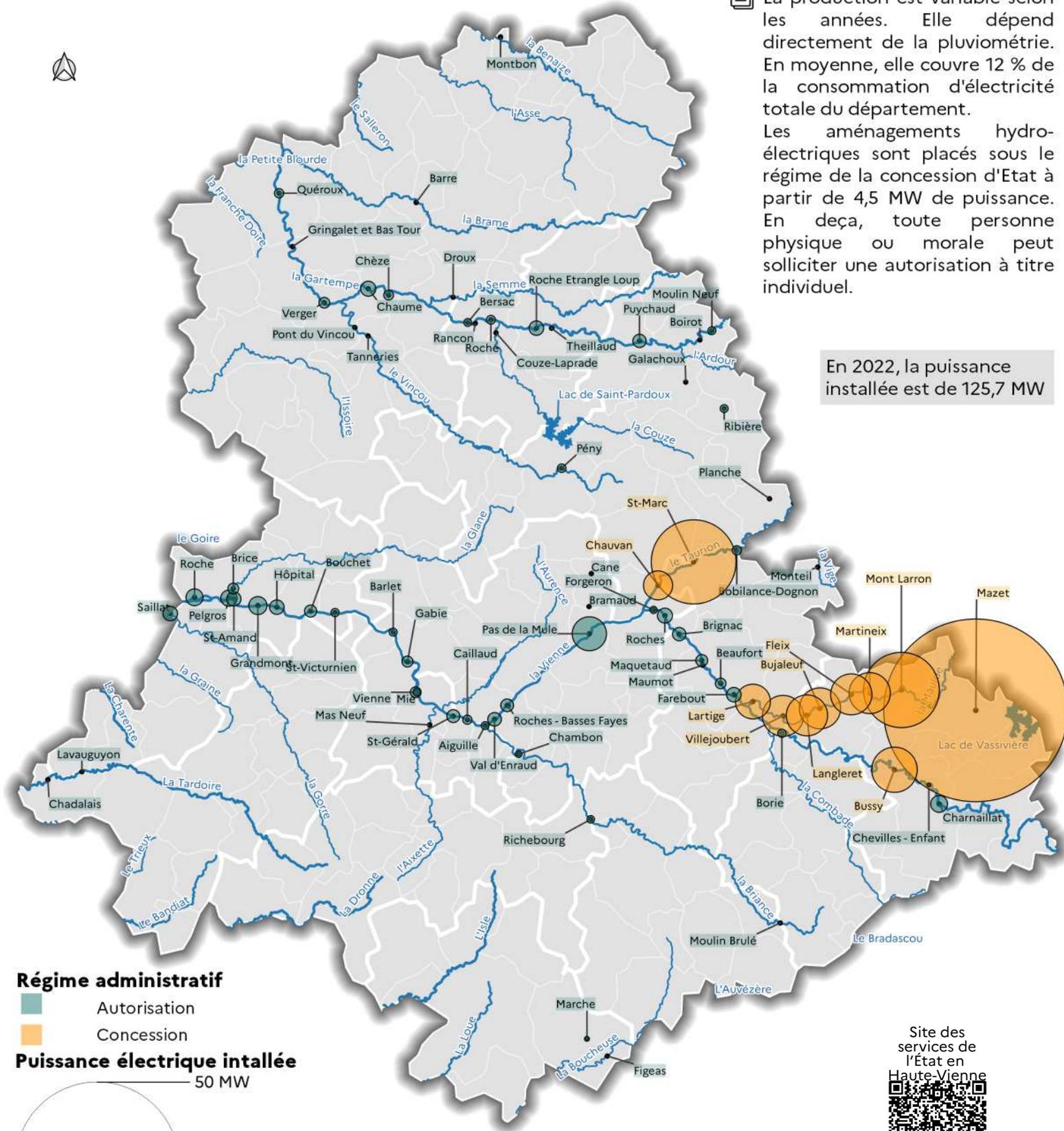
0 10 20 km



## Centrales hydroélectriques

☰ La production est variable selon les années. Elle dépend directement de la pluviométrie. En moyenne, elle couvre 12 % de la consommation d'électricité totale du département. Les aménagements hydroélectriques sont placés sous le régime de la concession d'Etat à partir de 4,5 MW de puissance. En deçà, toute personne physique ou morale peut solliciter une autorisation à titre individuel.

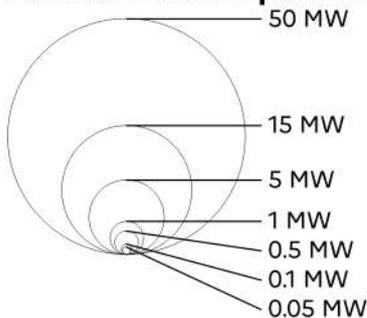
En 2022, la puissance installée est de 125,7 MW



### Régime administratif

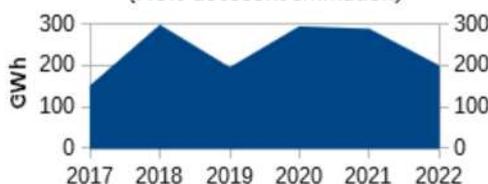
- Autorisation
- Concession

### Puissance électrique installée



■ Limites des EPCI

**Production hydroélectrique des centrales de Haute-Vienne (Hors autoconsommation)**



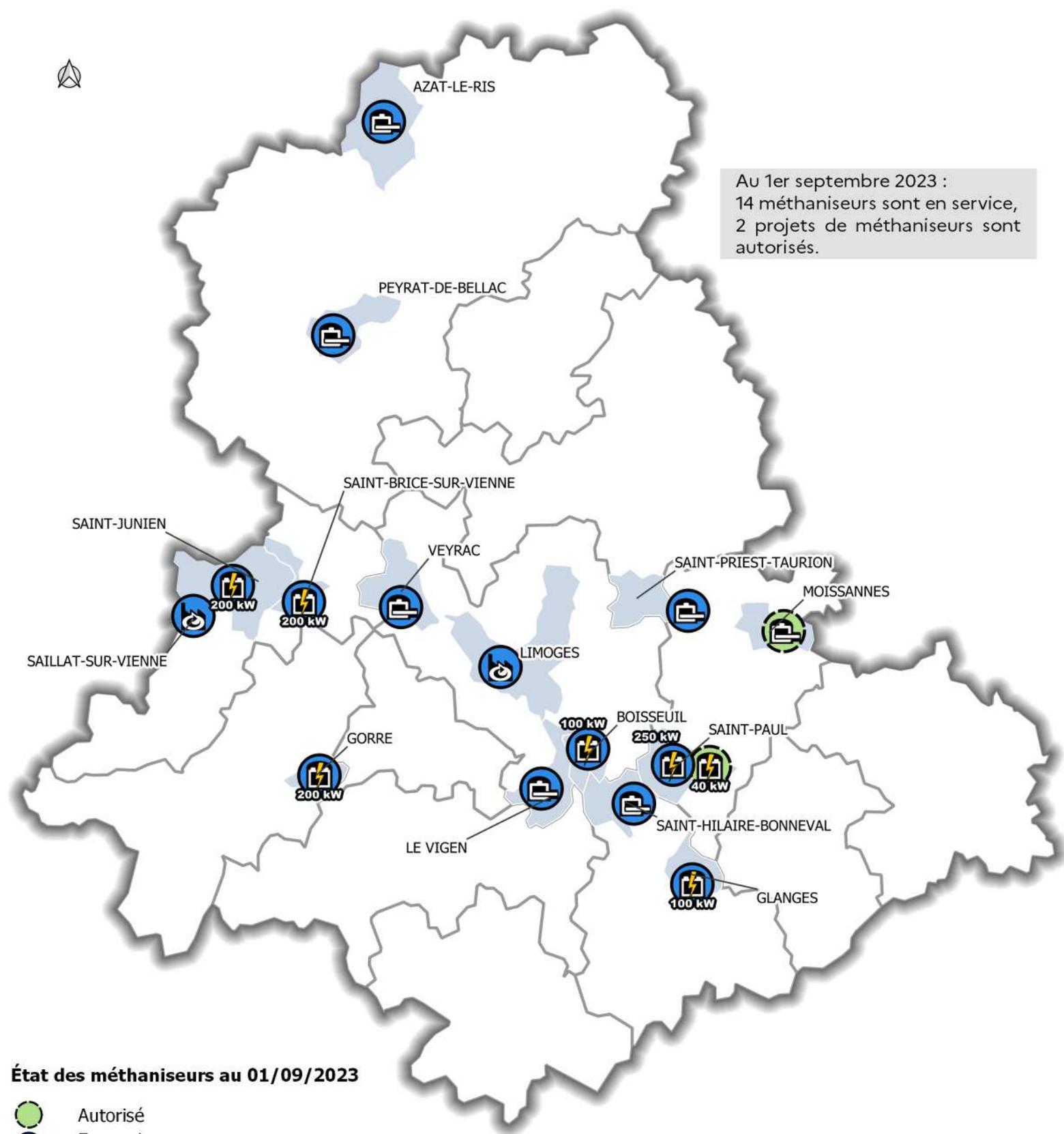
Site des services de l'État en Haute-Vienne

[en savoir +](#)





## Sites de méthanisation



### État des méthaniseurs au 01/09/2023

-  Autorisé
-  En service
-  Production électricité
-  Injection gaz
-  Méthaniseur industriel en auto-consommation

-  Communes concernées
-  Limites des EPCI

0 10 20 km





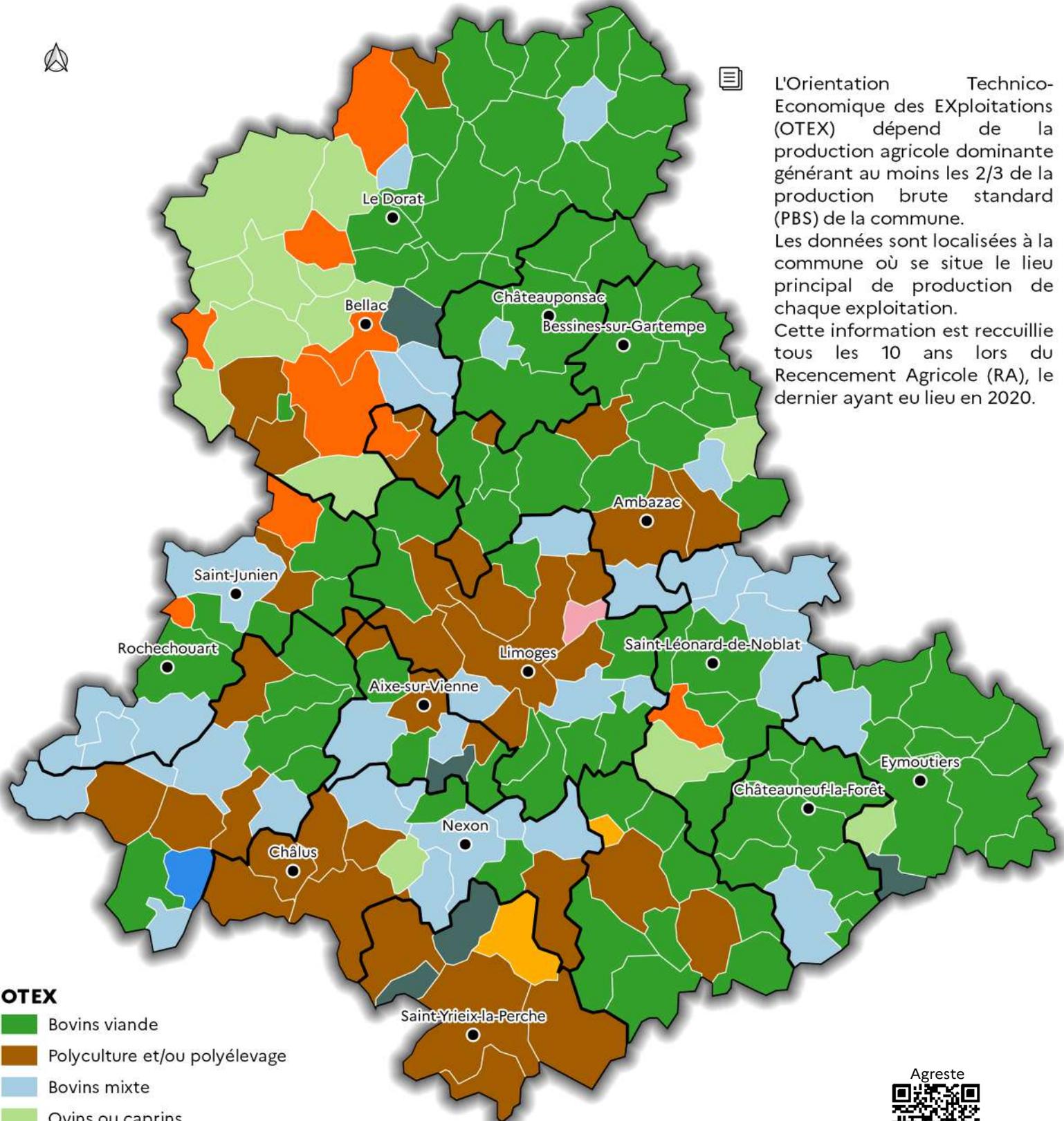
## Principaux systèmes de productions agricoles en 2020



L'Orientation Technico-Economique des EXploitations (OTEX) dépend de la production agricole dominante générant au moins les 2/3 de la production brute standard (PBS) de la commune.

Les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation.

Cette information est recueillie tous les 10 ans lors du Recensement Agricole (RA), le dernier ayant eu lieu en 2020.



### OTEX

- Bovins viande
- Polyculture et/ou polyélevage
- Bovins mixte
- Ovins ou caprins
- Equidés et/ou autres herbivores
- Combinaisons de granivores (porcins, volailles)
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Volailles
- Fleurs et/ou horticulture diverse

 Limites des EPCI

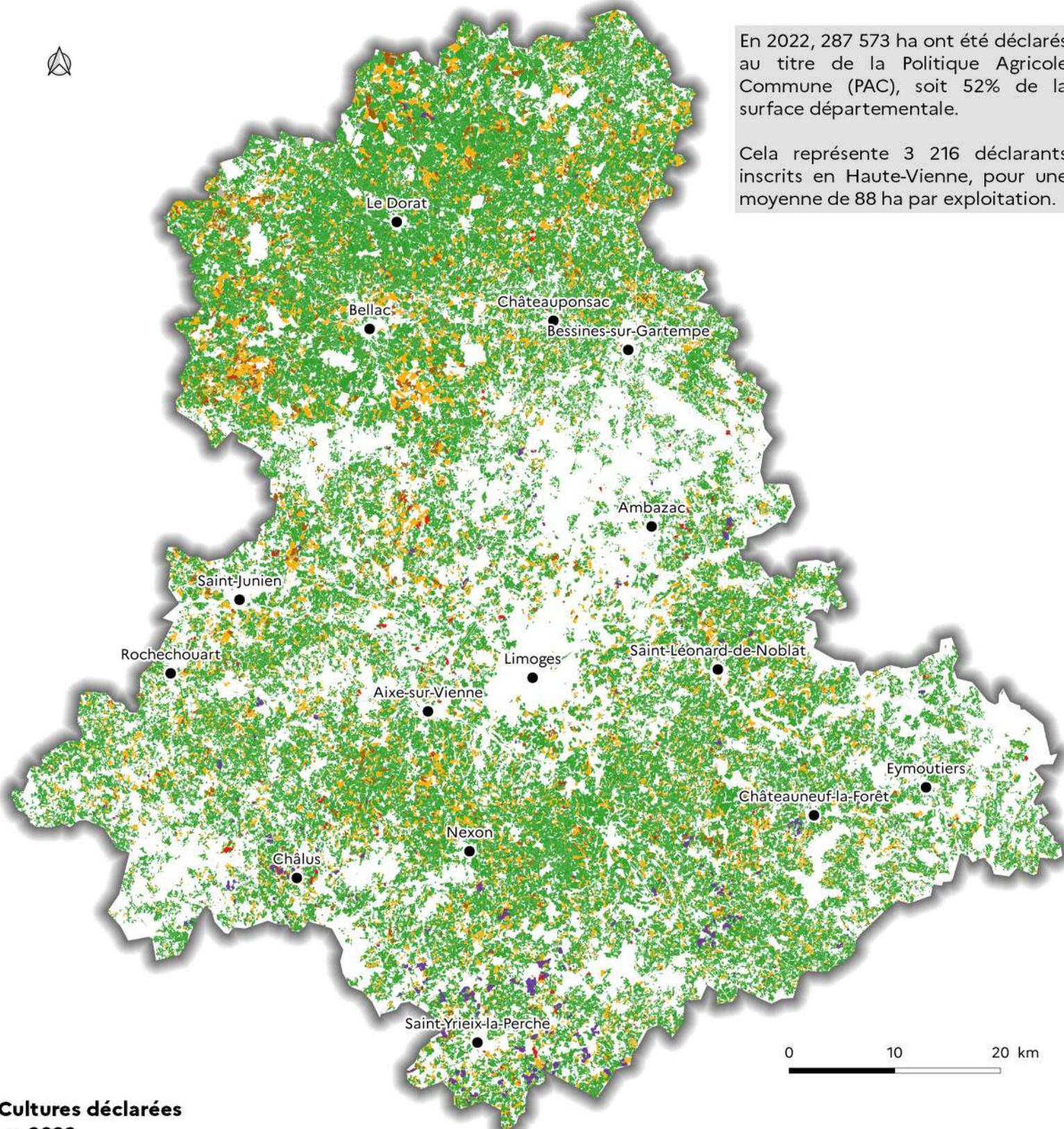
0 10 20 km



[en savoir +](#)



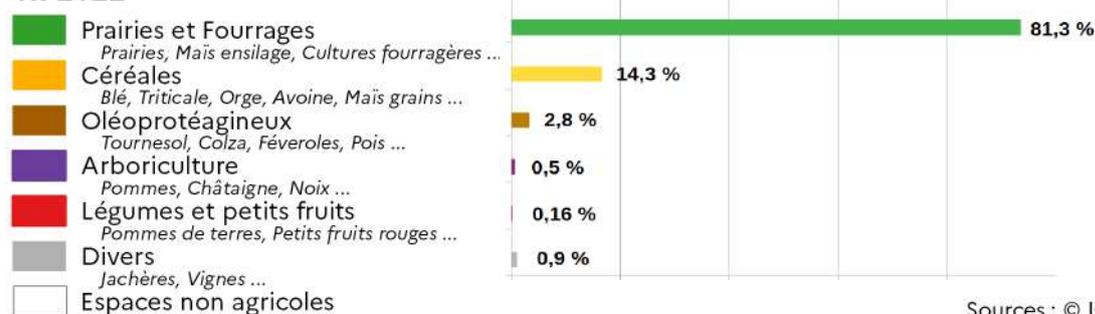
## Types de cultures déclarées en 2022



En 2022, 287 573 ha ont été déclarés au titre de la Politique Agricole Commune (PAC), soit 52% de la surface départementale.

Cela représente 3 216 déclarants inscrits en Haute-Vienne, pour une moyenne de 88 ha par exploitation.

### Cultures déclarées en 2022

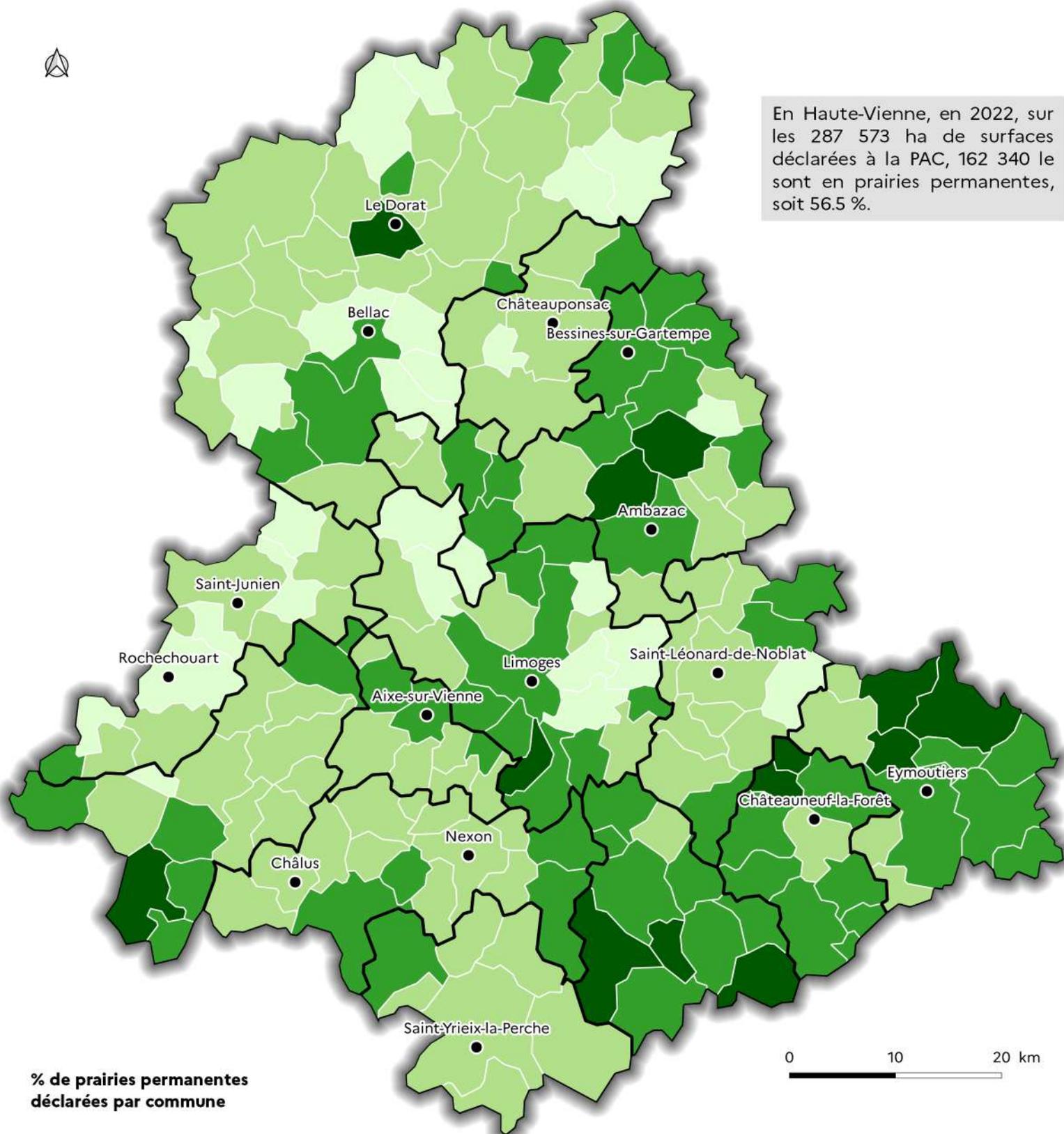




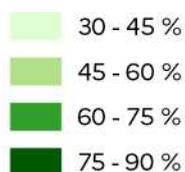
## Part des prairies permanentes dans les surfaces déclarées à la PAC 2022



En Haute-Vienne, en 2022, sur les 287 573 ha de surfaces déclarées à la PAC, 162 340 le sont en prairies permanentes, soit 56,5 %.



### % de prairies permanentes déclarées par commune



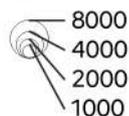
 Limites des EPCI

 Au regard de la Politique Agricole Commune (PAC) européenne, une prairie permanente est une surface en herbe, en place depuis 5 années révolues. La PAC réaffirme l'intérêt des prairies permanentes pour la biodiversité et la séquestration du carbone.



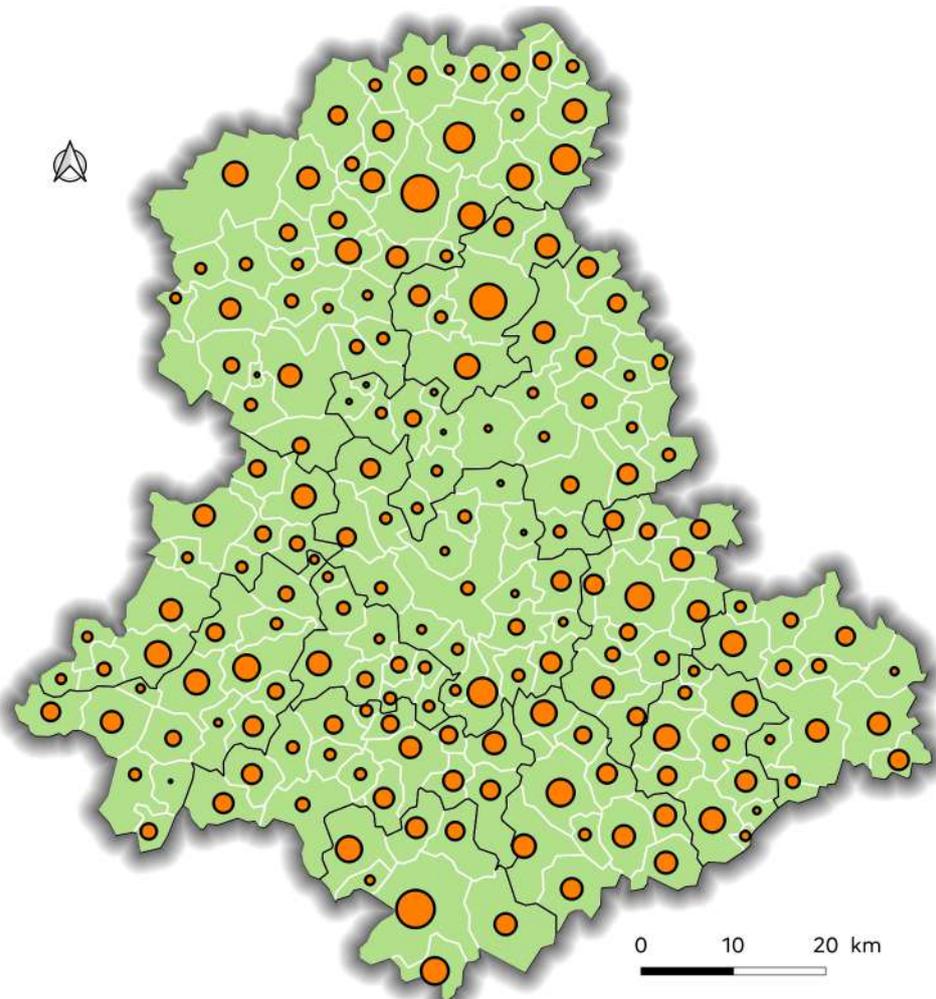
## Cheptels déclarés au titre des aides ovines et bovines à la PAC 2022

**Nb. d'ovins par commune en 2023**

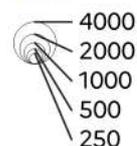


 Limites des EPCI

En Haute-Vienne, 163 700 ovins (PAC 2022) et 126 100 vaches allaitantes (PAC 2023) ont été déclarés.



**Nb. de vaches allaitantes par commune en 2022**



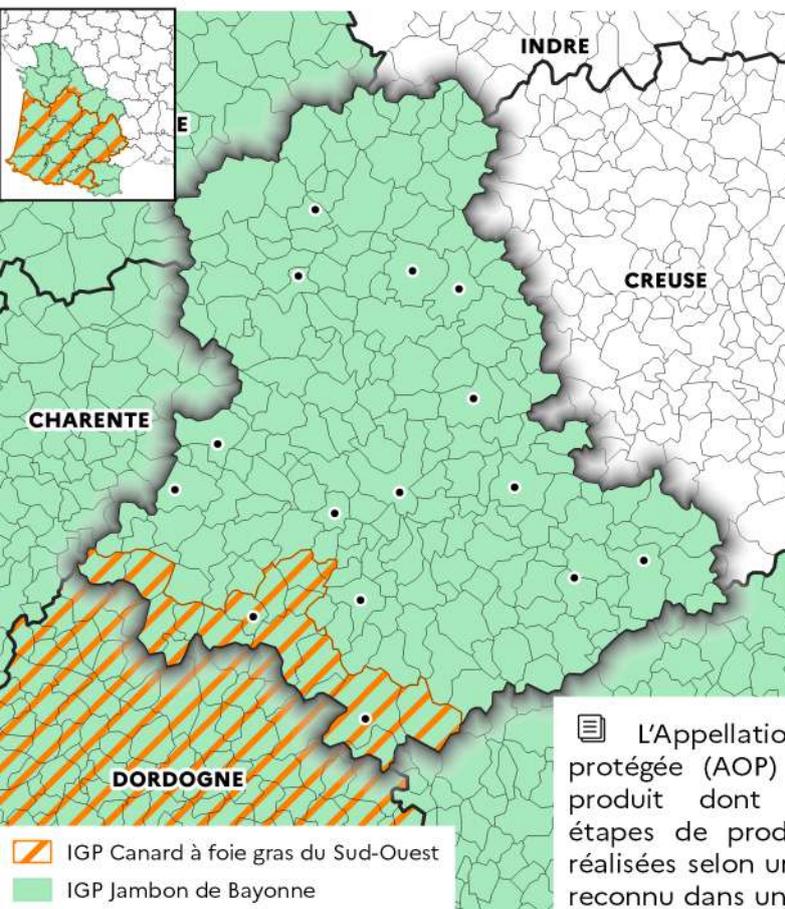
 Limites des EPCI

 La vache allaitante est une vache de race à viande ou mixte (lait et viande) destinée à l'élevage de veaux pour la production de viande. Ces vaches ne sont pas traitées et allaitent leurs veaux.

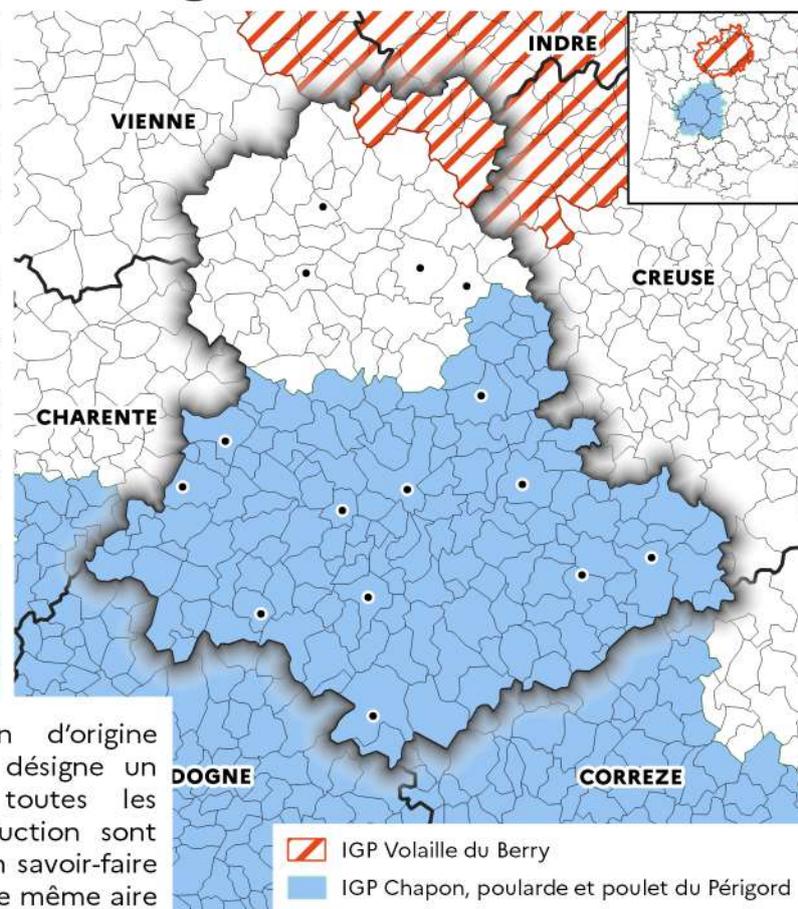


# Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

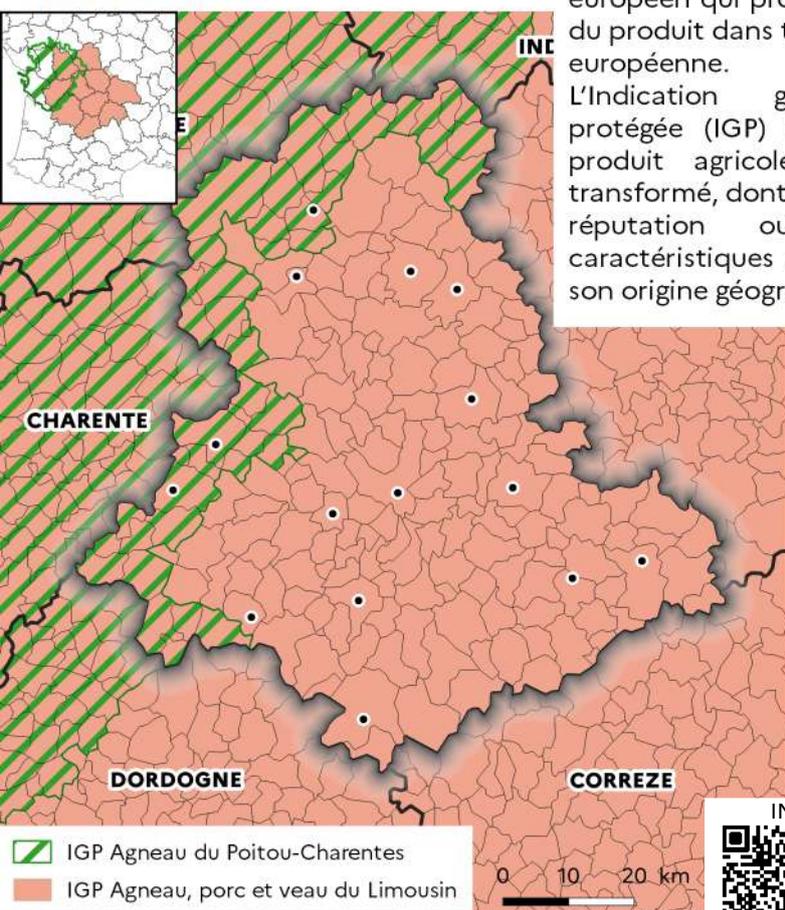
## Produits à base de viande



## Volailles



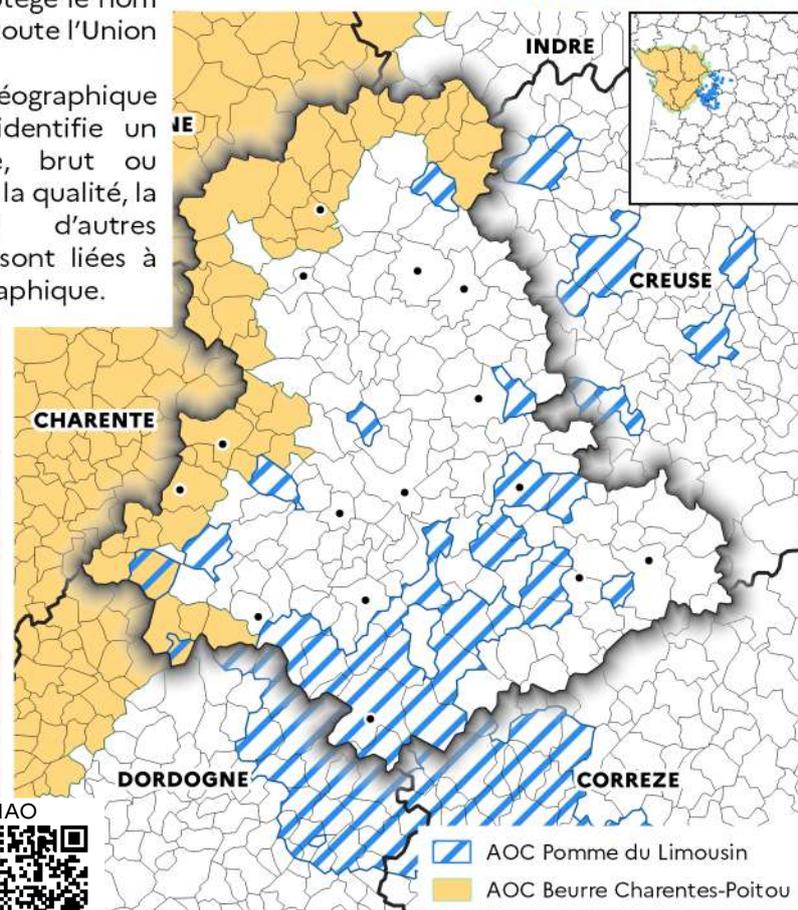
## Autres viandes



 L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

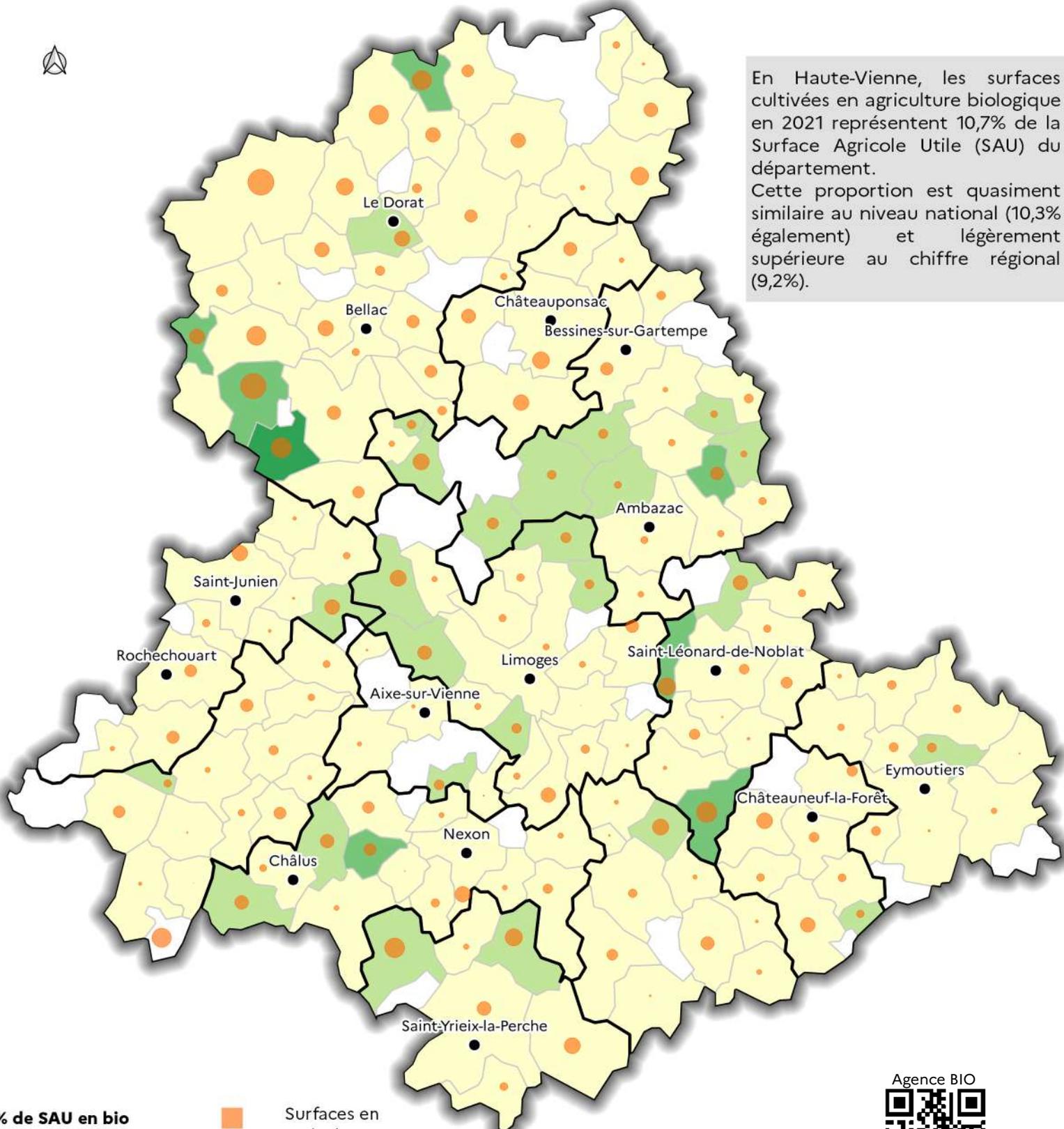
L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

## Pommes et beurre

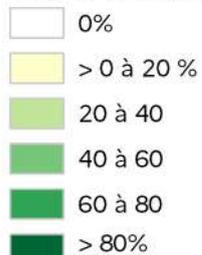

[en savoir +](#)



## Surfaces engagées en agriculture biologique en 2021



### % de SAU en bio



Surfaces en agriculture biologique



Limites des EPCI

0 10 20 km

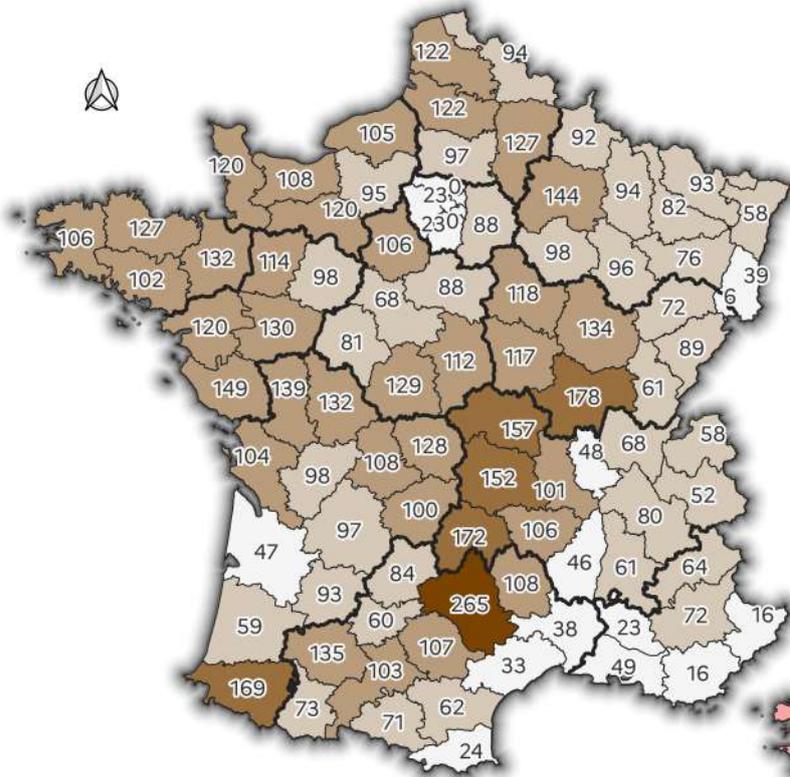
Agence BIO



[en savoir +](#)



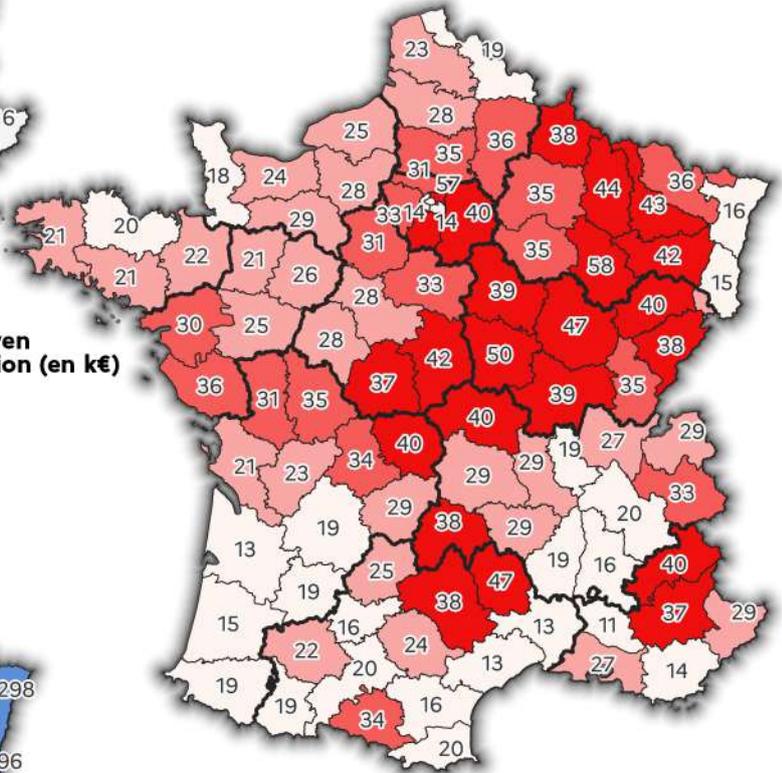
## Répartition départementale des aides PAC



**Montant total versé par département (en M€)**

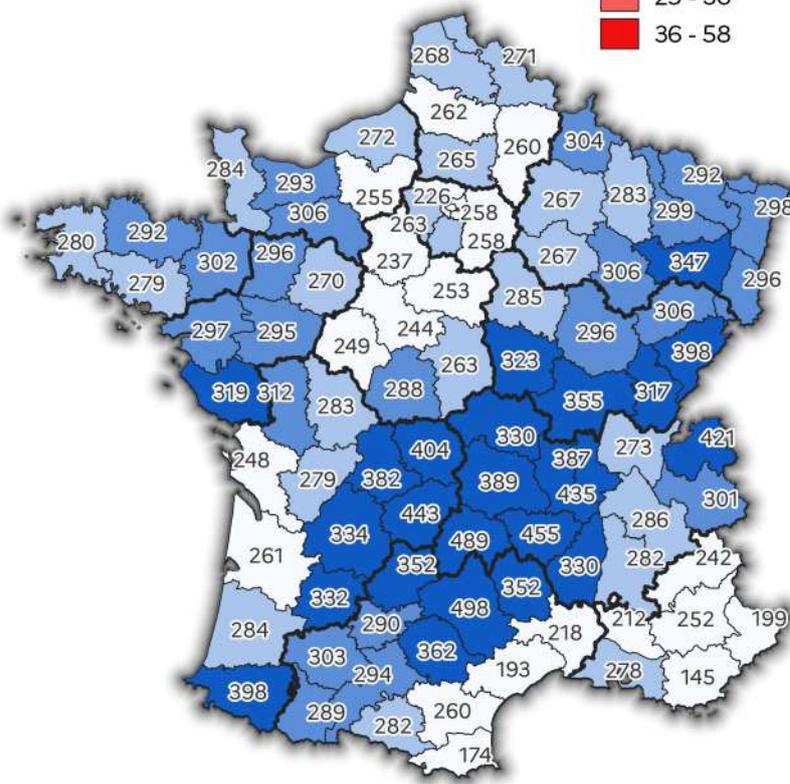
- moins de 50
- de 50 à 100
- de 100 à 150
- de 150 à 200
- plus de 200

En Haute-Vienne, le montant total des aides PAC est de 108,3 M€ en 2022 (Pilier 1 : 82,3 M€, Pilier 2 : 26 M€). Cela représente un montant moyen de 33 565 € par exploitation et 382 € par hectare déclaré.



**Montant moyen par exploitation (en k€)**

- 11 - 20
- 20 - 29
- 29 - 36
- 36 - 58



**Montant moyen par hectare déclaré (en €)**

- 145 - 262
- 262 - 287
- 287 - 316
- 316 - 498

Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire



[en savoir +](#)

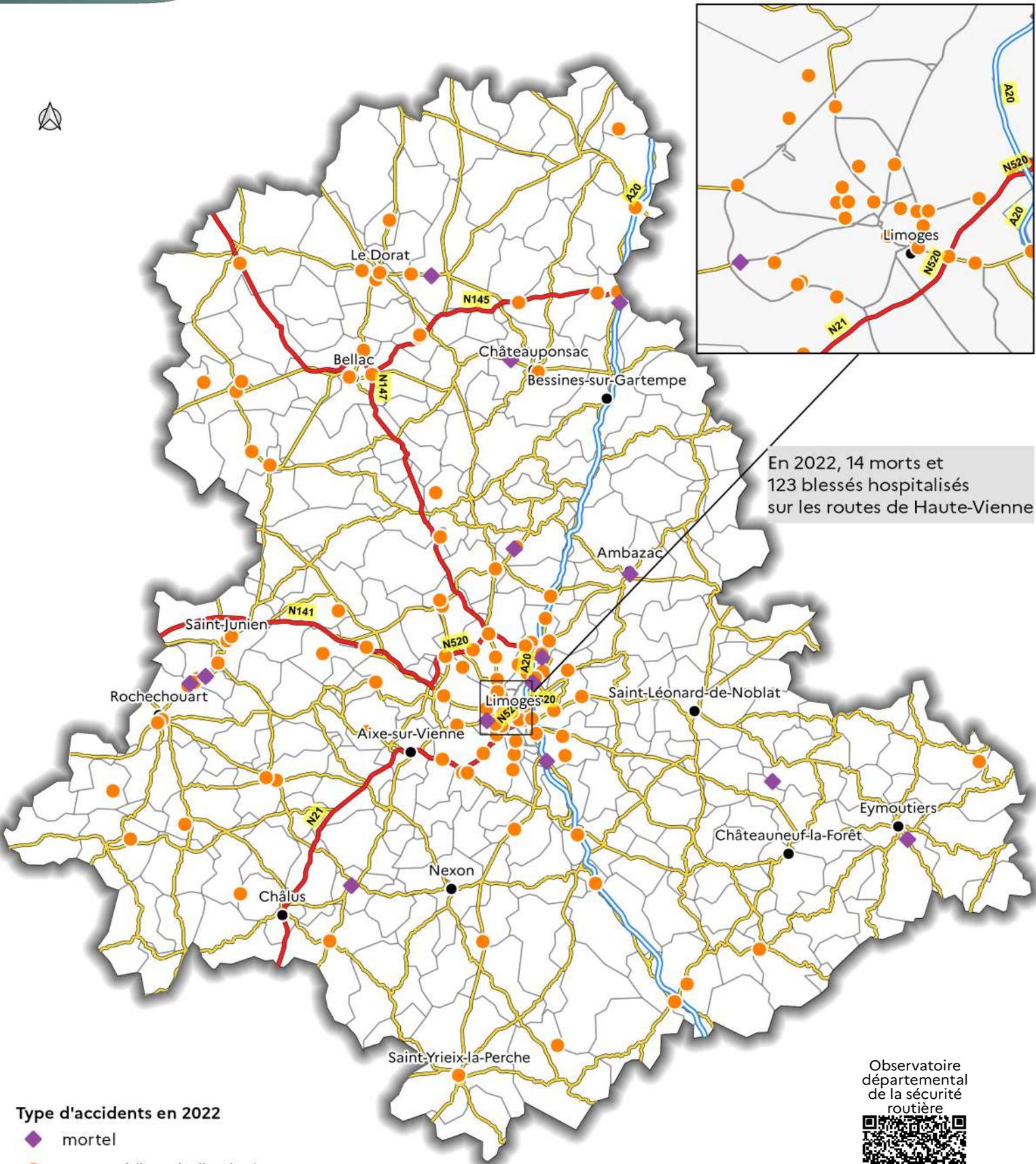
La Politique Agricole Commune (PAC 2015-2022) repose principalement sur un système de soutien aux revenus des agriculteurs (Pilier 1), auquel s'ajoutent des outils de gestion et des mesures en faveur du développement rural (Pilier 2).

0 100 200 km





## Accidentalité routière en 2022



En 2022, 14 morts et 123 blessés hospitalisés sur les routes de Haute-Vienne

### Type d'accidents en 2022

- ◆ mortel
- corporel (hospitalisation)

- Autoroute
- Nationale
- Départementale

Observatoire départemental de la sécurité routière

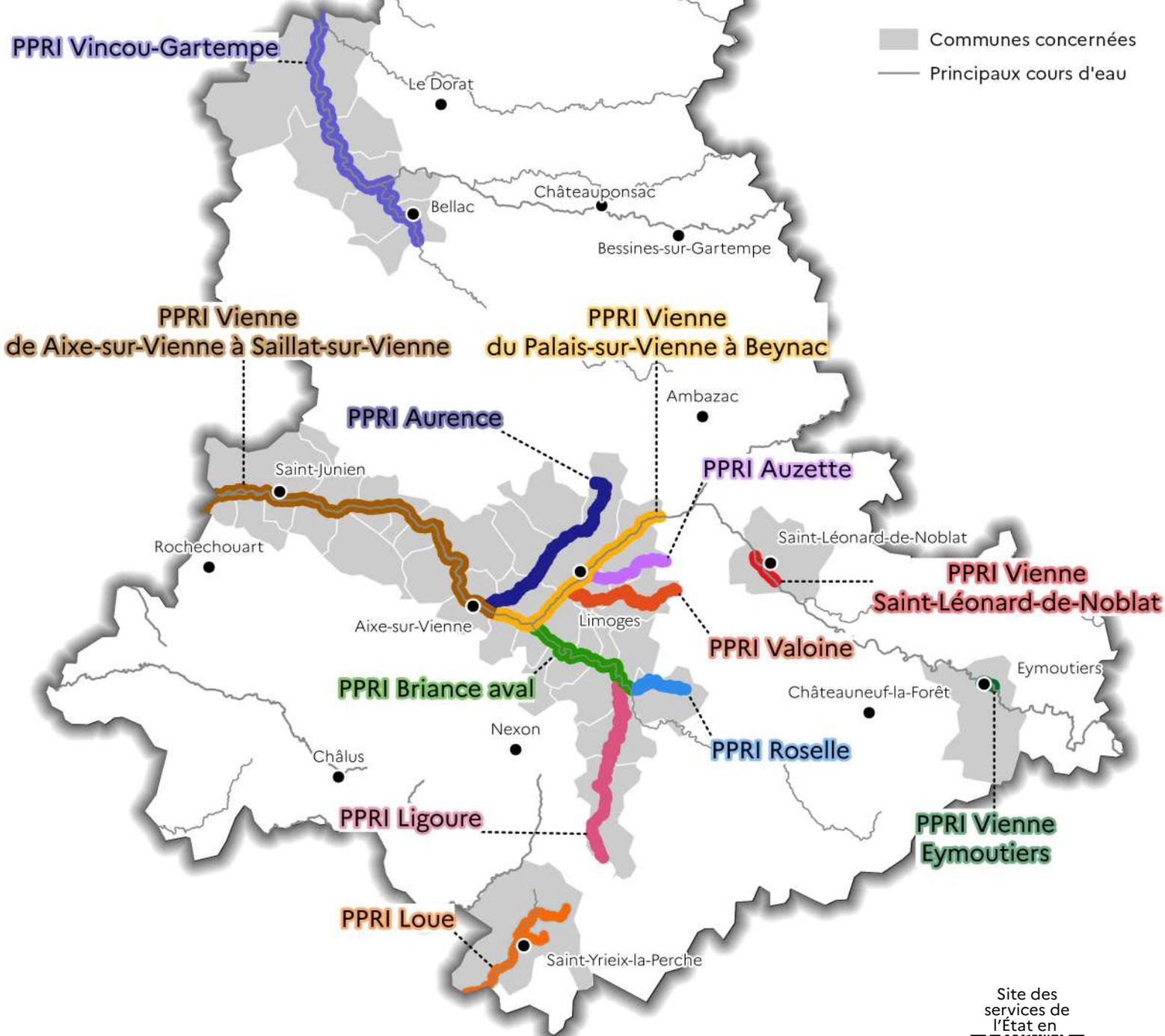


[en savoir +](#)





## Plans de Prévention des Risques Inondation



PPRI	Approuvé le	Pop. concernée *	Nb. communes
PPRI Aurence	23/08/2007	entre 25 et 50 hab.	4
PPRI Auzette	23/01/2009	0 hab.	3
PPRI Briance aval	13/01/1999	entre 50 et 100 hab.	9
PPRI Ligoure	28/04/2008	moins de 10 hab.	4
PPRI Loue	07/04/2008	entre 150 et 300 hab.	1
PPRI Roselle	07/04/2008	entre 10 et 25 hab.	3
PPRI Valoine	23/01/2009	moins de 10 hab.	3
PPRI Vienne - de Aix-sur-Vienne à Saillat-sur-Vienne	12/10/2007	entre 100 et 150 hab.	14
PPRI Vienne - du Palais-sur-Vienne à Beynac	18/05/2005	entre 100 et 150 hab.	8
PPRI Vienne - Eymoutiers	17/05/2011	entre 50 et 100 hab.	1
PPRI Vienne - Saint-Léonard-de-Noblat	12/11/2009	entre 50 et 100 hab.	1
PPRI Vincou/Gartempe	12/10/2007	entre 50 et 100 hab.	6

Site des services de l'État en



[en savoir +](#)

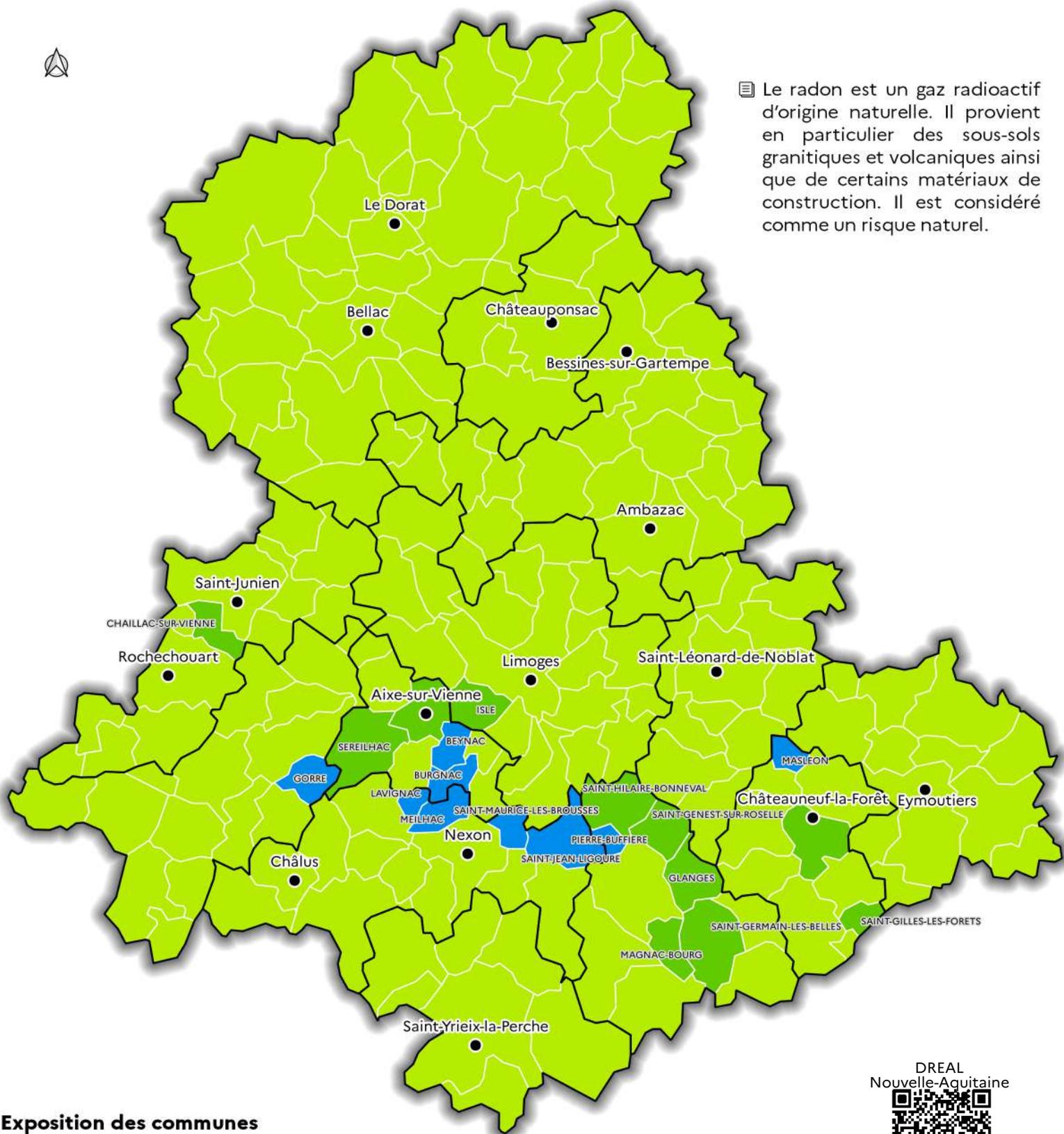
0 10 20 km



## Potentiel radon



Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il provient en particulier des sous-sols granitiques et volcaniques ainsi que de certains matériaux de construction. Il est considéré comme un risque naturel.



### Exposition des communes concernées

- Potentiel faible [9]
- Potentiel faible avec des facteurs géologiques pouvant faciliter le transfert du radon [11]
- Potentiel modéré à élevé [175]

 Limites des EPCI

DREAL  
Nouvelle-Aquitaine



[en savoir +](#)

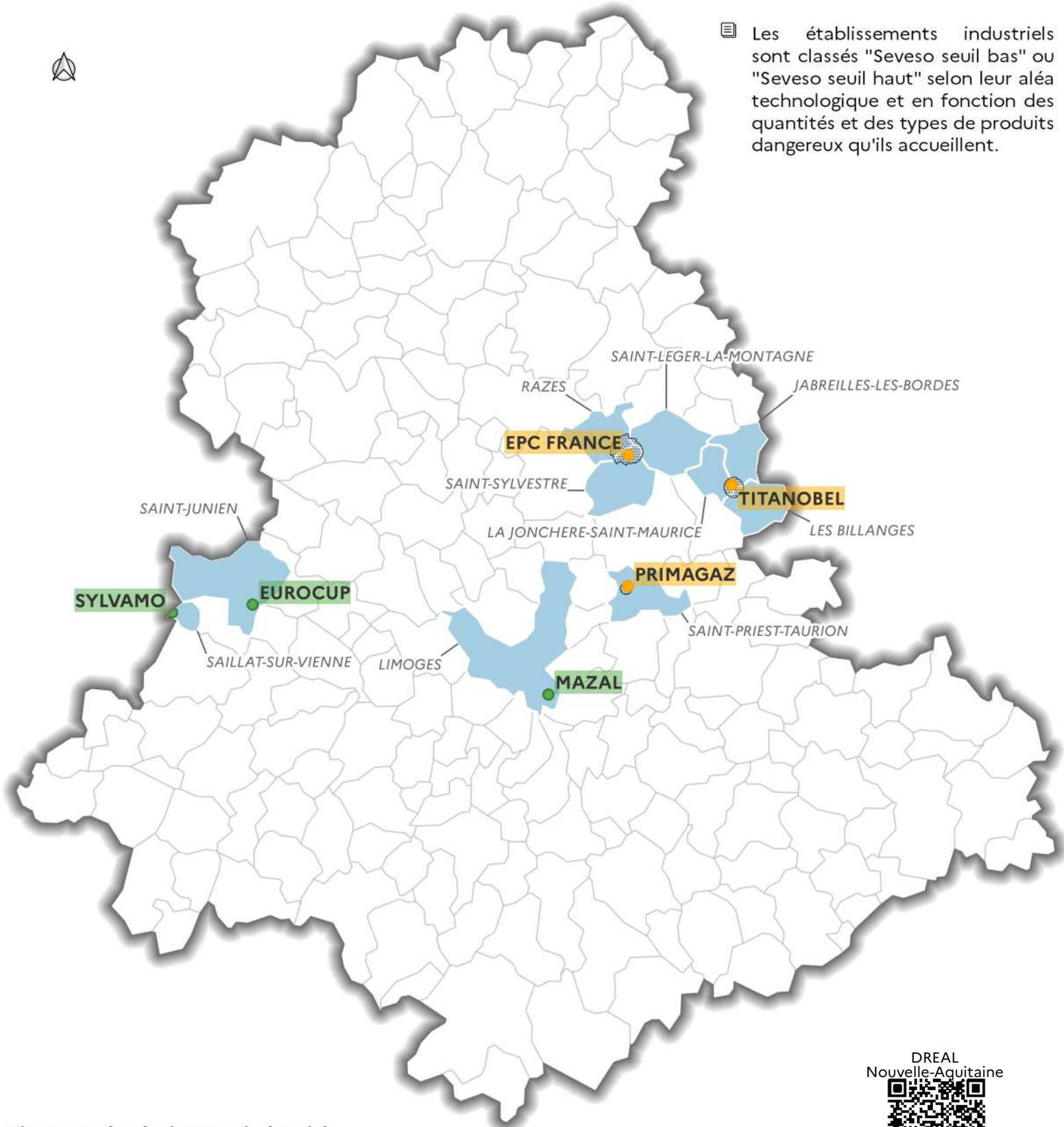
0 10 20 km





## Risque technologique et industriel

Les établissements industriels sont classés "Seveso seuil bas" ou "Seveso seuil haut" selon leur aléa technologique et en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent.



### Risques technologiques et industriels

- Seveso seuil bas [3]
- Seveso seuil haut [3]
-  Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) [3]

Communes concernées par un site Seveso et/ou un PPRT [10]

Sources : ©IGN - Geofla® / DREAL

DREAL  
Nouvelle-Aquitaine



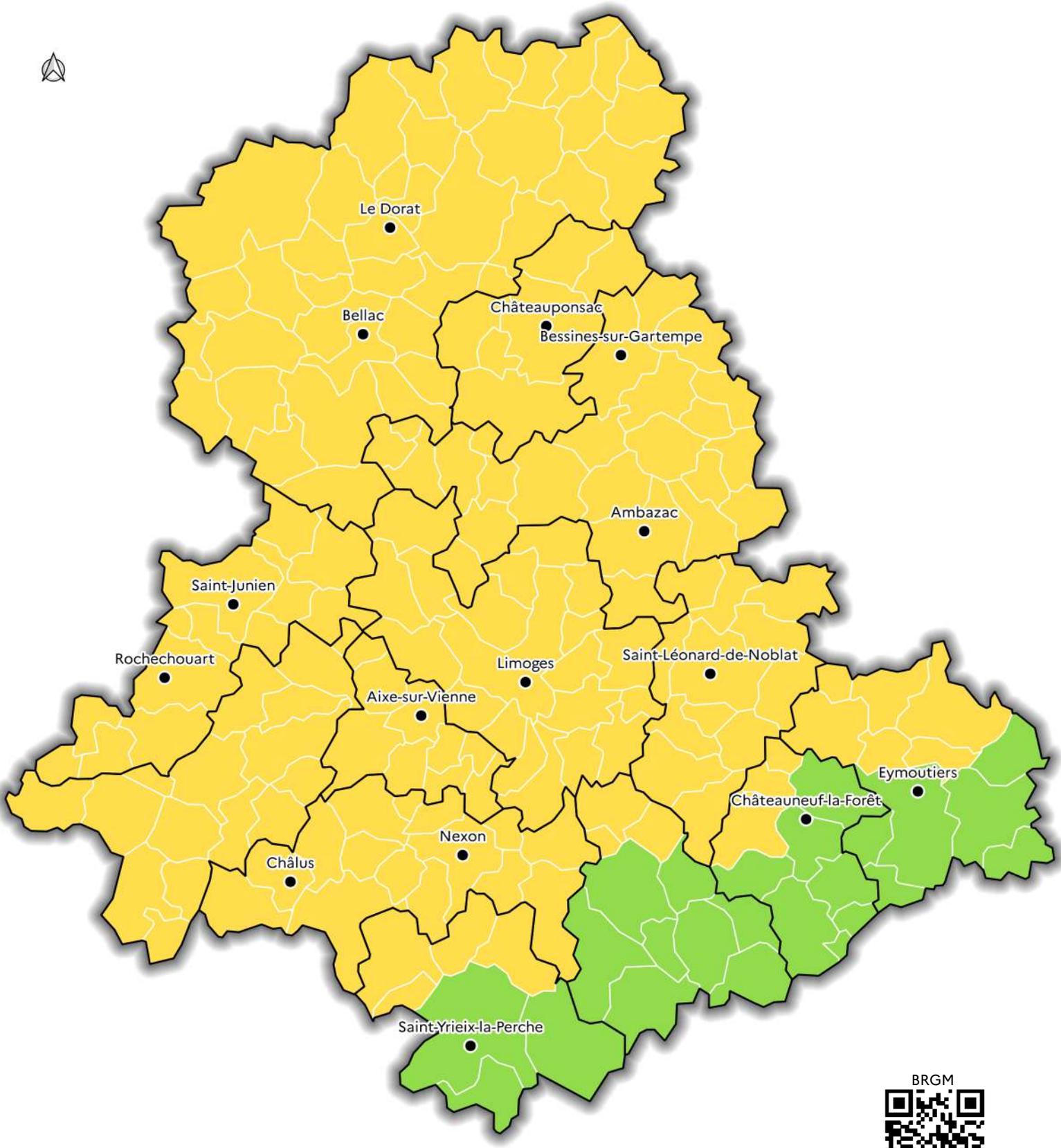
[en savoir +](#)

0 10 20 km





## Risque sismique



### Exposition des communes concernées

- 1 - Très faible [24]
- 2 - Faible [171]

Limites des EPCI

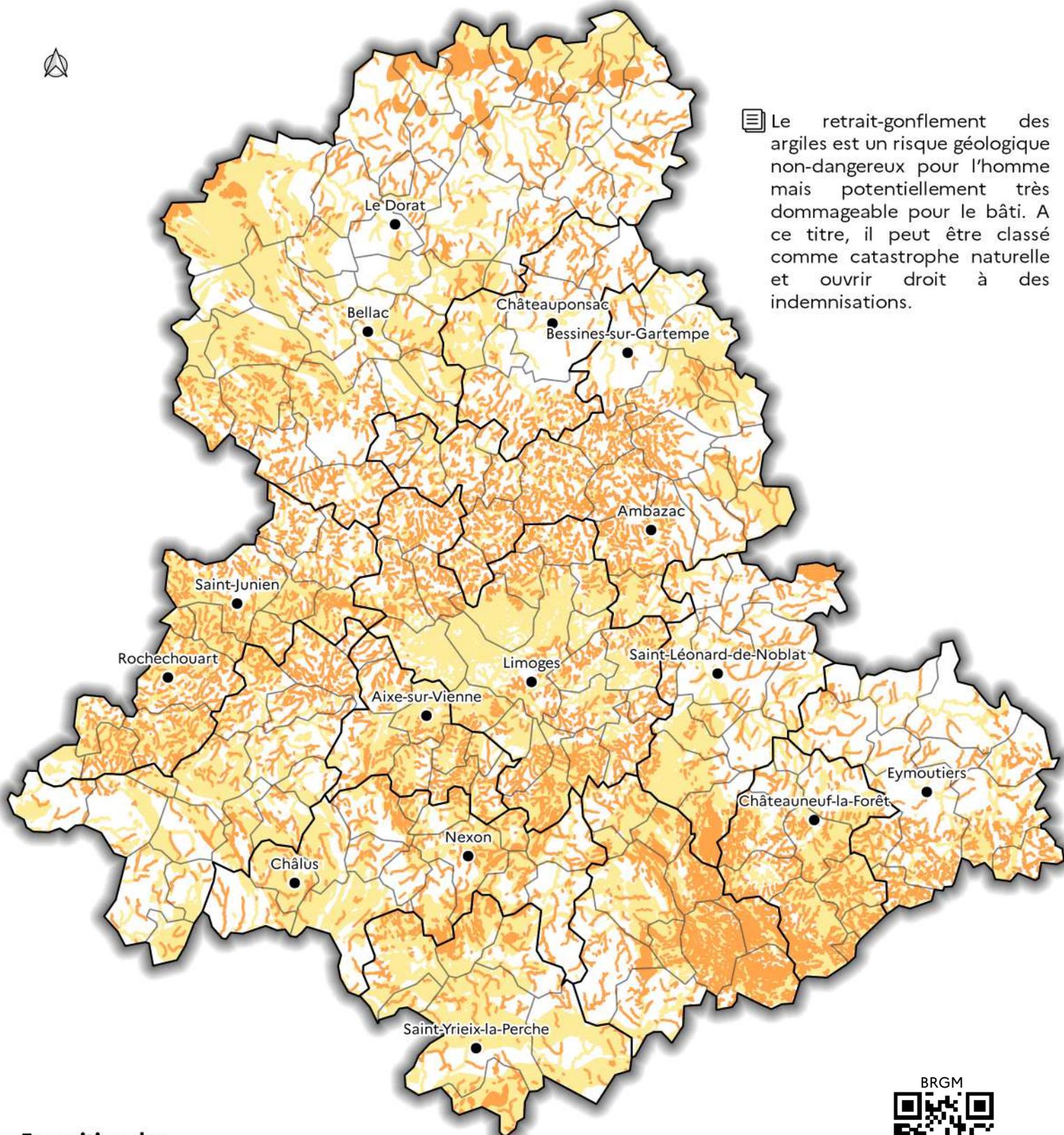
BRGM

[en savoir +](#)





## Risque retrait-gonflement des argiles



Le retrait-gonflement des argiles est un risque géologique non-dangereux pour l'homme mais potentiellement très dommageable pour le bâti. A ce titre, il peut être classé comme catastrophe naturelle et ouvrir droit à des indemnisations.

### Exposition des communes concernées

- Faible
- Moyen

- Limites des EPCI
- Commune

Sources : ©IGN - Geofla® / BRGM

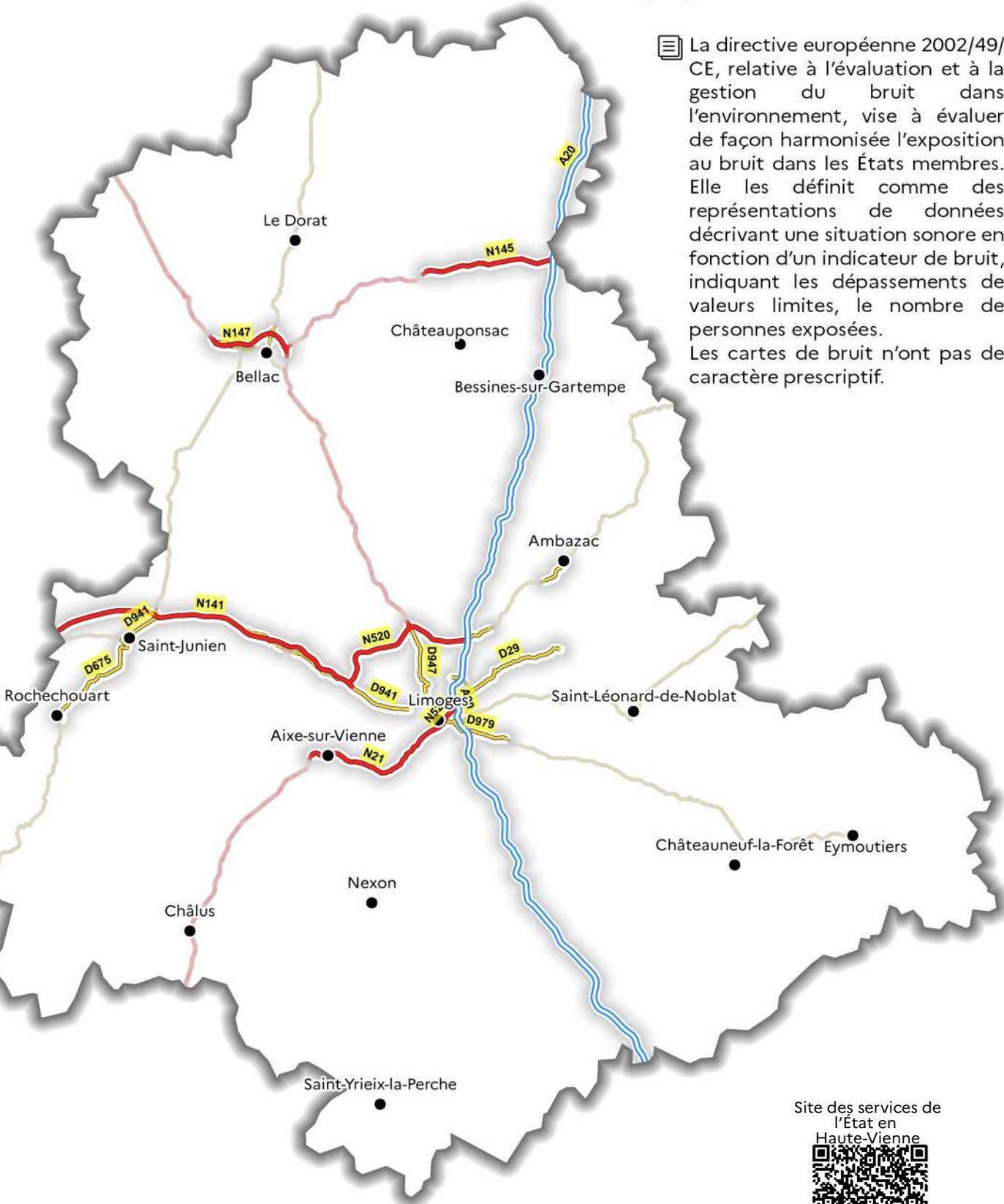


[en savoir +](#)

0 10 20 km



## Itinéraires concernés par les Cartes de Bruit Stratégiques



☰ La directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, vise à évaluer de façon harmonisée l'exposition au bruit dans les États membres. Elle les définit comme des représentations de données décrivant une situation sonore en fonction d'un indicateur de bruit, indiquant les dépassements de valeurs limites, le nombre de personnes exposées. Les cartes de bruit n'ont pas de caractère prescriptif.

### Axes concernés

-  Autoroute (97 Km)
-  Nationale (82 Km)
-  Départementale (60 Km)

Site des services de  
l'État en  
Haute-Vienne



[en savoir +](#)

0 10 20 km



# GLOSSAIRE

Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANCT	Agence Nationale de Cohésion de Territoires
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
AOP/AOC	Appellation d'Origine Protégée/Appellation d'Origine Contrôlée
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
BANATIC	Base nationale sur l'intercommunalité
BD	Base de Données
BPE	Base Permanente des Équipements
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CBS	Cartes de Bruit Stratégiques
CC/CU	Communauté de Communes/Communauté Urbaine
CEREMA	Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Établissement Public à Caractère Intercommunal
ERP	Établissement Recevant du Public
GWh	Giga Watt/heure
IGN	Institut Géographique National
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité (ancien nom=Institut National des Appellations d'Origine)
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
JORF	Journal Officiel de la République française
kW	KiloWatt (=1000 Watts)
MW	MégaWatt (=1000 kW)
NAFU	Observatoire des espaces Naturels Agricoles Forestiers et Urbains
NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
OCS	Occupation du Sol
ODSCR	Observatoire Départemental de la Sécurité Routière
ONF	Office National des Forêts
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OTEX	Orientation Technico-Économique des Exploitations
PAC	Politique Agricole Commune
PBS	Production Brute Standard
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territoriaux
PLH	Programme Local de l'Habitat

PLU/PLUI	Plan Local d'Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPRT/PPRI/PPRN	Plan de Prévention des Risques Technologiques/Inondation/Naturels
QPV	Quartier Prioritaire Politique de la Ville
RBios	Réserve de Biosphère
RNN/RNR	Réserve Naturel Nationale/Réserve Naturelle Régionale
RNU	Règlement National de l'Urbanisme
RPG	Registre Parcellaire Graphique
RPLS	Répertoire des logements locatifs sociaux
RRTHV	Régie Régionale de Transports de la Haute-Vienne
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SANDRE	Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau
SAU	Surface Agricole Utile (également nommée Superficie Agricole Utilisée)
SCEN	Sites des Conservatoires d'Espaces Naturels
SCL	Sites du Conservatoire du Littoral
SI	Syndicat Intercommunal
SIQO	Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SISPEA	Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement
SRU	Relatif à la loi SRU du 13/12/2010 « Solidarité et Renouvellement Urbain »
SuDocUH	Suivi des Documents d'Urbanisme et d'Habitat
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF (I ou II)	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (de type I ou II)
ZPR	Zone de Prophylaxie Renforcée